



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00255

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Aurélien Laroppe secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 26 juin 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazeroles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal

ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESEA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien, je vous propose de commencer en ouvrant la séance avec la vérification du quorum, il n'y a pas de problème.

Je vous propose maintenant de nommer un secrétaire de séance. Anne OLSZAK, c'est possible ?

Je vous propose aussi d'approuver le procès-verbal du Conseil du 22 mai 2025.

S'il n'y a pas de questions, s'il n'y a pas de commentaires, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Anne OLSZAK secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 22 mai 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE. - Maintenant, il est question de prendre acte pour l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je considère que vous avez tous pris acte. Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Deuxième dossier, prendre acte de l'état des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de considérer que vous avez pris acte. Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation de représentants dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 4 avec une désignation de représentants dans différentes structures, c'est assez classique.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces désignations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la désignation de **M. Benoît VUILLEMIN** en qualité de titulaire pour représenter GBM au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Besançon-Vesoul,
- la désignation de **M. Sébastien COUDRY** en qualité de suppléant pour représenter GBM au sein du Conseil d'Institut de l'IUT Besançon-Vesoul,
- la désignation de **M. Gilles ORY** en qualité de titulaire pour représenter GBM au sein du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et des pratiques Amateurs (SDDEA),
- la désignation de **M. Nicolas BODIN** en qualité de titulaire pour représenter GBM au sein de la SPL Territoire 25,
- la désignation de **M. Gabriel BAULIEU** en qualité de titulaire pour représenter GBM au sein du Centre de Gestion du Doubs (CDG25).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Compte de gestion 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 5 concernant le compte de gestion 2024.

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de remarque particulière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la conformité du compte de gestion 2024 et du Compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Zone d'Activité Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain,
- le compte de gestion de clôture du budget annexe Zone d'Activité Nord des Portes de Vesoul.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Compte administratif 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question par contre du compte administratif. Et là je donne la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Merci, nous allons le faire à la fois, à l'oral et puis ces messieurs dames vont le faire à l'adresse des malentendants. C'est bien ça qui est prévu ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- La langue des signes.

M. BAULIEU.- Et je vais m'en tenir assez rigoureusement à ce que vous avez, ça va vous faciliter la vie. Il y a un problème ? J'ai l'impression que vous êtes interrogatifs, non ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a un problème ? Ça ne fonctionne pas à l'écran. Ah, ça y est, c'est parti ! Merci beaucoup.

M. BAULIEU.- Très bien. Nous allons utiliser à la fois un diaporama, je ferai un commentaire sur chaque écran et puis nous enchaînerons ainsi, vous en avez maintenant l'habitude.

Sur le compte administratif, vous savez bien évidemment de quoi il s'agit relativement à l'année 2024. C'est ce qui permet de faire une rétrospective, certes, pour en connaître les résultats comptables, mais également au moins de survoler ce que nous avons réalisé et qui fut considérable.

Ensuite, si on essaie de rentrer un peu dans le contenu, sur nos différentes phases budgétaires, depuis les orientations en passant par le Budget Primitif, le compte administratif. Vous savez que régulièrement maintenant nous évoquons les aspects budgétaires en relation directe avec les priorités et les orientations de notre Projet de territoire qui nous sert de fil conducteur.

Plus un autre élément, vous l'avez vu dans le dossier, je ne vais pas m'y arrêter beaucoup ce soir puisqu'on construit exercice après exercice, sur le verdissement du compte administratif vous avez pu voir des éléments dans le dossier ; c'est une dimension supplémentaire qui sera ajoutée progressivement.

Bien évidemment, tous ces éléments nous permettent de donner du sens aux chiffres qui n'en auraient pas dès lors qu'on ne parle pas de l'action.

En 2024, nous avons placé le budget sous le signe d'une dynamique particulièrement soutenue.

Cela se traduisait à la fois par la volonté d'un niveau d'investissement élevé en soutien à l'économie, à l'emploi, à l'attractivité du territoire et aux transitions mais également un soutien fort aux services publics communautaires comme vecteur de cohésion et de vitalité.

Marquer cette ambition en 2024 et la confirmer d'ailleurs en 2025 est d'autant plus volontariste qu'elle s'inscrit dans un contexte complexe d'incertitudes majeures au niveau international comme au niveau national. Incertitudes qui ne sont toujours pas levées et qui s'accroissent même en ce moment avec les annonces attendues de l'État sur les efforts qui seraient, qui seront, demandés aux collectivités avec des montants évoqués qui prennent de l'importance au fil du temps. En principe, on aura l'annonce au 14 juillet, ce sera 8 milliards ou davantage, je ne sais pas mais ce sont les chiffres qui circulent actuellement.

Le compte administratif montre clairement que nous sommes une nouvelle fois au rendez-vous des engagements pris. Il montre ce que peut produire très concrètement une volonté collective pour un territoire, pour ses habitants ou plus généralement pour ses forces vives.

Il met aussi en lumière la force de GBM pour construire, projeter, réaliser. Cette force résulte à la fois de la fiabilité de notre projet collectif, adopté très largement, mais aussi de la solidité de nos équilibres financiers grâce à la maîtrise que nous avons su pratiquer et maintenir dans la durée.

La solidité est sans doute une qualité sous-estimée, de nombreuses collectivités, comme on dit de manière populaire « s'en mordent les doigts » aujourd'hui. Pourtant, c'est cette solidité qui nous permet aujourd'hui d'en faire autant, d'atteindre des montants inédits que nous pouvons présenter et également de tenir nos engagements dans la durée. A nous d'être collectivement vigilants pour conserver cette solidité.

Autres éléments qui apparaissent à l'écran : la montée en puissance exceptionnelle de l'investissement, qui est un phénomène particulièrement marquant de ce compte administratif. En 2024, Grand Besançon Métropole a réalisé plus de 94 M€ de dépenses pour l'équipement du territoire sur l'ensemble de ses budgets.

Ce sont 8 M€ de plus qu'en 2023, 23 M€ de plus qu'en 2022. Entre 2020, même si c'est une année un peu particulière, et 2024, c'est une hausse de 70 % des dépenses d'investissement que nous avons réalisée.

Très clairement, en peu de temps, notre intercommunalité s'est imposée comme un acteur majeur de l'investissement local – et peut-être même de la première place, c'est sûr –, dans le département du Doubs. Je me permets de faire un petit clin d'œil à quelques publications, je me dis que je vais faire un petit mot au Vice-Président concerné. C'est donc un vrai résultat tant d'une mobilisation globale sur le budget principal que sur les budgets annexes qui ne sont pas en reste, que d'une stratégie financière tenue malgré tous les vents souvent contraires, voire les tempêtes que nous avons connues ces dernières années.

Je sais que ce décompte que nous réalisons tous les ans suscite quelquefois quelques interrogations, mais personnellement, j'y tiens particulièrement parce que c'est significatif. Avec 1,1 milliard d'euros réalisés entre 2001 et 2024, dont 370 M€ dans les cinq dernières années, le Grand Besançon aura su marquer de son empreinte le paysage local, et ce, de façon durable.

D'ailleurs, on nous interviewait lors de la séance précédente sur précisément ce qui nous paraissait marquant. J'ai simplement dit qu'en matière d'investissement sur le territoire, d'équipement, il y avait un avant intercommunalité et un après intercommunalité. Les chiffres en témoignent.

En compte administratif, nous parlons bien – j'insiste sur ce point – de réalisation effective, c'est-à-dire des paiements aux entreprises, bien évidemment. C'est dire aussi notre rôle en termes de développement économique et d'emploi. Le mouvement se poursuit d'ailleurs dans le cadre de notre PPI. On dira quelques mots tout à l'heure, mais on pourra le faire assez rapidement, vous avez tout dans le dossier, avec près de 570 millions tous budgets confondus, prévus sur les cinq prochaines années, 2025 compris. Si on a le sens des mots et le poids des chiffres, c'est effectivement extrêmement important. Et souvent je replace ça dans le cadre du groupe local, parce que là je parle de l'intercommunalité, et nous avons les investissements de toutes les communes.

Vous savez souvent que je dis que nous sommes sur un niveau actuellement d'ouverture de crédits d'investissement à l'année de 200 M€ au niveau du groupe local sur notre territoire grand bisontin.

Le Compte administratif 2024 représente au total 323,7 millions hors subventions d'équilibre du budget principal au budget transports que nous retraitions traditionnellement, car c'est un flux entre budgets, c'est le compte administratif, mais on ne va pas les compter deux fois, bien évidemment, c'est le but du retraitement, est en hausse de 15 M€ par rapport à celui de 2023.

Sur ce total des 323 millions, 66 %, soit un peu moins de 215 M€, ont été consacrés au fonctionnement et près de 109 M€, remboursement de la dette comprise, soit 34 % d'investissement.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,6, quand l'investissement est, quant à lui, de près de 10 %.

Dans une collectivité comme la nôtre, mettre 34 % d'investissement, c'est à souligner.

Un petit point à présent sur la situation du budget principal uniquement cette fois, et plus particulièrement sur les niveaux d'épargne. Ce sont eux qui mesurent à la fois notre solidité structurelle, notre capacité de maîtrise de l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, et aussi notre capacité à autofinancer l'investissement.

Je l'ai souvent rappelé ici, Grand Besançon a des recettes de fonctionnement structurellement et historiquement basses. Les différentes comparaisons par rapport à notre strate le montrent clairement. On ne va pas passer sur ce sujet ce soir, mais c'est une réalité et les réformes successives de démantèlement de la fiscalité locale ont encore affaibli nos recettes en nous retirant une grande partie de notre pouvoir de taux et donc des leviers de réactivité en cas de chocs externes.

Et les dix dernières années n'ont pas été avaries en termes de chocs, qu'il s'agisse de la baisse des dotations entre 2014-2017, de la crise sanitaire en 2020-2021 et de la crise inflationniste et énergétique, de 2022-2023. Espérons que le prochain choc ne sera pas celui du redressement des finances publiques nationales, celui-là, c'est sans doute le plus sûr. Peut-être y en aura-t-il d'autres. En matière de crise économique, on ne sait pas comment les choses vont tourner. Mais si le choc du redressement pouvait être sérieux, ce serait de notre responsabilité à tous de l'assumer.

J'ai fait référence en 2014-2017 où on s'est fait laminer la DGF pour participer précisément au redressement des finances publiques. Et puis dix ans plus tard, nous sommes à 1 000 milliards de dettes supplémentaires, donc efforts pour quoi ?

En 2024, tant l'épargne brute que l'épargne nette se stabilisent, ce qui témoigne d'une situation à la fois sécurisée, solide et maîtrisée. Dans le cadre de notre prospective, nous avons réussi à contrer ce fameux effet ciseau entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, ce qui est aussi la condition pour investir.

Pour aller cette fois un peu plus dans le détail sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement de l'ordre de 121 M€ sont en évolution réelle, c'est-à-dire hors inflation de 1,4 %. Nous avons bénéficié d'une baisse de la facture énergétique de 1,2 million liée à la diminution des tarifs mais aussi différents programmes d'économies d'énergie, par exemple sur l'éclairage public, même si le niveau de ce poste reste plus élevé qu'avant la crise.

En parallèle, plusieurs évolutions à la hausse marquent le compte administratif : la première, choisie, en matière de ressources humaines, avec la mise en place à mi-année des nouvelles mesures locales pour l'harmonisation des régimes indemnitaires pour un coût de 400 000 € sur le budget principal, 700 000 € sur l'ensemble des budgets. Donc, c'était attendu. C'est une volonté politique que nous avons eue. Donc, bien évidemment, ça a un impact budgétaire et financier.

Ensuite, un chiffre significatif. Grand Besançon a versé les subventions de fonctionnement à hauteur de 4,3 millions et 1,4 million, ont été consacrés aux contributions aux structures dont nous sommes membres, que ce soit le Musée des Maisons comtoises, Micropolis, le SCoT et le Pôle métropolitain.

Nous avons également beaucoup de dépenses dont l'évolution est contrainte. A titre d'exemple, la contribution au SDIS qui représente 9,6 millions (10 pour faire simple), et 8 % de nos dépenses de fonctionnement qui a évolué de près de 7 %.

Sur ce point, j'en parlais hier, mais nous avons tous entendu le directeur du SDIS, le contrôleur général, lors de son exposé, c'était à la dernière séance et vous avez pu voir que nous sommes dans le département du Doubs, bien évidemment, un territoire important en termes de population, mais également un territoire qui compte de nombreuses interventions, et nous connaissons au sein du SDIS une forme de rééquilibrage qu'on ne peut difficilement discuter puisque c'est objectivé par la réalité des choses sur le terrain qui pendant une dizaine d'années va nous conduire à voir, nous, une augmentation de notre contribution plus forte que la moyenne des contributions auprès du SDIS, donc ayons-le en tête.

Et puis bien évidemment, si je parle des charges qui évoluent vite et sur lesquelles on n'a pas de maîtrise, les assurances, par exemple, qui ont quasiment doublé l'année dernière et puis dont on ne peut absolument rien dire pour l'avenir. Vous savez que le premier challenge pour toutes les collectivités, c'est d'abord de trouver à être assuré.

La subvention d'équilibre au budget annexe a, quant à elle, représenté un peu plus de 15 M€, soit 12 % de nos dépenses de fonctionnement en hausse d'environ 400 000. Donc, c'est à souligner à l'adresse du budget Transports.

Les recettes de fonctionnement de 146 M€ sont en évolution réelle, toujours hors inflation de 0,8 %. Elles ont été marquées clairement par la tenue du produit TVA national, qui représente désormais 60 % de notre panier fiscal et plus d'un tiers de nos recettes de fonctionnement. Le produit versé a évolué en 2024 de seulement 0,8 % par rapport à 2023. C'est peu par rapport à une estimation initiale de la part de l'État de 5,3. Et malheureusement, l'évolution sur 2025 semble rester également très modeste. Entre les deux, on aura eu une petite accélération, un petit rattrapage, mais nous sommes désormais largement dépendants de ces dispositifs et quelquefois on peut voir même altéré le principe même lors de la mise en place puisque sur la Taxe d'habitation il devait y avoir actualisation et dans les premières mesures qui sont annoncées généralement sur la maîtrise des dépenses, on commence par geler le dispositif.

La DGF a évolué de 1,2 %, c'est-à-dire moins que l'inflation. Au regard de ces tendances nationales, les recettes locales ont en revanche été dynamiques, notamment la taxe de séjour – je ne sais pas quel commentaire on va en faire –, à plus 42 %. Enfin, ce n'est pas la recette du siècle, mais c'est important. Et puis les recettes de stationnement à plus 6 %.

En 2024, les taux de Taxe d'habitation sur résidence secondaire et le foncier bâti sont restés stables, comme depuis 2019. Pour la CFE, comme les années précédentes, nous avons utilisé le peu de leviers à notre disposition, car les possibilités d'évolution de taux sont très encadrées et nous avons fait évoluer le taux de CFE de 0,7 %, ce qui a permis uniquement de nous aligner sur le taux moyen national, qui est d'ailleurs beaucoup plus faible que celui de notre strate des communautés urbaines et métropoles.

Le niveau d'investissement sur le budget principal est lui aussi inédit puisque ce sont plus de 58 M€ qui ont été réalisés, auxquels s'ajoutent 20 M€ de reports correspondant aux commandes et marchés engagés.

Parmi les principaux montants, on peut citer les 21 M€ consacrés à la voirie et au Plan de Mobilité, auxquels s'ajoutent plus de 3 M€ sur les itinéraires cyclables. Près de 11 M€ ont été consacrés au programme de rénovation du Campus La Bouloie qui se termine cette année – mais les aventures universitaires ne sont pas forcément terminées – et 1,2 M€ sur la Grande Bibliothèque, aventure non terminée également. 4 M€ concernent la restructuration de la base de loisirs d'Osselle et du camping de Chalezeule. 3,6 millions le Programme de Renouvellement Urbain de Planoise. Et plus de 2 millions ont été dédiés au soutien que nous apportons en matière de construction et rénovation de l'habitat. 1 million de travaux et d'études ont également porté sur la gestion des eaux pluviales. Le développement de zones d'activités économiques a également mobilisé 1,2 M€ en 2024, y compris les budgets annexes dédiés. Bien évidemment, vous trouvez tous ces éléments détaillés dans le rapport que vous avez avec vous.

Cet investissement a été financé hors résultats à près de 40 % par l'épargne, c'est-à-dire autofinancé, ce qui dans une période de taux d'intérêt plus élevé, constitue une source d'allègement pour notre section de fonctionnement. Nous avons perçu 23 M€ de subventions et de fonds de concours de nos partenaires. C'est bien évidemment un montant exceptionnel, car lié aux grandes opérations que nous menons. Sur ce total, plus de 5 M€ correspondent au financement de la Grande Bibliothèque, qui est un projet particulièrement partenarial, dont 3,5 millions d'avances de la DRAC.

Nous avons par ailleurs perçu 2,6 millions de taxe d'aménagement, dont la quasi-totalité a été reversée cette année aux communes, GBM ne conservant qu'une part de 150 000 € environ, et je l'ajoute systématiquement, tout en maintenant l'effort de 1,1 million affecté en renforcement des crédits de voirie.

Très concrètement, c'est un effort que Grand Besançon Métropole a consenti sur ses fonds propres et sans financement dédié. Soyons collectivement conscients de la fragilité de ce type de dispositif pour les années à venir.

Concernant les budgets annexes, je vais être très rapide, ils représentent 156 M€.

Les budgets annexes portent à eux seuls un peu plus de la moitié du fonctionnement de Grand Besançon Métropole (vous avez les ratios) et ils participent pour près de 40 % de notre effort d'investissement avec en 2024, 36 M€ réalisés, dont près de 17 M€ pour nos compétences en matière d'eau et d'assainissement ; près de 10 M€ pour le chauffage urbain avec l'extension du réseau de chaleur ouest ; et plus de 7 M€ sur le budget de transport, avec notamment l'acquisition des nouvelles rames.

Mes collègues en charge des compétences compléteront bien sûr s'ils le souhaitent.

Voilà tous les éléments qu'il est utile de présenter pour en faire une synthèse. Et vous avez – et vous l'avez vu – le détail des résultats de l'ensemble des budgets sur le rapport suivant consacré à l'affectation de résultats. Vous avez donc les résultats de l'ensemble des budgets comptablement parlant, ce n'est pas la peine que nous les affichons maintenant.

Voilà Présidente, sur une présentation synthétique de ce compte administratif dont on peut être là aussi fiers, compte tenu de ce que nous avons réussi à réaliser : un fonctionnement assuré en maîtrisant la dépense et un investissement considérable. En espérant bien que nous allons faire mieux en 2025 puisque vous savez que nous avons ouvert 128 M€ sur le budget 2025, c'est une invitation à tous les élus en charge de la réalisation et nos services à tenir le rythme. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci bien. Juste sur l'exercice du compte administratif, vous savez qu'il y a un exercice un peu particulier, mais comme c'est toi qui es le rapporteur, je ne t'ai pas désigné comme Président, mais en réalité tu as très bien mis ça en valeur, le fait de présenter ce rapport. Et c'est en tant que Président que tu l'auras fait et je te le donne, ce dossier, pour que tu joues ton rôle et que tu puisses effectivement interroger les collègues.

M. BAULIEU. - Tout est écrit, ça, vous pouvez le refaire. Donc, y a-t-il des collègues qui désirent intervenir à propos du rapport qui vient d'être présenté ?
Ludovic.

M. FAGAUT. - Monsieur le premier Vice-Président, pour cette présentation. Et il est vrai que tu es rentré concernant le compte administratif directement par les investissements, et on peut saluer l'effort qui est engagé depuis un certain nombre d'années sur l'investissement et qui progresse à la hauteur de nos

attentes, on peut s'en satisfaire, même si, quand on regarde encore une fois les taux de réalisation, et tu le sais, aujourd'hui, ils atteignent 70 %. Il y a quand même 18 M€ qui sont des restes à réaliser néanmoins, mais qui ne se sont pas faits sur l'année écoulée. Et quand on les cumule sur les cinq années, puisque tu as fait part des 370 M€ d'investissements qui ont été portés sur l'ensemble de l'année, quand on regarde un petit peu la moyenne des taux de réalisation sur les années écoulées, on est proche des 65 %, 66 %, ce qui fait derrière un taux de réalisation non couvert aux alentours de 126 millions ; c'est un fait réel, même si on peut saluer vraiment cette évolution très forte sur l'investissement et on s'en satisfait.

Par contre, il y a des éléments qui m'interpellent et qui m'interrogent. Le Projet de territoire a largement évolué durant ce mandat et c'est normal puisqu'un Projet de territoire est là aussi pour être évolutif et puis s'adapter aussi aux conditions de changement de notre territoire.

Néanmoins, on a pu voir que ce Projet de territoire a suscité durant ce mandat un certain nombre de tensions – on ne va pas refaire le débat –, tensions venant vraiment de la Ville de Besançon par rapport à un programme sur lequel nous, élus communautaires, on n'avait pas forcément été élus et qui a été à marche forcée, en tout cas imposé ici, au sein de ce Conseil d'agglomération. Et j'en veux pour preuve, par exemple, les requalifications de voiries qui ont été fortement engagées, notamment sur la ville de Besançon, et qui ont amené aujourd'hui la ville à se replier sur elle-même et surtout à être inaccessible. Il est vrai que ça m'interpelle par rapport à ce Projet de territoire et notamment à son évolution.

Concernant le PPIF, puisque tu abordes le PPIF, il y a des éléments qui me questionnent, puisque derrière, on est à 570 M€ sur la programmation 2025-2029, soit à peu près 114 M€ par an mais avec une grande part aujourd'hui qui n'est pas financée. Je voudrais savoir encore une fois, cette part qui n'est pas financée, comment vous l'envisagez et comment tu l'envisages aujourd'hui ? Parce qu'on le voit très bien, le PPIF vient grever le budget et les budgets de la mandature à venir et ce qui va vraiment poser quelques soucis à l'exécutif de la mandature suivante. Il est vrai que ça peut m'interpeller concernant le PPIF, et je me demande encore une fois, mais je l'ai toujours dit ici, si parfois on ne laisse pas à croire à certains projets dont on sait très bien qu'ils ne pourront pas se réaliser, parce que pas financés sur le papier.

Ensuite, sur un autre sujet, tu as fait référence, et le rapport en fait référence, sur l'équilibre budgétaire qui est recherché avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, je cite : « qui augmente de 5,5 M€, sur l'année 2024 ». J'ai comparé entre le début du mandat ici à Grand Besançon Métropole et cette fin de mandat, on a augmenté les dépenses de fonctionnement de quasiment 30 M€, 27 M€ exactement, soit une augmentation des dépenses de fonctionnement de 15 %. Et ça, ça m'interpelle. Ça m'interpelle fortement. Pourquoi ? Parce que derrière, on le voit, notre épargne brute est inquiétante puisqu'elle est moins élevée que les villes de même strate sur notre territoire, en tout cas sur le territoire national. Et puis ces difficultés que l'on a à faire des économies de fonctionnement, je viens d'en parler juste avant, si demain, dans le cadre d'un projet de Loi de Finances, on nous demandait de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, comment ferions-nous ? Et ça, il est vrai que ça me met en éveil ; ça m'alerte en quelque sens, d'autant plus qu'on fait de plus en plus recours à l'emprunt et, inévitablement, notre épargne brute en serait obérée d'autant.

Voilà, ce sont des éléments qui viennent me questionner, qui viennent nous questionner concernant ce Compte administratif 2024 mais que je peux saluer en tant que tel puisqu'il y a une progression relative en matière d'investissement, ce que nous demandons fortement depuis un certain nombre d'années. Merci.

M. BAULIEU. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce compte administratif ?

Quelques mots sur l'élément central, sur le PPI, on va sacrifier à l'échange habituel, et puis après je parlerai du fonctionnement. Notre PPI, je le dis et le répète à la fois ici et à l'extérieur, lorsque je parle de Grand Besançon, c'est sans doute un instrument de pilotage majeur que nous avons dans cet établissement, que nous avons mis en place il y a déjà pas mal d'années. Mais je me demande comment nous pourrions fonctionner sans cet instrument-là. Même chose, on en parlait hier et j'ajoutais qu'en matière d'arbitrage, c'est dans le PPI que ça se passe d'abord. Les porteurs de projet considérant avoir gagné la partie lorsque leur dossier a trouvé place dans le PPI.

Donc, c'est un instrument de programmation, d'ailleurs je l'utilise à dessein puisqu'on essaie de gérer ce PPI comme une AP/CP globale, nous autorisons le cas échéant sur tel ou tel projet d'aller plus vite que ce qui était initialement prévu, dès lors que d'autres projets iraient moins vite ; c'est une souplesse qui est précieuse, notamment si on a ce souci d'aller plus loin et plus vite dans l'investissement.

Ce PPI, je vais dire la même chose que d'habitude, dans sa démarche de programmation, il est financé. Il est financé avec le niveau également de prévision d'exécution, tout est calé sur un 70 %. L'an dernier on a fait 72 %, mais on n'est pas très loin du rythme. Et il est vrai que lorsqu'on a sur une période un PPI de 500 millions, ça veut dire qu'au regard de notre dispositif, on en aura fait et payé 350. C'est très clairement ça, et c'est ce qui s'est peu ou prou passé au cours des dernières années, c'est très transparent, et c'est la méthode que nous avons mise en place.

Sur le financement, bien évidemment, nous utilisons la gestion maîtrisée de notre établissement. Nous n'avons pas travaillé sur des hypothèses, donc un résultat zéro dans les années qui viennent. Et c'est la structure de l'ensemble, glissant, qui permet d'assurer le dispositif.

Il est vrai que si d'un seul coup, il y avait une espèce de folie dépensière sur le fonctionnement, notre système ne tient plus, et notre prospective ne tiendrait pas, bien évidemment. C'est cet ensemble qui nous permet, qui me permet de dire que le dispositif est effectivement financé mais dans le cadre de ce pilotage budgétaire que nous avons.

Et autre aspect récurrent dans l'intervention, celui de la durée du PPI. Par définition, un PPI utile est un PPI glissant, donc nous le faisons sur cinq ans. Bien évidemment, plus le temps passe dans un mandat, plus nous sommes sur le mandat suivant.

Je me souviens de quelques commentaires que j'ai entendus de nouveaux élus, en 2020, découvrant qu'il y avait un PPI et que le PPI avait déjà dépensé beaucoup d'argent. C'est une manière de présenter un peu les choses. Mais bien évidemment des programmes étaient engagés et engageaient les nouveaux élus, sauf s'il s'agit de projets qui n'auraient pas fait l'objet du premier engagement ; et puis si les nouveaux élus décident collectivement d'y renoncer ou de différer, etc.

Mais cette manière de faire est à peu près incontournable. Pas à peu près, elle est incontournable si on veut simplement que notre établissement, que notre collectivité ait un rythme d'action continu. Pas par quelques soubresauts de vide d'action un an avant les élections, puis deux ans après, parce qu'il faut au moins ce temps-là pour relancer la machine, et puis trois années efficaces par mandat. C'est une nécessité. Et tout cela, bien évidemment, a des conséquences évoquées par Ludovic, que je confirme, à savoir qu'il y a un engagement qui dépasse la durée du mandat. Mais si on ne fait pas ça, ça veut dire qu'on arrête la machine encore une fois et qu'elle ne fonctionnera qu'à mi-temps. Ce qui n'est vraiment pas l'intérêt du territoire. Et encore une fois, tout cela en totale transparence, vous l'avez encore dans les dossiers, là, le PPI, vous avez l'ensemble des actions et la latitude d'un changement d'orientation ou de volonté, au renouvellement d'un mandat, c'est attaché à la situation de l'opération en termes d'engagement juridique. S'il y a eu engagement juridique, bien sûr, l'affaire est engagée. S'il n'y a pas, il peut y avoir discussion et décision.

Donc, il y a eu quelques discussions de cette nature au début de ce mandat si je me rappelle bien, y compris sur de très gros projets.

Donc, c'est la règle qu'on assume, qu'on porte collectivement et surtout pas en la dissimulant. Ce que tu dis est juste, je le confirme avec les conséquences que l'on sait.

S'agissant du fonctionnement, je pense le propos à peine sévère. Simplement parce que si nous avions ce dérapage de fonctionnement, nous n'aurions pas ce tableau de marche en matière de résultats et d'autofinancement. Les niveaux d'épargne sont là pour témoigner des choses, donc d'une vraie maîtrise.

Après, ici, comme dans d'autres collectivités, nous avons été confrontés au cours de ces années, par quelques décisions quelquefois que nous ne maîtrisions pas et pas qu'ici, toutes les collectivités. Des fois, c'est un peu compliqué, parce que lorsqu'on a tout d'un coup des augmentations d'indice au mois de juillet, qu'il faut exécuter, on se réjouit pour nos salariés mais on s'arrache un peu les cheveux sur le plan budgétaire. Mais ça, toutes les collectivités l'ont connue. Et puis le phénomène Énergie durant les années écoulées dont j'ai souligné que 2024 a pu bénéficier d'un ralentissement, mais ce sont les réalités qu'on a tous connues.

Et quand tout à l'heure j'ai donné l'évolution du fonctionnement en termes réels, oui, nous sommes un peu supérieurs à l'inflation en matière de dépenses de fonctionnement, pour les raisons que j'ai indiquées. Donc, vous pouvez vous y reporter, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit il y a trois minutes, mais il y a quelques raisons objectives auxquelles nous sommes confrontés.

J'ai parlé de dépenses contraintes. Là également, ce sont des éléments connus dans toutes les collectivités, me semble-t-il, avec, il est vrai, néanmoins, une capacité que nous avons réussi à activer, de préserver nos niveaux d'épargne. Et c'est bien évidemment ce qui est l'essentiel pour assurer le tableau de marche de l'investissement que j'évoquais par ailleurs.

Voilà les quelques éléments essentiels que je souhaitais évoquer en écho. On est presque sur un exercice rodé sur ces questions-là.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, non, non. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. BAULIEU.- Ah oui, s'il y a des questions, tout à fait. Vincent.

M. FIETIER.- Merci. Tu nous avais indiqué, il y a quelques années, qu'en cas d'augmentation d'un certain niveau des dépenses de fonctionnement, on risquait d'avoir des pénalités.

Alors première question : est-ce que cette menace existe toujours ?

Deuxième question : avons-nous été concernés et qu'est-ce que ça nous a coûté, si oui ? Merci.

M. BAULIEU.- Tu as la mémoire puisque tu nous renvoies à Cahors, les contrats imposés aux collectivités où nous avons traversé ces périodes. Et puis aujourd'hui, j'y ai fait allusion tout à l'heure. Nous ne savons pas précisément dans quelle sauce nous serons mangés. Et puis nous avons échappé, dans la dernière vague, de mesures aux prélèvements auxquels ont été soumises quelques communes de Grand Besançon.

Sur les périodes précédentes de Contrats de Cahors, non, nous n'avons jamais été prélevés, mais ça renvoie maintenant à quelques années.

Par contre, en termes de perspectives, tu parles de craintes, oui, on peut en avoir. Quand j'ai parlé tout à l'heure des 8 milliards qui circulent en termes d'information, ce n'est pas tout à fait un doublement, mais presque, de ce qui est appliqué en 2024. Selon quelles modalités ? Bien évidemment, à ce jour, nous n'en savons rien, mais on pourrait se voir soumis à nouveau, parce que c'est un principe assez habituel, à une contrainte relative au niveau d'inflation. C'est-à-dire qu'on avait des indicateurs, en Contrat de Cahors de 0,5 point en moins en dessous de l'inflation, ce qui est généralement à peu près intenable. On a réussi à passer à travers les gouttes. Mais sur des mesures comme ça, c'est effectivement très compliqué.

On vient d'échanger, là, sur le glissement de nos charges de fonctionnement. J'ai insisté sur celles que nous maîtrisons bien et sur celles dont nous n'étions pas maîtres, et que nous devons assumer. Dans un contexte de ce genre, on peut nous mettre une règle impérative, et on sera dans le mur. Mais je ne lis pas dans le marc de café, je ne sais pas ce que seront les règles sur 2026. Selon toute vraisemblance, il devrait y en avoir. Si je fais une confiance de citoyen, je souhaiterais qu'il y ait sur le budget 2026 de vraies mesures de maîtrise de ce budget national parce qu'il y a urgence, de mon point de vue, à agir dans ce domaine. Nous sommes maintenant les derniers de la classe en Europe, je ne pense pas qu'on va en tirer des avantages.

Voilà pour l'instant ce qu'on peut dire.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Il y a Frank.

M. LAIDIE.- Non, ce n'est pas une question, c'est simplement une réflexion, et je sais que dans ces échanges récurrents que l'on peut avoir sur le PPIF, Gabriel, tu te sens quelque part un petit peu isolé, c'est ce que tu nous disais en tout cas dans la prise de parole. Et je voulais juste témoigner que je suis en totale solidarité avec ce que tu as dit. C'est que, par le PPIF, les élus prennent des décisions mais les élus passent et ce que l'on fait c'est pour la collectivité, et c'est important de s'engager dans cette voie-là et d'y rester, parce que les projets que nous menons sont des projets qui forcément sont des projets sur le long terme. Un trou dans la raquette serait vraiment très dommageable pour notre collectivité, notre territoire et ses habitants. C'était juste ce petit témoignage. Je crois que c'est largement partagé par tous les gens qui travaillent dans le comité PPIF. En tout cas, je tenais juste à le dire. Je me retiens souvent et je ne veux pas alourdir les débats mais il est vrai qu'on se doit de programmer tout cela.

M. BAULIEU.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais rebondir. Ce qui est intéressant, c'est que sur ce mandat-là, et je le rappelle, il a été mis en place un groupe PPIF, parce que la décision, justement, devait être prise de façon collective. Donc, j'entends que l'on peut se sentir les uns les autres seuls parfois. Mais pour autant, il faut saluer le fait que là, sur ce mandat-là, c'est bien une démarche collective qui s'est mise en place.

M. BAULIEU.- Merci. Nous allons pouvoir libérer la Présidente pour passer formellement au vote du compte administratif.

(Madame la Présidente, Anne VIGNOT, sort de l'Assemblée)

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 26 juin 2025

Sur le compte administratif de 2024, est-ce qu'il y a des votes défavorables ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

Je vous remercie sincèrement.

Nous pouvons dire à la Présidente qu'elle peut réintégrer la salle.

(Madame la Présidente, Anne VIGNOT, rejoint l'Assemblée)

M. BAULIEU.- Voté à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit **M. Gabriel BAULIEU** comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de continuer sur le rapport n° 7. C'est le rapport sur la situation de Grand Besançon en matière de développement durable et une présentation. Lorine.

(Diffusion d'une présentation)

Mme GAGLIOLO.- Merci. Avant de vous présenter les actions en matière de transition écologique réalisées par Grand Besançon en 2024, valorisées à la fois dans le cadre de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et du rapport sur la situation en matière de développement durable, j'aimerais faire un point sur notre trajectoire énergie à partir des dernières données disponibles, en l'occurrence celles de 2022.

Vous allez voir sur la diapo suivante, la fameuse trajectoire dans laquelle on s'inscrit. Vous dire qu'à partir des consommations 2008, on se fixe l'objectif de diviser par deux nos consommations d'énergies d'ici 2050. Les données 2022 font apparaître que nous étions en 2022 à 4 465 GWh d'énergies renouvelables, donc une économie substantielle par rapport à 2008. Pour autant, il reste encore du chemin d'ici 2050, et notamment d'ici 2025, vous savez qu'on arrive à traiter les données avec deux ans de retard, malheureusement, c'est toujours un exercice assez frustrant. Mais il était important pour moi de vous montrer un peu la trajectoire dans laquelle nous étions pour autant.

Sur la production d'énergies renouvelables, nous sommes à 18,4 % de production d'énergies renouvelables en 2022 et on va regarder sur la diapositive suivante un peu plus en détail les choses.

Vous voyez qu'en termes de consommation, le domaine dans lequel nous consommons toujours le plus d'énergie reste le transport routier. On a un vrai sujet aussi sur ce territoire sur le tertiaire. Si vous regardez un petit peu la courbe du résidentiel, on voit que les efforts payent, à la fois les efforts des particuliers malgré les *stop-and-go* permanents sur ce territoire, mais aussi, il faut savoir le noter, les efforts de nos bailleurs qui ont engagé des rénovations sur leur parc.

Sur le tertiaire, si on regarde un petit peu la trajectoire et qu'on exclut les données 2020 qui sont des données de mesures sur une année qui est complètement hors norme, à la fois sur les transports, les consommations, on n'a pas du tout vécu les années 2020-2021 comme les autres années.

Et si on regarde un petit peu les consommations d'énergie en 2018 puis en 2022, on voit que globalement sur le tertiaire, on reste sur les mêmes niveaux de consommation d'énergie ; il y a un vrai sujet sur ce territoire sur l'accompagnement du bâti tertiaire dans sa rénovation.

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 26 juin 2025

Du côté des productions d'énergies renouvelables, vous voyez qu'on a fait un bond sur ce territoire, notamment au moment de la mise en service de la chaufferie biomasse de Novillars et qu'on a le réseau de chaleur qui continue à peser fort sur le territoire avec, globalement, le déploiement aussi d'un certain nombre de chaufferies dans les communes, la valorisation de l'unité de valorisation des déchets (UVE) et on voit apparaître de nouvelles productions (en rose, jaune), le photovoltaïque, etc., qui commencent à se voir. Il va falloir poursuivre largement les efforts en la matière et multiplier par 8,6 nos productions d'EnR d'ici 2050.

Pour autant, pendant le mandat, un certain nombre de projets ont été engagés et on aura le plaisir dans les prochaines années de constater aussi la mise en service d'un certain nombre de projets.

Si on avance un petit peu, on va parler du rapport suivant. J'ai décidé de vous faire une présentation groupée des deux rapports qui s'annoncent devant nous.

Il nous est proposé ici de faire un point sur le label Territoire Engagé Transition Ecologique. Si on regarde un petit peu en détail, c'est un label européen qui est porté par l'ADEME en France. Il s'agit d'une démarche continue d'évaluation de nos politiques territoriales en matière de transition écologique. Vous voyez qu'il y a six axes qui sont observés dans le cadre de ce label et que, finalement, la stratégie et le plan d'action qu'on défend dans le cadre de ce label se résument au Plan Climat – on a adopté très récemment notre Plan Climat 2024-2029.

Le fait de s'engager dans cette démarche depuis longtemps déjà nous permet d'avoir une évaluation continue de nos politiques, de bénéficier de l'appui d'un accompagnateur tout au long de la démarche qui va nous conseiller sur la manière de mettre en œuvre et de piloter cette démarche, mais aussi de se voir audités tous les quatre ans pour avoir quelqu'un d'extérieur à la collectivité qui connaît très peu nos actions, qui vient constater le chemin parcouru.

La démarche a commencé en 2012 pour le Grand Besançon avec en 2015 un premier audit qui avait permis au Grand Besançon d'obtenir d'entrée de jeu trois étoiles dans cette labellisation avec 56,4 % des objectifs qui étaient atteints dès 2015.

Et puis dès 2015, on voit ce 7,2 % (en bleu) qui était la progression qu'on pouvait imaginer réaliser par la mise en œuvre du plan d'action qui était adossé à ce rapport de labellisation.

2020 : nouvel audit. Entre 2015 et 2020, on est passé de 56,4 à 59,9 de réalisé. Et puis on avait 8 % qui étaient à notre portée dans les quatre ans suivants dans le plan d'action 2020.

En réalité entre 2020 et 2025, ce n'est pas 8 % mais 11 % d'augmentation qu'on a vu, on a gagné plus de 11 points entre 2020 et 2025. On vient d'avoir l'audit qui a été réalisé il y a à peine quelques semaines et le taux de réalisation final, il était provisoire à 71,3. Au final, c'est bien 71,7 % de la trajectoire qu'on a réalisée dans le cadre de ce label. Et ça va nous permettre d'obtenir notre quatrième étoile dans le cadre de ce label. Et vous voyez qu'il y a 4,6 % qui sont programmés dans le plan d'action qui est adossé. Et on peut espérer, si on garde la trajectoire, et si on tient les engagements qu'on présente dans ce plan d'action, obtenir nos cinq étoiles dans quatre ans.

Alors, si on regarde un petit peu maintenant du côté du rapport sur la situation en matière de développement durable 2024, vous savez qu'on présente ce rapport tous les ans, qu'on l'adosse aux objectifs développement durable.

On a 37 objectifs locaux de développement durable qu'on observe, à savoir que cette année, on a rajouté un objectif local de développement durable relatif à la santé, puisque sur ce territoire, on s'intéresse de plus en plus à la question de la santé globale, la santé des humains, des animaux, des écosystèmes, considérant que tout est relié et que c'est un élément très important de développement territorial.

Notre rapport développement durable s'intéresse à cinq grandes thématiques :

- Le changement climatique,
- La biodiversité, les milieux naturels, les ressources,
- La cohésion sociale et les solidarités,
- L'épanouissement des êtres humains,
- La consommation et la production responsables et l'économie circulaire.

On recense dans le rapport Développement durable l'ensemble des actions du Grand Besançon menées en 2024 qui viennent contribuer à ces thématiques et on les met au regard des 37 objectifs locaux de développement durable.

Maintenant, je vais faire un petit tour d'horizon, un petit panorama des actions phares 2024 qui ont à la fois contribué à l'obtention des quatre étoiles du label Territoire Engagé Transition Ecologique, et qui sont mises en avant dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du Grand Besançon.

Alors, si on regarde sur la question du développement des énergies renouvelables, la finalisation de la première phase de l'extension du réseau de chaleur de l'ouest bisontin est un élément marquant : sept

kilomètres de réseau qui ont été déployés par GBM avec la traversée de la rocade, l'arrivée du réseau sur Saint-Ferjeux, l'avenue Clemenceau ; tout ça nous permet de garantir un tarif stable, compétitif, de favoriser les énergies renouvelables et de récupération toujours plus dans cette ville et sur ce territoire.

Ensuite, on a la question du développement de notre SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables). On s'inscrit dans une démarche d'achats responsables. On s'était fixé l'objectif de 70 % de marché de plus de 90 000 € attribués avec au moins une disposition sociale ou environnementale. C'est en 2024, 71,43 % de nos marchés qui répondent à cet objectif.

En matière d'infrastructures cyclables. On met en œuvre notre Schéma directeur cyclable qu'on a adopté en 2023. C'est 17 itinéraires structurants qui ont été construits, et en 2024 tout particulièrement l'aménagement cyclable le long de la RD70, le tronçon Pirey-Besançon que j'ai eu l'occasion de tester. Et je pense qu'on est tous très impatients d'avoir le tronçon Pirey-Pouilley-les-Vignes finalisé.

Concernant le Projet Alimentaire Territorial, on est bien passé en niveau deux sur ce Projet Alimentaire Territorial. C'est douze partenaires aujourd'hui qui sont signataires du Projet Alimentaire Territorial aux côtés du Grand Besançon. Reconnaissance nationale d'un projet alimentaire qui passe un cap qui, au-delà des engagements pris une première fois par les partenaires, ces douze partenaires réaffirment des engagements, reprennent des engagements pour plusieurs années et donc le niveau national nous reconnaît niveau 2, c'est le niveau le plus élevé à ce jour.

On continue avec nos douze partenaires et l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire à accélérer la transition agricole alimentaire du territoire, à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs. Le projet est en cours et le récent Forum des acteurs de l'alimentation que nous avons organisé à Pugey démontre un vrai engagement, 70 acteurs étaient présents ce jour-là, pour toujours aller plus loin sur les synergies.

Du côté de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Un fait notable : 2024, c'est l'extension de la zone Natura 2000 "Moyenne Vallée du Doubs" avec 15 nouvelles communes du Grand Besançon qui intègrent Natura 2000. Natura 2000 concerne dorénavant 27 communes de notre agglomération.

Sur la protection des ressources en eau, on peut parler de la nouvelle station d'épuration à Chaudfontaine qui va améliorer le traitement des eaux usées avec une station en filtres plantés de roseaux et la démolition de l'ancienne station qui datait de 1975.

Si on regarde la diapo suivante, je vous le disais, ce nouvel objectif local de développement durable sur favoriser la bonne santé et le bien-être. Le fait marquant 2024, ce sera l'approbation de notre nouveau Contrat Local de Santé et le travail mené autour de ce CLS en 2024 ; là, c'est 13 partenaires signataires. Un contrat qui est coordonné par la Ville, son CCAS et le Grand Besançon et des objectifs que vous connaissez déjà et qui contribuent pleinement à notre politique en matière de développement durable. Voilà, je crois que j'arrive au bout du panorama. C'est toujours pareil, un petit extrait d'actions, et si vous avez des questions complémentaires, je reste à votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation, d'un double rapport. On est d'accord sur le rapport développement durable, cela a aussi donné l'occasion de rappeler la question de la demande de labellisation et ce qui nous amène à faire chaque fois un très beau bilan.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions.

Pour le rapport n° 7, c'est prendre acte et on est tous d'accord.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) » au niveau 4 étoiles

Procès-Verbal Conseil de Communauté du jeudi 26 juin 2025

Et ensuite sur le rapport n° 8 ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la démarche à engager,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) au niveau 4 étoiles pour valoriser et renforcer la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire,
 - o signer et déposer le dossier de demande de label « Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) » auprès de la Commission nationale du label.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Affectation des résultats 2024 au budget 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 9 qui concerne l'affectation des résultats 2024 au budget 2025.

M. BAULIEU.- Je n'ai pas de commentaire à faire, tout est dans le résumé quasiment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. S'il n'y a pas de question, je propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve cette proposition d'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 au titre du budget principal ;
- prend acte du fait que, compte tenu de l'absence de résultat financier sur le budget annexe **Autres Zones d'Activités Economiques**, aucune reprise de résultat en 2025 n'est réalisée ;
- confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2025 des budgets annexes **Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Actualisation du PPIF 2025-2029 – Partie Investissement, Budget supplémentaire et Décision Modificative n°1 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 10 qui est l'actualisation du PPIF 2025-2029 avec la partie Investissement, Budget supplémentaire et Décision Modificative n° 1. Je vous propose de dire quelques mots.

M. BAULIEU.- Je peux dire quelques mots sur ces deux dossiers. Je le ferai rapidement puisqu'ils trouvent parfaitement leur place dans les commentaires que j'ai faits sur le compte administratif et sur le PPI vous en connaissez la méthode et en plus je l'ai explicitée, en réponse à Ludovic, tout à l'heure, donc, je ne vais pas revenir là-dessus.

Les montants que nous atteignons sont à souligner : 384 millions sur le Budget principal, 568 (tout près de 570) que je citais tout à l'heure, avec les budgets annexes.

Et puis en réponse à ce qui a été dit au début du mandat, et aux interrogations par rapport à ce qu'on avait dans les tuyaux en 2020, on a rajouté la bagatelle de 103 M€. Simplement pour dire que les choses ne sont pas congelées dans la durée, il y a effectivement des adaptations. Après, c'est aussi au rythme auquel on peut dégager les ressources pour assurer les financements. C'est pour dire que l'expérience qu'on a de ce mandat, c'est que les choses ne sont pas restées figées. Après, bien évidemment, le mandat suivant sera une autre histoire, comme il se doit.

Et puisque c'est la revue annuelle du PPI, en même temps que le compte administratif et la DM1, si on souligne deux ou trois choses :

Il y a deux gros volets qui ont été ajoutés sans impact puisqu'ils sont recettes, dépenses, le nouveau programme Aides à la Pierre pour 12 M€.

Et puis précisément il y a eu quasiment un écho fait par Lorine tout de suite sur le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, vous trouvez ça également dans les AP/CP, un peu plus loin, puisque ça fait l'objet d'une nouvelle AP/CP ; mais là également, sans incidence, en termes de charges.

Sur les Mobilités plus 4,3 millions, avec toute une série de mesures, mais y compris la recherche d'amiante dans les chaussées, plus 600 000 €, ce n'est pas anodin pour des tests qu'on doit faire.

Et d'autres aspects : sur la réfection des espaces partagés du tramway, la jonction entre la voie et puis les autres espaces et chaussées notamment, 1 M€.

Et puis l'actualisation du coût sur la passerelle Jean Abisse (2 M€). Passerelle qui présente un coût particulier parce que c'est une passerelle, sur l'usage courant, mais c'est une voie de secours, également et la voie de secours doit à la résistance d'un pont ; c'est une explication simple pour le coût de cette opération.

Et puis d'autres aspects sur les réactivations sur certaines zones d'activités, en fonction du schéma d'aménagement.

L'ajustement des crédits Grande Bibliothèque, ce n'est pas un scoop, vous connaissez les chiffres.

Et puis également une majoration sur développement durable pour la mise en œuvre du PCAET.

Voilà quelques éléments comme ça, quelques zooms sur quelques ajouts dans ce PPI, livraison juin 2025 avec les montants d'engagement indiqués et le fonctionnement rappelé tout à l'heure.

Donc, sur la DM1 2025, je ne vais pas m'y arrêter très longtemps, vous avez pu voir le rapport. L'élément majeur, c'est celui de reprises de résultats, particulièrement sur le budget principal puisque sur les budgets annexes, on les a repris au budget primitif, c'est l'opération, la plus importante.

Il y a quelques ajustements en termes de dépenses en matière de dotations en politique de la ville, également en matière de déchets recyclables, etc.

J'aurais envie de souligner parce que j'y ai fait allusion tout à l'heure, parlant du volet TVA, pour indiquer qu'entre les deux exercices, on a un petit ajustement. Donc, puisque j'ai parlé de la recette atone de TVA sur 2024, et puis bien évidemment l'effet sur 2025, mais on a eu en début 2025 l'ultime régularisation du produit définitif 2024 sur la fraction de TVA, et pour compensation Taxe d'habitation et CVAE pour une majoration de 365 000 €. Ce qui fait que tout à l'heure je vous parlais de 0,8, on a donc une évolution à 1,1 ; ce qui est mieux que le 0,8, mais ce qui est loin des 5,4 qui étaient annoncés sur la Loi de Finances antérieure.

Voilà ce que je souhaitais dire Présidente, sur la DM1, pas d'autres éléments particuliers à souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le Budget Supplémentaire pour le budget principal par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires, et reprenant les résultats de l'exercice précédent affectés, conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance ;**
- **approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025 par chapitre pour les budgets annexes Transports, Déchets et Eau, tel que présentée en annexe, et conformément aux documents budgétaires ;**
- **sollicite le Comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire au débit du compte 1068 et crédit du compte 13948 pour 2 377,59 € dans la comptabilité du budget annexe Transports afin d'annuler les reprises de subventions figurant à l'annexe 3.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 11, qui est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Je donne la parole à Daniel HUOT parce que je crois qu'il y a une présentation.

(Diffusion d'une présentation)

M. HUOT.- On va faire dérouler la présentation.

Vous avez les résultats en 2024 en termes de collecte. Donc, vous voyez les résultats : 26 092 tonnes de déchets. Donc, on confirme l'impact de la redevance incitative avec une baisse de 42 % depuis 2008. Quand on regarde les niveaux nationaux, on doit être à peu près 130 kilos de moins que la moyenne nationale des ordures ménagères par an et par habitant.

Et puis 12 300 tonnes de déchets recyclables collectés ; ces déchets-là sont une ressource puisque les déchets recyclables, après tri, prennent des circuits de valorisation. Le déchet recyclable est une vraie ressource. Il faut en avoir bien conscience. Et si on peut augmenter la tonne des déchets recyclables (les bacs jaunes), il faut être partie prenante.

On peut dire que dans les poids, on doit avoir à peu près la courbe tout en haut (jaune), c'est celle qui donne l'ensemble des déchets, on doit avoir à peu près 180 kilos de moins que le niveau national. Et puis on voit que les points qui sont en gris, ce sont les ordures ménagères, on continue à avoir une légère baisse ; ça veut dire que la dérivée est toujours bonne mais on voit que ça s'atténue un petit peu. Par contre, on est à 132 kilos par an/par habitant, ce qui est un bon niveau de déchet pour les ordures ménagères en poids par habitant. Et ça, c'est vraiment le vrai effet de la redevance incitative.

Et puis, on a une petite augmentation des déchetteries, mais je crois qu'il y a parfois des phénomènes sur les déchets verts qui encombrant les volumes de déchetterie, en sachant qu'est mise en place, là aussi, de la valorisation de ce qui existe dans les déchetteries.

On a mis en place en 2024 un nouveau schéma de collecte. Aujourd'hui, on est capable de voir la fréquentation de présentation des bacs à la collecte. On avait regardé pour les 20 communes périphériques de Besançon qui étaient encore en ordures ménagères avec une collecte toutes les semaines, qu'en faisant une collecte tous les 15 jours, ça répondait, en fait, au constat des comportements de nos ménages. On a donc réorganisé l'ensemble du réseau de collecte en 2024. Et puis ce réaménagement du schéma de collectes nous a permis, puisqu'on avait une partie de collecte assurée en sous-traitance par Veolia, de réintégrer 8 communes de Grand Besançon qui sont reprises en régie par notre collectivité.

Alors ensuite, on a un assez long projet. On est à à peu près à la moitié du déploiement, on aura à terme une centaine de stations de tri à Planoise pour les 15 000 habitants. Bien sûr, on remplace les bacs de déchets recyclables qui sont dans les locaux à déchets qui n'étaient pas du tout prévus pour faire cohabiter plusieurs types de bacs, par des points d'apport volontaire sur le terrain ; ça veut dire qu'il n'y a plus de bacs jaunes dans les locaux à déchets. Cela permet de faire en sorte que ces locaux soient dédiés qu'aux déchets résiduels. Alors bien sûr, derrière, je vais un peu vite, mais ça veut dire qu'il y a une communication qui est faite puisque bien sûr c'est de l'habitat vertical, de façon qu'on sensibilise l'ensemble des utilisateurs quand on déploie ces points d'apport volontaire jaunes. On a plutôt une qualité de déchets dans les points d'apport volontaires jaunes assez comparable à ce qu'il y a en ville.

On a une légère baisse du poids des ordures ménagères, mais qui reste pour le collectif à Planoise assez élevé en kilos par an et par habitant.

Dans le centre-ville, on avait un dispositif de cartons – je crois que les photos parlent d'elles-mêmes. Ça veut dire qu'il y avait des risques d'incendie, d'encombrement bien sûr, d'insalubrité.

Le risque d'incendie, on voit bien comme c'était mis, était extrêmement fort. On a fait un travail avec les Bâtiments de France et on a réussi à positionner des conteneurs à cartons pour la collecte. Ce sont des conteneurs qui sont disponibles 24H/24, 7J/7. On peut être amenés à les collecter jusqu'au samedi, 6J/7. Alors il y a eu un travail avec l'ensemble du monde commercial. Ce déploiement est terminé. Il peut y avoir parfois quelques petites difficultés. On a parfois des remontées, mais on est très vigilant sur l'enlèvement de ces points d'apport volontaire cartons puisqu'il ne faut pas que cela génère de déchets à proximité de ces points d'apport volontaire cartons. On a réglé les problèmes attachés à l'incendie, c'était une inquiétude qu'on pouvait avoir. Dans la vie, on peut avoir des fois de la chance, mais on aurait très bien pu avoir un incendie, en particulier dans le centre-ville, des rues comme Claude Pouillet, s'il y avait eu des feux, ça aurait été un sujet difficile pour notre collectivité.

Voilà, ensuite, là c'est un travail qu'on a fait en commun avec le SYBERT. Donc, au 1^{er} janvier 2024, on devait proposer une solution pour éliminer les biodéchets à l'ensemble de nos habitants. Donc, depuis fort longtemps, le fil conducteur pour les biodéchets, c'était de faire en compostage. On a fait un travail pendant deux ans, on a eu huit comités de pilotage avec le SYBERT et au 1^{er} janvier 2024, on a été prêts. Le SYBERT a fait un effort très important dans le déploiement de composteurs, que ce soit des composteurs en pied d'immeuble, des compléments de composteurs en chalet, du déploiement bien sûr de composteurs individuels – je crois que ça a été une excellente réponse. On doit offrir des possibilités d'éliminer les biodéchets sur 75, 80 % de la population du territoire.

Et puis, on avait une problématique particulière pour l'hyper centre-ville – c'est la moitié du centre-ville (côté Battant, Place de la Révolution) –, et là, on a mis une collecte en mode doux. Il y a six points de collecte. On a un marché avec Trivial Compost.

Donc, l'intérêt de cette collecte en mode doux, c'est qu'il y a un retour à la terre, puisque là ils sont compostés à l'extérieur, chez un agriculteur ; le compostage se fait chez l'agriculteur et il utilise le compost pour amender ses terrains. C'est assez exemplaire. On est souvent sollicité pour savoir ce qui a été fait, ce retour à la terre avec un mode doux puisque c'est en mode doux et est assez réussi.

Alors, il y a eu une période de test. Depuis 2022, on avait fait un test. C'est un dispositif qui permet d'avoir des apports assez comparables à ce qu'il y a au SYBERT avec ces composteurs.

Ensuite, on parle de l'ensemble de la répartition de nos recettes : on a une partie liée aux ménages, une partie liée aux entreprises lorsqu'elles ont des déchets qui sont assimilables aux ménages. On voit que c'est un élément important puisqu'on a un peu plus de 3 M€.

Après, on a des soutiens d'organismes agréés, la valorisation des matières et diverses recettes.

Le budget, vous le voyez, est à un peu plus de 23 M€.

Dans les dépenses, on a les prestations qui sont payées au SYBERT pour l'ensemble des prestations qu'il fait.

Alors, les gros pavés, pour nous, sont la prestation payée au SYBERT, mais bien sûr les frais de personnel puisque notre contribution au SYBERT qui porte le traitement. On porte la totalité du budget collecte et traitement pour Grand Besançon. La part du SYBERT, c'est 56 %. La part pour nous, pour la partie pure collecte, c'est 43,7 %.

Les pavés les plus importants sont les charges de personnel pour la DGD et ensuite pour le SYBERT, il y a l'incinération avec la valorisation énergétique des déchets et puis la partie des déchetteries ; cela représente 70 % de notre budget. Bien sûr, ce sont des dépenses de fonctionnement.

Ensuite, on s'assure en termes de coût moyen par habitant qu'on reste en dessous de l'inflation. La courbe que vous voyez au-dessus, c'est la courbe de l'inflation, la courbe INSEE. On s'assure en termes d'évolution, on a une baisse des ordures ménagères, du poids en euros par habitant, mais on est très vigilant en termes de coût de façon à ce que les augmentations restent importantes en termes d'écart avec l'inflation. Donc, on est nettement en dessous de l'inflation. Là, on le fait par niveau de service puisqu'on a une étude par niveau de service et on a le coût général.

La partie bleu clair, c'est le centre-ville.

La partie bleu foncé, c'est Besançon.

La partie qui était en orange clair, c'était la Périphérie qui a disparu puisqu'on a changé le schéma de collecte et c'est devenu la Périphérie, une partie violette.

À propos du SYBERT, il y a l'usine d'incinération de 38 000 tonnes dont 26 000 pour les déchets présentés par Grand Besançon. Il faut noter que depuis fort longtemps il n'y a plus d'enfouissement, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires.

Dans le tri, il y a toute la partie qui vient des bacs jaunes qui sont triés par le SYBERT. Et c'est à travers cette chaîne de tri qu'on va attaquer des chaînes de valorisation des bacs jaunes. On dit toujours que le déchet c'est aussi une recette possible.

Sur Grand Besançon, on a une difficulté avec les refus de tri. On a un taux de refus de tri qui est en train d'augmenter. Donc, on a présenté à la conférence des maires ce qu'on va mettre en place, qui va démarrer en septembre de cette année. On s'appuie sur l'intelligence artificielle, on a équipé nos bennes de caméras. On saura identifier lors du basculement des bacs jaunes les erreurs de tri qui sont dans les bacs, avec toute une procédure avec de la pédagogie pour faire évoluer ce taux de refus de tri pour le faire baisser. Parce que le refus de tri a un gros inconvénient, c'est qu'il sort de la chaîne de tri et comme il ne peut pas être valorisé, il retourne en incinération. On a payé le tri et on paye l'incinération ; ça représente de l'ordre de 1 M€. On voit bien que c'est un dossier qu'il faut qu'on s'approprie. Et au-delà des problèmes de refus de tri, il y avait derrière un risque pour le personnel, on a aussi des déchets dangereux qui sont dans les bacs jaunes. On a eu quatre bennes à ordures ménagères où il y a un feu qui a démarré dans nos bennes, notamment à Planoise et ça signifie qu'il y a un risque pour l'habitat. Donc, il est vrai qu'on a ce problème de coût, mais dans notre approche, il y avait les éléments que je

viens d'indiquer pour qu'on s'attelle de façon différente, et de façon innovante sur les refus de tri. On espère que l'année prochaine on saura présenter des taux de refus de tri bien inférieurs à ce qu'on a aujourd'hui.

À propos des écocentres, le territoire est plutôt bien maillé. Je l'ai dit, il y a des années, comme l'année dernière, où c'était une année où il y a eu une végétation très importante, donc beaucoup de déchets verts en déchetterie.

En sachant que le SYBERT a proposé aux communes de faire du broyage. Il propose de venir dans les communes faire du broyage et le broyat est laissé aux habitants, c'est quelque chose qui se développe. Il y a eu un certain nombre de communes. Le SYBERT a lancé, il n'y a pas longtemps, une inscription pour les broyages qui se font un peu à l'automne quand on fait les tailles. Et ça, ça permet d'éviter des transports de déchets verts vers les déchetteries. Et puis, ça permet de donner du broyat aux habitants. On s'était porté candidat, on a été retenu, mais tout le broyat part, ça veut dire que les gens sont intéressés pour faire du paillage, pour enrichir leur propre territoire ; ça fait partie des actions engagées par le SYBERT.

Les équipes de pré-collecte. Je pense qu'il y a quelques chiffres à retenir : on a 50 000 bacs jaunes, 50 000 bacs gris. Il y a tout un dispositif de remplacement de bacs. Quand il y a des nouveaux contrats, on doit retirer des bacs, on doit les réparer et les laver.

On vous fait le bilan de ce qu'il y a.

On collecte 4 000 bacs par jour soit 20 000 bacs par semaine. Ça veut dire que le tri de façon visuelle ou manuelle était impossible, c'est pour ça qu'on s'était orienté vers une solution d'intelligence artificielle avec des caméras qui détectent les erreurs de tri dans les bacs.

On a une équipe de relations avec les usagers qui traite bien sûr les appels téléphoniques, qui répond aux courriers ; on a peu de visiteurs qui viennent nous voir. Nous avons des référents terrain. Quand on a des difficultés avec certains usagers, on détecte de temps en temps des usagers qui n'ont pas de contrat alors que c'est obligatoire. Un contrat d'ordures ménagères est une obligation.

Et puis, ils sont sur les enquêtes qualité, quand on peut déjà détecter des bacs où il y a des erreurs de tri en visuel, ils font déjà de la pédagogie auprès de l'ensemble des titulaires de contrat. Et puis on a des projets d'aménagement.

On a les marches arrière. C'est un projet qui a été engagé depuis de nombreuses années. On était arrivé à 472 marches arrière diagnostiquées en 2015 et aujourd'hui on a 43 situations fin 2024. On fait un travail assez commun avec un comité de pilotage à la mobilité voirie et on devrait donc supprimer la totalité des marches arrière avant la fin du mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je pense qu'on peut considérer que nous avons tous pris acte de ce rapport.

Le Conseil de communauté prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

12. Révisions des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer au rapport n° 12. Gabriel.

M. BAULIEU.- Simplement un mot. J'en ai déjà parlé tout à l'heure, en révision des AP/CP, il y a une actualisation du calendrier, sans changement du montant global sur l'opération Université, et puis on a précisé, j'en parlais tout à l'heure, une création de l'AP/CP Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial, vous avez le mécanisme dans ce rapport.

Lorine pourra en dire quelques mots puisqu'on va être gestionnaire d'une possibilité financière qui peut concerner toute collectivité qui prend des initiatives.

Mme GAGLIOLO.- L'idée est de se dire que l'ADEME n'instruit que des projets qui sont suffisamment importants. Et là, en prenant ce rôle sur le CCRT, on va pouvoir permettre à de plus petits projets de venir bénéficier de financements et on fera des grappes de projets ensemble, et on instruira vos projets ADEME-GBM ; on fera des avances et l'ADEME viendra nous rembourser les montants qu'ils vous alloueront sur vos projets. On a embauché quelqu'un en interne pour travailler sur ces sujets avec vous et avec les entreprises du territoire qui montent des projets thermiques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là on est bien sur du fonctionnement supplémentaire qui permet d'accompagner et qui est financé. C'est important parce qu'il rentre dans la masse salariale, on est bien d'accord ? C'est bien la preuve que quand on parle d'augmentation du fonctionnement, on voit qu'on est bien heureux. Je félicite le travail qui est fait par Fabrice TAILLARD sur l'aide aux communes. Et là encore une fois, on voit que ce sont des mesures qui nous permettent d'accompagner les communes dans notre territoire. C'était pour répondre aussi à nos besoins et aux augmentations en matière de masse salariale.

Est-ce qu'il y a des questions s'il n'y a pas de questions ? Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Abstention ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la révision de l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation de programme « CAMPUS » ;
- la création de l'AP « Contrat de Chaleur Renouvelable territorial » équilibrée en dépenses et en recettes et son échéancier de crédits de paiements.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Dotation de Solidarité Communautaire 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 13.

M. BAULIEU.- Reconduction.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Reconduction. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de question. Vote contre ? Abstention ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2025, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2025,
- le montant 2025 et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 72 532 €,
- le montant 2025 et le versement du volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques (CNle) » à hauteur de 80 942 €.

soit un montant total de 4 205 405 € au titre de la DSC 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Transfert de voiries privées et d'équipements communs Fixation des grands principes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 14, qui est la question du transfert de voiries privées et d'équipements commun. Gabriel BAULIEU va vous donner les éléments.

M. BAULIEU.- Quelques éléments, mais surtout vous avez bien indication sur le rapport, une présentation à deux voix, avec Yves. Il y a des implications financières, mais surtout des implications routières, infrastructures.

Je vais simplement dire en introduction sur ce rapport que si nous l'examinons tel qu'il est élaboré, c'est pour répondre certes aux questions d'actualité qui nous reviennent de plein droit depuis que nous avons la compétence Voirie – je parle là de Grand Besançon Métropole –, mais c'est aussi pour répondre à des questions qui étaient sans doute délaissées, qui ont été oubliées ou négligées dans nos communes avant, puisqu'on va parler de transfert de voirie dans le domaine public, donc de fait, communautaire via instantanément la commune. Mais on ne peut pas se limiter à regarder ce qui concerne l'après

transfert de compétences parce qu'il s'est révélé assez rapidement au fil du temps, qu'ici et là, il y avait nombre de dossiers qui étaient en souffrance dans le domaine privé, sans doute par simple oubli des communes de faire le nécessaire pour le transférer. Ce chantier a conduit aussi à l'appréhension de cette problématique-là, qui n'était pas de fait la nôtre, mais nous considérons qu'il faut qu'on s'en occupe.

Il y a les deux volets qui sont traités dans ce rapport.

Et puisqu'il s'agit de transfert, un élément directeur nous a guidés en permanence dans les travaux préparatoires, on a l'expérience d'un transfert massif de 1 220 kilomètres de la voirie des communes à Grand Besançon, au 1^{er} janvier d'il y a quelques années. Et nous avons appliqué des règles, à la fois sur les conditions requises, et sur la contribution financière.

Et nous n'imaginons pas – c'est ce qui a présidé au choix du groupe de travail qui se serait oublié à un moment donné et se rappeler à notre bon souvenir, pourrait envisager un transfert plus facile avec moins d'exigences et sans participation financière. Donc c'est l'équité entre ce qui a été fait et ce que nous devons décider qui a présidé à la démarche et à l'élaboration des propositions. Voilà ce que je voulais dire en termes d'introduction, Yves, si ça te convient.

M. GUYEN. - C'est parfait. Merci Gabriel, merci et bonsoir à toutes et à tous.

Donc, lors de la conférence des maires de mars, il avait été annoncé l'ouverture d'un travail destiné à fixer les grands objectifs et les grands principes de transfert des voiries privées et d'équipements communs.

Ce transfert correspond, je le souligne, à une forte demande des communes.

Les propositions qui vont vous être présentées ce soir ont été élaborées par un groupe de travail d'élus, coprésidé par Gabriel BAULIEU et moi-même.

Ce groupe de travail était composé des référents voirie de chaque secteur, des élus et services des autres délégations concernées (DEA, Gestion des déchets, l'aménagement numérique du territoire). Les principes proposés à validation au groupe de travail étaient de traduire la volonté de Grand Besançon Métropole de rendre communautaires toutes les voiries, de préserver un cadre d'équité entre les communes, et de garantir un cadre de responsabilité et de droit.

La présente délibération qui vous est soumise ce soir est de valider les grands principes et la méthodologie afin de rendre possible, dès la rentrée de septembre, le lancement opérationnel du transfert sur la base d'un corps de règles établies et publiques. Ces règles financières, techniques et juridiques ont été établies par des bureaux d'études indépendants en collaboration avec les services de Grand Besançon Métropole.

Dans les faits, ce transfert s'étalera sur plusieurs années compte tenu du nombre important de dossiers concernés et leur complexité.

Lors du transfert voiries le 1^{er} janvier 2019, nous avons récupéré pas moins de 1 220 kilomètres de voiries. Nous traversons la France d'Ouest en Est ou du Nord au Sud.

Ce transfert de 2019 ne concernait que les voiries communales.

Les voiries privées de lotissement n'étaient pas incluses, ce qui ne représente pas moins de 80 demandes d'intégration adressées par les communes, des aménageurs privés, voire des colotis.

Ces 80 demandes correspondent à des lotissements dont le permis d'aménager est antérieur à 2019.

Les résultats du diagnostic technique voiries font ressortir environ 20 dossiers d'une ancienneté de 20 à 50 ans, dont le coût de remise en état représente une enveloppe estimée à 700 000 €.

Environ 60 dossiers d'une ancienneté de 5 à 20 ans, dont le coût de remise en état représente une enveloppe de 1 M€.

Et enfin environ dix dossiers de lotissements récents dont le permis d'aménager est postérieur à 2018 et nous considérons que nous en recevons encore cinq par an durant quelques années.

Je précise que les coûts de remise en état sont hors mise aux normes, aux prérequis GBM, requalification et hors réseau.

Le groupe de travail a dû définir un ordre de priorité.

On a établi des principes.

Le premier principe est d'instruire les demandes des lotissements pour lesquels des Attributions de Compensation sont déjà versées par certaines communes et les lotissements dont le permis d'aménager initial est postérieur au transfert de compétences de voiries.

Principe numéro 2, les lotissements en fonction du niveau des problématiques en priorisant ceux qui n'ont pas de problématiques significatives, puis ceux représentant des travaux légers, et enfin ceux ayant des travaux lourds.

Le principe 3, ce sont les demandes pour les lotissements antérieurs à 2019 qui seront traitées après examen des 80 premières demandes.

Donc, vous comprenez qu'on va recevoir sans doute des demandes complémentaires, et celles-là vont s'inscrire à la fin des 80 premiers dossiers que nous allons traiter.

Je précise que ces nouvelles demandes se feront au cas par cas, étant précisé que l'acte d'acquisition foncière puis d'intégration seront conditionnés à une décision souveraine de Grand Besançon Métropole et des propriétaires concernés.

Par ailleurs, nous avons créé des critères d'éligibilité.

Le premier critère, c'est l'existence d'un engagement juridique régulier de la personne publique compétente antérieur au 1^{er} janvier 2019. Et d'autre part, le respect par le lotisseur, aménageurs ou propriétaires concernés des obligations conditionnant le transfert qui ont été mises à leur charge.

Le deuxième critère d'éligibilité, la charge afférente à la voirie et/ou aux équipements du lotissement concerné a déjà été prise en compte dans le montant de l'Attribution de Compensation versée par la commune d'implantation du lotissement.

Le troisième critère d'éligibilité, à défaut d'éligibilité en application des deux précédents critères, les critères cumulatifs suivants seront notamment pris en compte pour déterminer si les voies et/ou équipements sont éligibles :

- Un intérêt public de la voie avérée : en contribuant aux déplacements, intéressant la circulation générale (une voie créée sur un foncier privé avec des servitudes de passage n'a pas vocation à intégrer le domaine public),
- Les caractéristiques permettant une gestion publique des équipements : déneigement, collecte des ordures ménagères, interventions de sécurité.

La mise en place, pour des raisons d'équité, d'Attributions de Compensation conventionnelles ou dites « libres » pour les lotissements antérieurs au transfert de compétence.

Et là, je donne la parole de nouveau à Gabriel.

M. BAULIEU. - Je vais dire simplement quelques mots puisque quand on a parlé d'équité, on l'a dit, finalement, ce que nous nous proposons d'appliquer, et encore une fois pour ces opérations relevant du passé, donc étant répertoriées comme étant antérieures au transfert juridique du 1^{er} janvier 2019 – Yves l'a très bien souligné. Donc, il ne s'agit pas d'exiger la mise aux normes aux standards actuels, mais la remise en état dans ce que devrait être, aurait dû être, ces voiries à l'époque, comme nous l'avons fait quand nous avons fait le transfert en 2019.

Et si nous proposons d'appliquer une Attribution de compensation conventionnelle, c'est tout simplement puisqu'on n'est plus dans la phase de prise de compétence avec transfert, on est au-delà et, pour autant, au nom de l'équité, on n'imagine pas un instant proposer un mécanisme qui consisterait à aller récupérer des transferts du privé au public qui n'ont pas été faits à l'époque des communes, pour les reprendre maintenant à Grand Besançon et en franchise de participation. Ça nous paraîtrait sur le plan de l'équité tout à fait grotesque.

On propose donc tout simplement de calculer une Attribution de Compensation selon les mêmes principes que ceux qu'on a appliqués en 2019, mais qui s'appellera Attributions de compensation conventionnelles, puisque ça ne peut plus être une Attribution de Compensation légale, donc automatique.

Et puis la condition, c'est ou bien on se met d'accord sur ces modalités, ça a été dit, tout ça se fera en concertation avec les élus des communes, ou bien on ne se met pas d'accord, il n'y a pas de transfert, les choses sont aussi simples que ça. Encore une fois, au nom de l'équité, entre ce qui a été transféré puis ce qui n'a pas été transféré, on ne va pas chercher la cause ; c'est étrange qu'on en trouve autant, mais tant pis, on l'empoigne.

Ce sur quoi Yves n'a peut-être pas insisté c'est qu'on s'embarque dans une aventure qui va être très longue parce que les opérations en question, il y en a quelques-unes qui vont être coton ; les plus anciennes, on peut supposer que ce sont des lotissements qui n'avaient pas de conventions de transfert passées en amont de l'opération d'aménagement. Il va falloir aller rechercher les origines des propriétés. Il y a sans doute de l'arpentage à faire ; et puis on aura eu des transferts de propriété, il faudra reconstituer les origines, et tout ça multiplié par le nombre de copropriétaires qu'il y a, y compris dans un ménage, quel que soit son statut. Généralement il y a deux personnes concernées, c'est un énorme boulot. Il y a des opérations qui seront très, très longues. Donc, pour réaliser l'ensemble de l'opération, ça prendra plusieurs années.

Politiquement, c'était ce qu'on avait arrêté, c'était d'essayer. C'est ce qui est proposé ce soir, de définir avant la fin du mandat, le principe d'abord de cette reprise, parce que, comme l'a dit Yves, nombre de communes ou autres personnes concernées, interrogent et nous pensons leur devoir une réponse qui est très volontariste – comme je l'ai indiqué, puisqu'on va rattraper ce qui n'a pas été fait – donner une

réponse, et puis donner également les grands principes sur lesquels les choses seront faites, de sorte que le coup est parti, mais que personne ne se fasse d'illusion, ça ne va pas être réglé dans les deux ans, ce sera forcément beaucoup plus long que ça. Mais au moins la règle, elle sera fixée, si, bien évidemment, nous la validons.

Voilà ce sur quoi je voulais insister.

Mais mon propos sur l'Attribution de Compensation est simple, c'est à l'identique de ce qu'on a fait en 2019, c'est conventionnel, ce n'est plus légal.

M. GUYEN. - OK, merci Gabriel. Bien évidemment, il n'y a pas que la voirie concernée dans cette reprise d'équipements communs.

Il y a aussi, je l'ai dit tout à l'heure, la gestion des déchets pour les lotissements antérieurs à 2019.

Pour les lotissements postérieurs au transfert de compétence voirie au 1^{er} janvier 2019, la circulation de la DGD sera conditionnée à la rétrocession des voies.

Dans le cadre de l'eau et l'assainissement, au transfert de la compétence *ad hoc* pour les lotissements antérieurs à 2019 ; et pour les lotissements postérieurs au transfert de voirie, la reprise des équipements eau et assainissement est conditionnée à leur conformité aux règles techniques ; quelle que soit la date de création du lotissement, en cas de réseau séparatif, eaux usées et eaux pluviales, exigence de conformité de raccordement pour chacun des bâtiments.

Pour les eaux pluviales : l'application des AC conventionnelles, comme précisé par Gabriel.

Sur les réseaux de communication tels que définis seront, sauf intérêt particulier de GBM, transfert de propriété des fourreaux à l'opérateur d'infrastructure s'il le souhaite (Orange, zones AMII, etc.).

Alors bien évidemment, ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec les élus de chaque commune et notamment le Maire. Pourquoi le Maire ? Parce qu'il a un rôle de proximité, de connaissance toute particulière du terrain et des personnes, avec une forte implication de sa part au soutien des services dans les relations à établir avec l'aménageur et/ou les colotis.

En termes de méthode : chaque transfert de lotissement nécessitera un travail en comité de pilotage réunissant le Maire de la commune concernée par le transfert et tous les élus des délégations concernées.

Ce COPIL sera assisté des services – et là, je voudrais souligner et adresser mes remerciements, nos remerciements aux différents services qui ont travaillé, et notamment celui des Mobilités qui, avec le soutien des services Ressources, dont le service Foncier et du service Topographie – qui ont mené à bien l'état des lieux, et ils auront la charge de préparer chaque comité technique et de reprise des compétences de voirie.

M. BAULIEU. - On remerciera les Finances aussi, Yves.

M. GUYEN. - Je ne l'ai pas dit parce que je souhaitais que tu le dises. C'est normal, mais évidemment, je peux saluer aussi bien Anne-Laure qui fait partie du COPIL que la cheville très ouvrière de Pascal, qui nous a bien aidés aussi dans ses réflexions, notamment avec les relations avec nos avocats.

Et il y aura une réflexion à engager à terme sur les modalités de financement par GBM de ces dépenses supplémentaires. Cher Gabriel, si tu veux dire un mot parce que les Finances, c'est toi

M. BAULIEU. - Sur les aspects et les dépenses supplémentaires, on ne va pas les fixer, a priori. La logique c'est qu'on se trouve tout simplement embarqué dans une démarche qui ressemblerait totalement à celle de 2019. Et puis on aura des Attributions de Compensation supplémentaires qui seront conventionnelles et qui, à partir de là, augmenteront les enveloppes sur des travaux augmentés, avec les mêmes règles de sectorisation comme on le fait actuellement. Le dispositif peut fonctionner, mais il fonctionne dans sa globalité.

M. GUYEN. - Nous arrivons au terme de cette présentation et nous devons nous prononcer sur le transfert, des diagnostics et modalités de ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien, je vous propose s'il n'y a pas de question. Oui, Gilbert, peut-être, non ? Tu es intéressé personnellement sur ce dossier-là.

M. BAULIEU. - Il l'avait déjà dit en Bureau parce qu'il est à titre personnel aménageur.

Mme LA PRÉSIDENTE. - D'accord.

M. GUYEN.- Une question à ma droite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une question à droite. Catherine.

Mme BARTHELET.- Non, ce n'est pas une question. Je voudrais juste remercier mes deux collègues d'avoir pris à bras-le-corps ce dossier parce que je fais partie des maires qui ont beaucoup réclamé ces décisions parce qu'il était vraiment urgent qu'on puisse rassurer nos lotisseurs auprès desquels on avait pris des engagements en tant que maires et qu'on ne réussissait pas à honorer. Et je sais que ça me mettait vraiment, moralement en tout cas en difficulté d'avoir pris des engagements et de voir qu'ils n'étaient pas tenus alors qu'on avait fait le cheminement plutôt de bonne manière, et que, par exemple, on a obtenu des DAACT, y compris avec le concours des services de notre Communauté urbaine. Je suis ravie de voir ce dossier aboutir. Ça nous permettra de donner un cap à nos lotisseurs et de rassurer aussi les habitants concernés qui se sont trouvé un peu otages de nos décisions administratives et financières, et c'est important pour eux qu'ils sachent enfin que le dossier a avancé. Et même si ça va prendre du temps, on a une perspective à leur annoncer. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.
Oui, Marcel.

M. FELT.- Marcel, oui, je suis un peu dans la même veine que Catherine sur ce dossier. Je ne sais pas si en fait c'est un dossier qui a été à l'époque délaissé ou oublié. En tout cas, une chose est certaine, c'est le fruit de l'histoire puisqu'en fait, on n'a pas voulu aller jusqu'au bout de la démarche intellectuelle, je dirais. Et il est vrai que dans les communes ça a posé un certain nombre de problèmes. Chez nous, ça a posé des problèmes. C'est sûr qu'on est là pour expliquer. Mais à un certain moment, si vous voulez la crédibilité de l'explication ne tient plus. Tout simplement parce que le temps a été long entre le moment où on s'est interrogé sur une éventuelle procédure à mettre en place, et le moment où on trouve effectivement des solutions. Alors je le dis tout de suite, je n'ai pas vraiment de problèmes fondamentaux, de problèmes de lotissement à reprendre. Il y a deux ou trois bricoles qui traînent, bien évidemment ça va aller. Mais si vous voulez j'ai regretté, pendant tout ce délai qui finalement, a duré trois ou quatre ans, la pauvreté des arguments qui nous ont été opposés. Cette pauvreté des arguments qui nous a été opposée a fait qu'il y a eu quelque part une perte de crédibilité de ce qu'on pouvait restituer aux habitants puisque, par définition, la pauvreté des arguments faisait que comme il n'est pas question d'inventer quelque chose, il n'y a rien qui venait. La durée m'interpelle. C'est bien qu'on y arrive mais la durée, elle est là.

Que pourrais-je dire encore d'autre ?

Il y a une autre chose sur laquelle je ne suis absolument pas d'accord. Mais je sais qu'on m'a répondu que c'était les avocats qui souhaitaient qu'on fasse comme ça. Dont acte. C'est en fait le point de départ de l'ancienneté du lotissement, on vous a conseillé de prendre le permis d'aménager. Je trouve qu'il y a un temps certain qui s'écoule entre, c'est vrai, la naissance juridique du droit, c'est-à-dire le permis d'aménager, puisqu'il y a un document d'urbanisme qui va dans la nature, donc il y a des engagements, et ensuite la construction des différentes maisons, et ça peut prendre des années. J'ai vérifié un peu sur mes permis d'aménager, il faut compter au minimum trois ou quatre ans avant que la voirie définitive ne puisse être mise en place, puisque, par définition, quand il y a des travaux, au début, on ne fait pas la voirie de façon de façon définitive. Je pense qu'on aurait pu faire – entre guillemets, je dis bien – « ce cadeau » aux communes, même si les avocats pensaient différemment. Les avocats ne pensent pas toujours dans le bon sens.

Il y a aussi une chose qui, alors peut-être que les collègues maires l'ont en tête, moi en tout cas, je l'ai. C'est que c'est toujours embêtant quand on valide des principes. Parce que, en principe on le connaît, mais par contre tu ne sais pas combien ça coûte. Je pense que les maires auraient pu avoir peut-être des enveloppes indicatives pour savoir dans quel sens va être la potion magique. Derrière, bien évidemment, il y a un coût, il ne faut pas se leurrer. Cette donnée financière, pour moi, manque un tout petit peu.

Alors vous avez dit que ça allait être long, ça, je n'en doute pas une seule minute puisque ça va nécessiter des discussions. Nous les maires, on sera là pour non pas défendre notre pré carré, mais pour dire si oui ou non on a l'intention de prendre ou ne pas prendre, puisque j'ai compris qu'il y avait une sorte de réserves possibles de la part de la commune pour dire « non, là je ne suis pas d'accord ».

Mais il est vrai que pour ceux qui vont s'attacher à ce travail, ils sont placés vraiment devant un Himalaya de problèmes. Et je ne voudrais pas être le premier de cordée, parce que ça va être compliqué.

Voilà ce que je voulais dire.

Alors par curiosité, parce que j'aime bien être complètement informé, je souhaiterais qu'on m'adresse le rapport de ce cabinet qui a fait l'étude. Je pense que ce serait intéressant de voir un peu les détails et peut-être que ça va permettre de nourrir la réflexion pour l'avenir. Ce document est accessible, il suffit de faire un clic et de le mettre dans l'e-mail de la mairie.

Merci d'avance.

M. BAULIEU.- Merci Marcel. Deux, trois petites choses, mais je pense qu'Yves a quelques éléments également.

Ton premier propos a consisté à dire qu'on a pris beaucoup de retard. Je souhaite qu'on soit précis. J'ai insisté beaucoup là-dessus. Il y a ce qui est postérieur aux transferts de compétences et qui nécessite bien évidemment que soient définies des règles, parce que ce n'est pas automatique et il s'agit de les définir.

Et il est vrai que depuis 2019, on peut dire qu'il est passé quelques années, peut-être aurions-nous dû, s'il y avait ici ou là quelques opérations à reprendre, accélérer un peu la manœuvre.

En réalité le plus gros du problème, en termes de difficultés, c'est pour ce qui n'est pas postérieur au transfert de compétences.

Et là, on va être très clairs entre nous, mais tu l'as dit, on ne va pas chercher, ça n'a été le cas à aucun moment dans les travaux, de savoir pourquoi ces voiries n'ont pas été transférées antérieurement puisqu'antérieurement la situation était ouverte comme elle l'est aujourd'hui. Elle était simplement ouverte dans la relation entre aménageurs, propriétaires et communes. Aujourd'hui, c'est avec Grand Besançon.

Et si retard il y avait pour ces cas-là, c'était le retard communal d'abord qui était accumulé. Yves nous a dit tout à l'heure qu'il y a quelques dossiers qui datent de 20 ou 50 ans ; ça veut dire qu'il n'y a pas d'empressement particulier. Encore une fois, aucun jugement de valeur, c'est un constat. Donc, sur ces aspects-là, j'ai envie de dire, ne soyons pas coupables d'un retard, etc. C'est la réalité des choses. Je l'ai dit tout à l'heure, on fait preuve dans la démarche de volontarisme pour dire que sur des difficultés ou des problèmes qui n'ont pas été réglés, on va les régler. C'est ça, la volonté qui nous anime collectivement dans cette démarche.

Sur les aspects financiers, évidemment, on ne peut pas mettre une réponse clé en main, puisqu'il y a deux éléments qui vont concerner ou les collectivités, ou les aménageurs, etc. Il y a ce qu'Yves a rappelé, c'est-à-dire la remise à niveau des voiries. Là, c'est vraiment au coup par coup et au cas par cas que ça pourrait être, évaluer, quels sont les travaux nécessaires. Là, c'est vraiment du sur-mesure, donc opération par opération.

Et puis par contre sur les aspects AC, chacun peut avoir une indication en regardant son calcul d'AC de 2019 puisqu'on ne sera vraisemblablement pas loin de ce dispositif ; ça va être très clairement notre inspiration. Voilà deux ou trois choses que je voulais indiquer.

Après, il est vrai que dans les débats, tu es déjà intervenu sur la date de référence pour dater les opérations d'avant ou après 2019 ; ça a été rappelé par Yves, donc la date de l'aménagement, puisque c'est là qu'on a une date formelle, indiscutable. Tu viens d'utiliser une formule de circonstance, en disant « est-ce qu'il n'est pas possible de faire ce cadeau aux communes ? », c'est un peu compliqué. Et puis j'en parle d'autant plus librement que je connais fort bien un gros dossier qui est dans ce cas-là, on ne va pas faire de cas particuliers.

J'ai entendu ce qui était dit en matière de clarté des choses. Si on ne veut pas avoir des débats sans fin, voire des contentieux pour savoir comment il faut interpréter la fin de l'opération, le plus simple, le plus clair, le plus indiscutable, c'est de prendre la date de départ de l'opération.

Voilà ce que je voulais donner un peu en écho. Mais, on s'est déjà testé sur les questions et les réponses. Peut-être quelques compléments, Yves ?

M. GUYEN.- Quelques compléments. Déjà sur la partie date du permis d'aménager, on sait tous qu'il y a des durées qui peuvent durer trois ou quatre ans, et même plus parfois. Et dans les demandes qu'on avait faites à nos avocats, la date de signature du permis d'aménager, c'est l'acte qui fige le démarrage du lotissement. C'est pour ça qu'on se base sur cette date-là, cette signature.

D'autre part, juridiquement parlant, il y a aussi des recherches. Parce que dans des lotissements de 20, 30 ou 40 ans – ou 50 –, il y a peut-être eu des accords aussi entre la commune et les lotisseurs, les colotis, etc. Il faut qu'on les recherche.

Donc, pour partir, nous avons décidé de prendre comme référence, la date du permis d'aménager et de demander aux lotisseurs, aux aménageurs, aux colotis ou aux communes de remettre la voirie à l'état initial, c'est-à-dire ce qui était prévu au permis d'aménager.

Si après, il y a d'autres travaux à réaliser dans le cadre, par exemple d'un enduit superficiel, il y a une demande d'enrobé à ce moment-là, on passe à un autre sujet, c'est-à-dire la requalification ; la création de trottoirs, c'est de la requalification. Donc, on ne va pas le demander aux colotis ou aux aménageurs, simplement, ce sera l'objet d'un autre dossier.

La base, c'est l'acte de départ, c'est-à-dire ce qui est prévu dans le permis d'aménager.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Il y a Denis qui veut parler.

M. JACQUIN. - Une réflexion, parce qu'en gros, sur la durée que vous avez indiquée, la durée et le nombre de dossiers qui sont concernés, je pense sans trop me tromper que ça correspond aux communes qui sont situées dans la première couronne de Besançon et celles pour lesquelles on a vu un accroissement de population très, très, sensible depuis ces 30 ou 40 dernières années. À ces époques-là, les communes se sont enrichies, elles ont touché de la taxe d'aménagement sans avoir forcément à leur charge la voirie de l'époque, vu que c'était le lotisseur privé qui devait la mettre en œuvre. Il ne serait donc pas judicieux aujourd'hui que certaines communes demandent que GBM prenne une participation financière à ces travaux. Parce que pour le respect de l'équité, il faut prendre en compte ces éléments-là de l'époque.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Tu as raison complètement. Marcel.

M. FELT. - Pour répondre à Denis. Nous, ce n'est pas ce qu'on demande, bien entendu.

Yves, pour rebondir sur ce que tu as dit, à un certain moment qui va payer ? Alors l'aménageur, quand c'est un dossier de 40 ou 50 ans, il aura certainement disparu. La commune ? Bon, OK ! Et potentiellement dans le document, il s'agira peut-être de solliciter les administrés. Ça va être une autre paire de manches, bien évidemment. C'est-à-dire que vous habitez depuis 40 ans au 7 rue de la Vieille Tuilerie, et puis on vous demande une participation... ça ne va pas le faire quoi ! Ça ne va pas le faire !

M. BAULIEU. - Il est vrai que ce n'est pas simple, mais sans doute que d'autres communes ont eu à gérer ça. J'ai eu à gérer ces situations et avec des participations des colotis, oui. Et il est vrai que ça fait des soirées animées.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je pense qu'on a fait le tour des questions. Ah non ! Vas-y Vincent.

M. FIETIER. - Merci, Madame la Présidente. J'étais intervenu en commission pour proposer qu'on profite de ce dossier pour corriger quelques coquilles qui ont eu lieu au moment du transfert des voiries. Nous sommes concernés à Nancray, mais je crois que nous ne sommes pas les seuls. Il y a des voiries qui auraient dû être transférées et qui ne l'ont pas été.

Puisqu'on va parler de nouvelles AC, je pensais que ça aurait pu être le moment pour intégrer ces sujets-là au dossier beaucoup plus important du transfert des lotissements.

M. BAULIEU. - S'il apparaît ici ou là, que des voiries auraient dû être transférées, et ne l'ont pas été, ce qui n'a pas été fait reste à faire puisqu'on parle du transfert du privé, vers le domaine public qui est communautaire. A fortiori, s'il s'agissait de voiries communales qui sont restées de côté, il s'agit de les faire monter dans le train, mais elles passeront dans la règle générale, comme elles l'auraient été en 2019 et qu'on propose d'appliquer là. Donc la mise à niveau, et puis l'AC. Mais il n'y a pas de raison de les oublier, bien évidemment.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Est-ce que tout le monde s'est exprimé sur ce dossier ? Enfin, quand je dis tout le monde non, ceux qui voulaient.

Je vous propose de le soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux, c'est ça, je ne me trompe pas ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Très bien, Je vous remercie.

M. Gilbert GAVIGNET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les compétences voirie, eau et assainissement, eaux pluviales urbaines de GBM,
Vu le transfert de voirie intervenu au 1^{er} janvier 2019,

Considérant le projet de transfert dans le domaine public de voiries privées de lotissements et ZAC, les équipements communs ainsi que les modalités d'éligibilité ci-dessus énoncés,

A la majorité, le Conseil de Communauté approuve les principes, tels que définis dans le présent rapport, destinés à s'appliquer aux opérations de transfert de voiries privées et autres équipements communs.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 105

Contre : 2

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

15. Fonds de soutien aux équipements communaux de bassin de vie – Attribution de subventions à plusieurs communes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le rapport n° 15. Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue des fonds de concours aux communes de :**
 - o Cussey-sur l'Ognon pour un montant de 82 080 €,
 - o Novillars pour un montant de 200 000 €,
 - o Montferrand-le-Château pour un montant de 135 200 €,
 - o Osselle-Routelle pour un montant de 177 300 €,
 - o Montfaucon pour un montant de 200 000 €,
 - o Pouilley-Français pour un montant de 119 920 €.
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Inclusion des agents en situation de handicap : convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2025-2028

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 16 concerne l'inclusion des agents en situation de handicap. Une présentation ? Non, c'est la reconduction.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport, ainsi que tous documents s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Politique d'insertion professionnelle de la jeunesse Recrutement d'apprentis mineurs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 17 concerne l'insertion professionnelle de la jeunesse, Recrutement d'apprentis mineurs, ce qui est important aujourd'hui.

Est-ce qu'il y a des questions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la mise en œuvre de la procédure dérogatoire pour recruter en contrat d'apprentissage des jeunes de plus de 15 ans préparant des diplômes de niveaux CAP, BEP, Baccalauréat professionnel, dans l'ensemble des directions de Grand Besançon Métropole, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et dès lors que les conditions de mise en œuvre seront respectées ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats d'apprentissages en lien avec cette dérogation, ainsi que tout document y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bourgogne-Franche-Comté (CRI BFC) Accueil des jeunes en services civiques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 18, convention concernant le CRIJ. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le CRIJ BFC et le Grand Besançon Métropole couvrant la période 2025-2027, avec tacite reconduction,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

19. Approbation du Plan de Mobilité 2025-2035 suite à avis favorable de la commission d'enquête

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 19 qui concerne le Plan De Mobilité, suite à un avis favorable à la commission d'enquête.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.

Tu veux faire une présentation ? Oui, bien sûr.

Mme ZEHAFF.- Donc, l'enquête publique s'est déroulée du 10 février 2025 au 14 mars 2025. Au terme de cette enquête qui prend en compte l'avis du public et celui des personnes publiques associées, la commission d'enquête a rendu un avis favorable.

Quelques ajustements ont été apportés à l'appui des conclusions de la commission d'enquête.

Celle-ci a estimé que le PDM de GBM correspond à la structuration et aux besoins spécifiques du territoire de GBM, favorise le report modal vers des mobilités plus durables et qu'il relève le défi des transitions environnementales assurant un équilibre durable entre les besoins de mobilité et les facilités d'accès d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé d'autre part, et qu'il répond aux objectifs fixés par le Code des transports.

Les recommandations faites sont :

- D'avoir un programme ambitieux de communication et de sensibilisation,
- De mettre en place une gouvernance adaptée pour une coordination renforcée entre les autorités organisatrices de la mobilité et les partenaires,
- De conquérir rapidement la réalisation de la halte ferroviaire au droit du CHU,
- De veiller à concrétiser la politique de mobilité à travers l'instruction des permis d'aménager,
- D'examiner les possibilités de développer les sites propres bus et les voies réservées au covoiturage.

Et toutes ces recommandations ont été prises en compte dans les ajustements apportés à la rédaction du PDM.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Dix. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté approuve le Plan de mobilité 2025-2035.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 97 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

20. Signature du Contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du « Dolois » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE. - Maintenant, je vous propose le rapport 20 qui concerne le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du « Dolois » ; c'est un avis pour avoir une vision globale.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre les abstentions ? Merci encore

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le statut de « partenaire associé » pour le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du « Dolois »,**
- **approuve le contrat opérationnel de mobilité annexé au rapport,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21. Présentation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) échéance 4 en vue de l'approbation du plan d'action et des modalités de mise à disposition du public

Mme LA PRÉSIDENTE. - Rapport n° 21 concernant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve le projet de plan d'action du PPBE échéance 4 en faveur de la lutte contre les nuisances sonores ;**
- **Autorise le lancement de la consultation publique pour finaliser l'élaboration du PPBE échéance 4.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. RN57 – Achèvement du contournement de Besançon – Aménagement de la section comprise entre « les Boulevards et Beure » - Convention relative au financement des travaux d'aménagement de la RN57 – 1^{ère} phase

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le rapport n° 22 concernant la RN57 et la convention relative au financement des travaux d'aménagement de la RN57, première phase, y a-t-il des questions ?

Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI. - Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, j'ai envie de dire enfin ! Comme vous le rappelez dans ce rapport, Madame la Présidente, je cite : « Ce projet est ancien. Le réaménagement de la voie existante doit permettre de répondre aux enjeux suivants : fluidifier le trafic

routier sur les différents échangeurs et renforcer la multimodalité, améliorer l'organisation des déplacements dans l'ouest de l'agglomération, sécuriser l'axe en mettant aux normes les échangeurs et en créant des bandes d'arrêt d'urgence, améliorer l'insertion environnementale de l'axe en créant un assainissement routier, en mettant en place des protections acoustiques pour les riverains en améliorant sa transparence écologique ». Eh bien, on est complètement d'accord.

Je pourrais rajouter que le projet traite aussi le sujet crucial de la santé des riverains suite à la pollution atmosphérique sonore engendrée par les embouteillages quotidiens et à toute heure qui ne cesse d'augmenter.

Alors, pourquoi cette résistance à ce projet Madame la Maire-Présidente ? Pourquoi tant d'atermolements, de retards pour réaliser cet ouvrage où l'économie, l'esthétique rejoint l'écologique alors qu'il a besoin d'un portage politique à la hauteur de son importance de votre part ?

J'espère que la Maire de Besançon qui avait voté contre ce projet ne prendra pas le dessus sur la Présidente de Grand Besançon Métropole, que cette dernière fera tout le nécessaire pour que ce projet avance auprès du Vice-Président, auprès des partenaires (l'État, la Région, le Département).

Je sais qu'ici-là, on argumente à propos de la question du stationnement lié à Micropolis, en particulier en période de Foire comtoise, comme si des solutions ponctuelles ou de type en silo pour une période aussi restreinte ne pouvaient être trouvées de manière pragmatique. Et je me permets de l'ajouter, sans pour autant transformer l'aire des gens du voyage en parking, ce qui poserait d'autres interrogations d'ordre humain et éthique.

Merci enfin, Monsieur le Vice-Président, car votre volonté d'avancer, de persévérer sur ce dossier n'a jamais été prise en défaut. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Comme ça au moins on voit de quoi vous voulez parler. Mais je ne comprends pas bien sur quoi vous appuyez. Je le dis comme ça, mais Monsieur GUYEN va dire de la même façon que moi, c'est que ce dossier avance... il avance et il avance au rythme que nous avons avec l'État, j'imagine qu'Yves GUYEN va confirmer qu'il n'y a pas eu un seul retard provoqué par quoi que ce soit, sinon par l'objet qui est celui d'aujourd'hui, c'est celui de trouver du stationnement. Et comme je l'ai déjà expliqué, pas seulement du stationnement pour la Foire comtoise, parce que là, c'est la caricature. Le dossier concerne la reconstitution d'un nombre conséquent de places de stationnement et en particulier, tout simplement parce que l'emprise du nouvel aménagement sur ce barreau, sur cette partie du barreau, va bloquer tout ce qui pouvait permettre du stationnement autour de Micropolis.

Alors, j'entends à peu près tout et n'importe quoi sur ce dossier, je vous assure qu'une chose qui va être faite, c'est qu'on va vous présenter les dossiers qui sont en train d'être travaillés par la DREAL. Yves, je crois qu'il est urgent de poser de façon très concrète ce que veut dire aujourd'hui les travaux qui doivent être menés autour de Micropolis, et puis bien sûr, sur le Barreau depuis l'Amitié jusqu'à Micropolis.

Parce que je crois que là, personne, quand j'entends ce que j'entends, est allé voir l'enquête publique, ce n'est juste pas possible. Parce que, je vous assure que vous ne seriez pas en train de dire qu'il y a juste besoin de stationnement pour la Foire comtoise.

La preuve, la preuve est faite, c'est que l'État s'en est emparé et qu'il a soulevé la question qui est une question importante, c'est comment se fait-il qu'en 2014, quand le dossier est déposé, proposé avec les élus à l'époque et bien sûr l'État, comment se fait-il que ces questions n'ont pas été posées de cette façon-là ?

Alors d'ailleurs, comme l'a dit plusieurs fois Christophe LIME, un certain nombre d'acteurs du territoire ont soulevé la question. Mais visiblement cette question du stationnement a été mise sous le tapis. Aujourd'hui, on est dans le concret, le dossier avance. Sauf qu'il ne va pas pouvoir avancer si on n'a pas de réponse.

Et nous avons des réunions en préfecture pour regarder le potentiel, n'est-ce pas Yves GUYEN ?

M. GUYEN. - Merci de l'interpellation. Effectivement, pour rassurer Karima, tout d'abord, pour ce dossier-là, il fallait le lancer et il fallait trouver les financements ; mettre l'ensemble des partenaires autour de la table pour travailler les pourcentages des uns et des autres. Et nous y sommes arrivés. Il y avait la problématique du CPER. On ne savait pas s'il allait être voté, pas voté. Enfin, ça a pris un certain temps. Il y a eu la mobilisation des grands élus aussi, il faut le dire, qu'ils nous ont donné un grand coup de main pour avancer sur ce dossier. Et puis il y a eu des enquêtes publiques, et je rappellerai qu'il y a eu un recours sur la dernière enquête publique et le juge, me semble-t-il, a reporté de huit mois sa décision. Donc, ce qui fait que le dossier pourrait être retardé.

Cependant, la DREAL, comme les services de GBM et la Présidente et son Vice-Président travaillent en temps masqué sur ce dossier-là, et notamment sur la partie environnementale puisque prochainement je dois rencontrer les services sur l'aménagement environnemental et paysager.

Sur le stationnement de Micropolis, nous travaillons avec Christophe LIME, le SYMM, sur le stationnement et le positionnement des différents parkings avec bien évidemment des acquisitions foncières qui ont été réalisées par le SYMM, qui sont aussi réalisées par l'État. On essaie de compiler tout ça, de regarder comment on pourrait aménager et favoriser le stationnement proche de Micropolis, sachant que le SYMM réfléchit également à une nouvelle entrée, ce qui fait qu'avec la DREAL, on regarde les possibilités d'aménagement, et notamment d'extraction des véhicules lorsqu'il y a des manifestations, pour ne pas saturer non plus le rond-point de Micropolis, la rue Mouras, etc.

Tous ces travaux de réflexion sont en cours. Chacun dans sa partie travaille, que ce soit les services de GBM, le SYMM, la DREAL, nous, au niveau de la Présidente et de son Vice-Président, on se rend compte, on fait des réunions parce que j'ai demandé à la Présidente qu'on ait la même voix vis-à-vis des services de l'État. Évidemment, il peut y avoir des différences, mais au moins nous nous expliquons entre nous pour porter la même voix. Alors, il peut y avoir des différences, mais bon, elles sont là, on discute, mais aujourd'hui il n'y en a pas.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Il faut le dire. Et pour l'instant, il n'y a aucune voix discordante entre nous. Je préfère le dire. Et puis ça me donne l'occasion de le dire très publiquement, ça n'existe pas, on peut essayer de l'inventer mais ça n'existe pas.

Je vais juste peut-être revenir sur des éléments très concrets :

Le projet RN57 occasionne la perte d'environ 480 places de stationnement licite. Mais il suffisait que vous regardiez les documents de l'enquête publique, à l'extérieur de l'enceinte du site de Micropolis.

Le projet de l'État au stade DUP, propose l'aménagement de 124 places en compensation.

Vous voyez bien que ça nous fait une perte de 356 places licites ! Je parle bien des licites.

Une réflexion est en cours pour pallier ces déficits. Et là se pose la question de l'installation de ces parkings.

Le projet RN57 aura pour conséquence également de supprimer le stationnement illicite et qui ne sert pas que pour la Foire comtoise. Parce que si vous m'expliquez que le Palais des Congrès n'a comme principale activité que la Foire comtoise, ça veut dire qu'on serait loin d'avoir l'outil de développement économique dont on a besoin sur ce territoire.

En tout cas, il y avait à l'époque, évalué à peu près à la louche, parce que quand c'est illicite, c'est toujours un peu compliqué, mais pour autant, c'était assez permanent, il y avait 750 places qui étaient utilisées sur cet espace.

Qu'est-ce qui se passe quand vous mettez en place une route qui a une emprise plus importante avec des ponts, des voies cyclables, des pistes pour le bus, etc., il est bien évident que vous occupez un espace beaucoup plus important, et là où s'installaient les uns les autres de façon licite ou illicite, tout cela disparaît.

Donc, en l'occurrence, aujourd'hui, il ne restait plus que 124 places.

Si vous m'expliquez que l'avenir de Micropolis peut se jouer sur une activité avec 124 places, je pense que là on est bien d'accord que nous irions dans le mur.

Donc, la question a été posée. Merci de me remercier de l'avoir posée. Je ne l'entends pas bien, mais je me remercie toute seule parce que mon enjeu était bien de faire en sorte que Micropolis puisse survivre à un aménagement comme celui-ci.

Il était temps de poser cette question et il est temps d'essayer de trouver un certain nombre de solutions. Yves et moi-même avons proposé d'une même voix un certain nombre de pistes. Certaines sont encore à étudier, d'autres, en l'occurrence, sont des fois extrêmement difficiles et surtout, surtout, vont impacter, pourraient impacter très lourdement les financements de cet équipement.

Puisque vous parliez d'un parking silo, si vous connaissez ce que représente le coût d'un parking silo, évidemment, ça interroge. Ça nous interrogera nous directement parce que ça veut dire qu'il faudra qu'on revienne vers vous pour savoir dans quelle mesure nous choisissons d'installer ou pas ce genre d'équipement ; la question est encore de fait. Voilà, ça, c'est la première chose.

Imaginez que ce qu'on est en train de vous décrire, c'est l'infrastructure, une fois qu'elle est installée. Donc, déjà ça, ça nous demande de chercher des places de stationnement. Mais, pendant les travaux qui vont durer au moins dix ans, pendant ce temps-là, il y a non seulement l'emprise qui prend les places de stationnement, mais il y a aussi tout ce qu'on appelle les bases de vie. Et des travaux aussi importants, vous imaginez les surfaces qu'il faut pour trouver à quel endroit on plante les bases de vie. Et c'est là que l'État – mais vous en savez sans doute plus que tout le monde – est aussi en train

de regarder, non seulement les places de stationnement qu'il faudra essayer de restituer, mais aussi à quel endroit on imposera les bases de vie de chantier.

Vous savez quand vous faites la construction d'un pont, d'une passerelle, vous voyez ce que ça représente ? Donc, c'est de tout ça dont il est question aujourd'hui, et c'est très technique. Et nous y travaillons, je vais le dire comme ça, main dans la main avec Yves.

J'ai bien entendu qu'Yves avait rappelé, comme ça avait été dit au départ, j'étais avec un certain nombre d'élus à dire que nous considérions qu'il aurait été intéressant de penser cet axe autrement. Mais aujourd'hui, on n'en est plus là. Aujourd'hui, on est sur le moment où comment nous répondons sur le tronçon qui était le plus intéressant à commencer, autour de l'Amitié-Micropolis, comment nous souhaitons faire en sorte de développer les chantiers sans que cela impacte la vie économique de Micropolis.

Et deuxième axe, mais je l'avais déjà dit ici, c'est sans que ça impacte la vie tout court du Grand Besançon. Pourquoi ? Parce que la difficulté, c'est de savoir dans quelle mesure nous pouvons envisager un chantier de dix ans sans que ça étrangle un axe qui est déjà extrêmement saturé, vous le savez, puisque certains le dénoncent très régulièrement. Ça pourrait être bien pire pendant dix ans. Imaginez que ça pourrait effectivement poser un certain nombre de conséquences et je crois qu'il était intelligent que la question se pose avant qu'on se trouve devant les difficultés. Et pour autant, je ne sais pas comment on va les lever mais on y travaille ; on y travaille.

Et il me semble que la prochaine réunion est programmée, Yves, en septembre.

Nous n'irons pas plus vite que la musique si nous n'avons pas des réponses à ces questions.

Christophe.

M. LIME.- Sur les problématiques que vient d'exposer la Présidente, on attire l'attention de l'État au titre du SYMM, et des membres du SYMM. Je rappelle que le Conseil régional, le Département, anciennement la Ville et maintenant Grand Besançon Métropole, puisque nous avons transféré cette compétence à Grand Besançon Métropole et la Chambre d'agriculture qui reste. Ça fait plusieurs années qu'on attire l'attention sur les futurs travaux avec les problématiques que vient d'évoquer la Présidente qui sont deux problématiques importantes et je suis bien d'accord avec elle, ça ne se résume pas qu'à la problématique de la Foire comtoise. Je peux vous assurer que j'ai quelques pressions de Micronora aussi. Alors, ce sont des pressions à peu près habituelles. On a du mal à s'y habituer, mais quand même. Je pense que Micronora est un événement important pour nos collectivités, pour nos entreprises, avec tout ce que ça peut comporter et qu'on cherche à répondre à leur demande, déjà sur le fait de les accueillir mais aussi sur le fait du stationnement et de l'accès. Ce que vient de dire la Présidente, si pendant quatre ou cinq ans, on a quelques difficultés d'accès autour de Micropolis – je rappelle que Micronora c'est tous les deux ans –, il ne faudrait pas qu'on ait une année un peu compliquée avec Micronora, et qu'il puisse être utilisé – vous avez vu la prudence que je prends par rapport à ça – de Micronora de quitter la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Parce que c'est ça aussi, ces enjeux-là, ils sont là.

Le deuxième point sur les parkings. Je pense que la Présidente l'a très bien dit. Ce n'est pas qu'un problème de la Foire comtoise. La Foire comtoise, il y a le jeudi de l'Ascension, il y a 35 000 visiteurs. On peut mettre des panneaux partout de stationnement interdit. Je pense que les voitures poussent les panneaux de stationnement interdit pour s'y mettre. Bien entendu, vous avez raison, sur la problématique de la Foire comtoise, ce n'est pas du parking autour qu'il faut chercher, je l'ai dit en Bureau et je l'ai déjà dit plusieurs fois, il faudra décentraliser du stationnement avec de la liaison cadencée pour faire venir avec des bus, des transports en commun, ce que font un grand nombre de collectivités ou d'espaces où on va assez régulièrement. Chaque fois aujourd'hui, que vous allez dans un certain nombre d'espaces, vous avez du cadencement et vous avez du déport de stationnement. Il faudra aussi imaginer ce type d'éléments, C'est une vraie réflexion.

Le deuxième point pour vous dire qu'on avance, c'est que le SYMM – ça a été dit tout à l'heure, et Yves l'a dit –, ça fait quinze ans qu'on achète les maisons du côté de la rue Mouras, 15 ans ! Il y a 15 ans, on avait imaginé que c'était fort possible que la sortie de Micropolis ne soit plus sur la quatre voies, mais sur la partie Mouras derrière.

Deux anecdotes, parce qu'au départ, ça a surpris un peu du monde qu'on achète des maisons derrière la rue Mouras. On a bien fait de les acheter parce que ça permet à l'État de ne pas préempter et à l'époque, c'était des personnes plutôt âgées qui vendaient sur des maisons qui étaient plutôt vieillissantes. Et vous imaginez aujourd'hui qu'on aurait laissé vendre des maisons qui auraient été réhabilitées avec des gens qui seraient arrivés depuis cinq ans, dix ans. Vous imaginez un peu le rapport qu'ils auraient pu avoir avec nous en disant « vous saviez que ça allait être fait, et vous nous avez laissé

acheter, et vous nous avez laissé reconsidérer un certain nombre d'éléments par rapport à la construction ». J'ouvre et je referme vite la parenthèse.

On a payé de 200 000 à 300 000 € les maisons. Aujourd'hui, l'État nous les rachète zéro.

Anticipez un certain nombre de choses, sauf que l'État dit qu'il achète un terrain, et pas la maison. Merci d'avoir acheté la maison. Ils nous remercient. C'est fort sympathique. Le préfet nous a bien remerciés en disant qu'on avait bien fait d'acheter quatre ou cinq maisons. Bon après, j'ai dit qu'il fallait qu'il paye un peu autrement un certain nombre de dispositions – c'est ça les discussions qu'il peut y avoir aujourd'hui. Mais je pense qu'on a bien fait d'anticiper.

Donc, vous voyez, on a anticipé, on a travaillé, on a fait avancer un certain nombre d'éléments. Et suivant ce que nous dit la DREAL aujourd'hui, les travaux devraient commencer sur le premier semestre 2026. Et pour l'instant, je n'ai pas vu de départ sur les éléments. Mais il est vrai que l'État, il serait bon qu'il réponde aux différentes interrogations.

Je termine en tant que président du SYMM, je le fais aussi en tant que conseiller communautaire, Yves sait ce que je vais à peu près dire. Nous serons très attentifs sur les parts de participation de tout un chacun, sur la première tranche et sur la deuxième tranche. On ne souhaite pas que la participation de certains sur la première tranche soit une anticipation de leur future participation sur la deuxième tranche. Quand je viens de dire ça, je pense que tout le monde a à peu près compris qui je visais avec un certain nombre d'éléments pour pouvoir bien assurer. Ce n'est pas le tout ici de demander la réalisation d'un certain nombre de quatre voies et de ne pas les financer.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Oui, bien sûr Yves, on parle d'une même voix.

M. GUYEN. - On parle d'une même voix, mais peut-être que ce que je vais dire n'est peut-être pas la même voix. Non. *(Rires)*

Ce que je voulais rajouter par rapport à ce que Christophe vient de dire. Pour le début des travaux, on commencera par l'organisation des sorties et entrées provisoires de Micropolis. On ne peut pas imaginer bloquer Micropolis sans avoir fait de nouvelles voies d'accès pour les fournisseurs, et pour le public. Ça, ça va être obligatoire avant de commencer les travaux en pleine section courante de la RN57. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point. Comme je l'ai toujours dit, et depuis qu'on avait fait la réunion au Kursaal. Quand il y aurait des éléments à diffuser, bien évidemment, je serais en accord avec la Présidente, mais on diffusera ces éléments pour que le Conseil Communautaire soit au courant des situations qui vont venir. Et puis, je rajouterai une chose, cet aménagement-là va dans le sens aussi du désenclavement de Planoise, la création d'ouvrages pour les transports en commun, pour les modes actifs, etc., là aussi, nous avons proposé ce Barreau Amitié-Micropolis justement pour dans un premier temps aller dans le sens du désenclavement de Planoise et de la réduction des nuisances pour le quartier. Voilà ce que je voulais dire.

Je me suis toujours engagé et vous le savez que je dirai ce qu'il y a à dire dans ce cadre de dossier, et je le ferai. Mais on le fait aujourd'hui avec la Présidente, ça se pratique normalement, sans problème.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci Yves. Juste peut-être pour dire les choses aussi. Il est vrai qu'il faut le savoir, et en même temps ça ne va pas vous étonner, on sait que quand par exemple il y a des travaux de ce type-là, la RN57 du côté Devecey A36, ça a été plus de 14 % d'augmentation. Si on transpose à ce projet, on voit bien que quand on s'engage sur des millions ou quand on s'engage sur des pourcentages, ce n'est pas tout à fait la même chose, ce n'est pas le même engagement.

En fait, sur le coût de la RN57, pour avoir une proportion, on a multiplié par trois sur les 33 années qu'il lui a fallu pour aboutir. C'est « normal » entre guillemets, mais il faut se mettre en ordre de marche, si je peux me permettre de le dire comme ça, pour être en capacité de faire que ce dossier puisse effectivement aboutir. C'est important quand on aborde ce genre de questions qu'on soit précis.

Donc, est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT. - Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais à l'écoute des débats, je pense que je ne peux pas rester silencieux par rapport à ce que vous venez d'évoquer les uns et les autres.

Effectivement, je partage ce qu'a évoqué Christophe LIME, et même, vous, Madame la Présidente, concernant le stationnement, ça serait réducteur de dire que ça se réduit à la Foire comtoise. Il y a bien d'autres événements qui portent Micropolis, avec les concerts, même les brocantes mensuelles attirent énormément de monde aujourd'hui. Et si je ne dis pas de bêtise, c'est à peu près 1 200 à 1 300 places dites sauvages qu'on retrouve à l'extérieur de Micropolis.

Si tu te rappelles très bien Gabriel, on en avait parlé ensemble au sein du SYMM et quand Laurent CROIZIER en a parlé en Conseil Municipal à Besançon, je l'avais déjà évoqué au sein du SYMM. Il ne faut pas s'interdire aujourd'hui – parce que vous n'en parlez pas – à avoir cette réflexion sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui sont en contrebas de Micropolis. Il ne faut pas s'interdire cet élément-là. Dites-nous aujourd'hui si c'est une mauvaise piste et assumez-le publiquement mais je crois qu'on ne peut pas s'interdire d'avoir cette réflexion.

Et d'ailleurs, je me rappelle très bien aussi Gabriel par rapport à ça, on s'était même questionné sur les Vallières, aller un peu plus loin du secteur du côté des Vallières, et ça fait un moment aussi qu'on a abordé cet espace de stationnement et on ne peut pas l'éluder comme ça.

Après, je ne sais pas si votre message subliminal s'adressait à moi ou en tout cas à la collectivité départementale, cher Christophe LIME ou Madame la Présidente, mais je voudrais un petit peu revenir sur le fond de ce dossier. Parce que le fond de ce dossier, c'est la première phase, la première tranche. Je rappelle que cette première tranche, ce n'était pas forcément celle qui est prévue aujourd'hui. Celle qui est prévue dans cette phase-là, c'était bien le secteur l'Amitié en direction de Micropolis. Et il y a eu une inversion puisque la deuxième phase maintenant c'est Micropolis en direction du pont de Beure.

Vous faites souvent référence à la collectivité départementale. Vous l'avez fait encore la semaine dernière au sein du Conseil Municipal de Besançon, où vous attaquez ouvertement le Département, qui est un partenaire fort de ce projet, qui a eu un effet levier par rapport à ce projet. Et on va apporter, je dis « on » parce que j'en suis le premier Vice-Président, quasiment 16 M€ sur l'ensemble du projet. Vous me trouverez aujourd'hui une collectivité – peut-être la Haute-Saône vous allez me dire – mais vous trouverez une collectivité qui dans un contexte asphyxiant des collectivités départementales vient apporter quasiment 16 M€ sur un projet qui est en dehors de son champ de compétence. Vous n'en avez pas beaucoup aujourd'hui.

Pourquoi nous l'avons fait et pourquoi la Présidente du Département, Christine BOUQUIN, a souhaité le faire avec l'ensemble de l'exécutif ? Parce que c'est un intérêt départemental aussi de pouvoir accompagner ce type de projet là. Et c'est pour cela que nous sommes présents dans ce projet.

Et dans cette première phase, on va quand même valider ce soir la diminution des aides financières, en tout cas des apports financiers d'autres partenaires dont GBM parce que le Département du Doubs apporte sa grosse contribution sur la première phase. C'est bien ça le fond de ce dossier ce soir, si vous l'avez bien lu, Madame la Présidente. Donc, il serait intéressant, aujourd'hui, et je le dis avec toute sincérité et avec sérénité, que vous arrétiez une bonne fois pour toutes de taper sur la collectivité départementale. Parce que je vous l'ai déjà dit, quand le Département est fort, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole sont forts, et inversement, quand la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole sont forts, le Département est fort.

Plutôt que d'avoir une synergie qui serait à mon avis intéressante aujourd'hui, vous tirez à boulets rouges contre une collectivité qui vous apporte des moyens à longueur d'année, tant sur la RN57 que sur d'autres projets.

Donc, aujourd'hui, en matière de stationnement, il y a des pistes. Il ne faut pas éluder les pistes qu'on a pu vous proposer, que ce soit au SYMM pour ma part, et je ne vais pas parler à la place de Laurent CROIZIER, mais Laurent CROIZIER au sein du Conseil Municipal, la semaine dernière. On vous a apporté des pistes, il ne faut pas les éluder. Dites-nous publiquement, encore une fois, si ce sont des mauvaises pistes. Et puis derrière, arrêter une bonne fois pour toutes de taper sur la collectivité départementale. C'est un partenaire de Grand Besançon Métropole. C'est un partenaire de la Ville de Besançon.

Est-ce qu'aujourd'hui Grand Besançon Métropole vient financer la part du RSA des habitants de Grand Besançon Métropole et de la Ville pour venir aider le Département ? Non.

Est-ce que Grand Besançon Métropole vient financer la part APA pour aider le Département pour les habitants de Grand Besançon Métropole et de la Ville ? Non, ça ne fait pas partie des compétences de Grand Besançon Métropole.

Chacun a son champ de compétence et respectez aussi la libre administration de l'ensemble des collectivités et notamment celle du Département, parce que ça commence à faire un peu trop.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je vais parler avec Yves. On n'a pas attendu que vous ayez les résultats des comptes rendus des réunions que nous menons à la préfecture pour regarder encore une fois tout le potentiel de places de parking sur le secteur.

Et la question du secteur des gens du voyage a été posée ; et d'ailleurs tu en as parlé, Yves, dans un article très récent qui consiste à dire que ces analyses nous amènent à réfléchir à quel endroit nous pourrions proposer quelque chose de digne. Et c'est évident que ce travail-là est fait depuis des mois. On travaille en temps masqué. On n'a pas attendu de dire « on y va », et puis d'un seul coup se poser

la question. Non, pas du tout. Toutes les questions sont posées dès qu'on est venu avec un plan nous dire « ça va se passer comme ça ; l'emprise va être de cette nature et donc ça a des conséquences ». La deuxième chose, Monsieur FAGAUT, c'est juste que j'aime bien dire simplement les choses. Oui, vous allez participer aux chantiers qui vont se développer. Alors merci d'ailleurs, Monsieur FAGAUT, de rappeler qu'effectivement, au départ, il n'était pas question de commencer du côté de Micropolis. Vous avez raison. C'est intéressant d'ailleurs parce que je vais vous relater ce qui s'est passé avec le préfet de région de l'époque.

C'est qu'effectivement on devait commencer du côté de Beure jusqu'à Micropolis, c'était comme ça que ça avait été envisagé par la DREAL, et ensuite de Micropolis à hauteur de l'Amitié. Et là, dans la rencontre que nous avons eue avec le préfet de région qui avait porté la voix de l'ensemble des assemblées sur la RN57, il est venu nous dire c'était aujourd'hui un peu compliqué de trouver tout de suite des réponses aux questions que pose le côté de Beure-Micropolis.

Parce qu'on va se dire les choses. Il va y avoir des lois sur l'eau. Il va y avoir des questions de terres agricoles. Il va y avoir des questions paysagères importantes, etc.

Et le préfet de région de l'époque a proposé que ça commence par l'autre tronçon qui était celui qui est autour de Micropolis.

Et, en fait, nous, ça nous allait très bien parce que là on était tous d'accord que le croisement RN57/route de Dole posait des problèmes de sécurité ; que deuxièmement, ça ne réglait absolument pas les problèmes de saturation autour de Micropolis en termes d'accès. En l'occurrence, qu'il était important de commencer à retravailler l'accès justement par l'autre face de Micropolis. C'est comme ça que les choses se sont présentées, donc vous avez raison.

Et ça a impliqué quoi ? Ça a impliqué que l'engagement du Département soit beaucoup plus important que si on avait commencé par la première phase. Parce qu'effectivement, le croisement d'une route départementale avec une route nationale, que se passe-t-il quand ça implique du départemental et du national ? Ça implique la compétence du Département et la compétence de l'État. Et je tiens à dire que ce que vous avez soulevé comme étant un argument, c'est intéressant parce que, en fait, que s'est-il passé ? C'est que vous êtes en train de démontrer que sur un axe comme celui-ci, GBM n'était pas obligé d'aller sur cette compétence-là, et rien n'obligeait GBM à aller sur l'aménagement d'une route nationale. Rien ! C'est bien un choix qui a été fait par le Grand Besançon. Par contre, à partir du moment où il y avait des infrastructures qui touchaient encore une fois le croisement RN57, route nationale et route départementale, ça impliquait le Département automatiquement.

Ce que je voulais simplement dire – et vous le savez, parce que ce sont des débats qui ont eu lieu ici – que s'est-il passé quand il y a eu le débat d'engagement des uns et des autres ? Il a été dit depuis le début par l'État que sur ce dossier-là, il mettrait 50 % ; 50 % quelle que soit la hausse des prix qu'il pourrait y avoir derrière un projet comme celui-ci. Et ce que je vous disais tout à l'heure, c'est parfois trois fois plus à la fin.

Ensuite, il y a eu un engagement de GBM d'aller sur 25 %. Là, encore une fois, je répète, c'est bien la preuve que c'est une volonté politique de GBM sans obligation de compétence. C'est une volonté politique qui s'est exprimée. C'est un choix. Mais 25 %, quel que soit le coût au bout du compte.

Ensuite, le Conseil régional a décidé d'accompagner ces travaux sur 12,5 %. Je ne sais pas si on peut considérer que c'était de la compétence de la Région, mais la Région a décidé de mettre 12,5 %.

Et alors ? Ce qui s'est passé, c'est que le Département lui a annoncé 10 millions. Et c'est là qu'il y a une petite différence, c'est que dans un an, dans deux ans, dans trois ans, ce sera effectivement une somme et pas des pourcentages. Très bien, mais encore une fois, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est que comme ça commence par l'autre côté, et que là ça concerne directement les équipements du Département, ça implique le Département.

Voilà, je préfère qu'on se redise un peu les choses tranquillement parce que c'est dommage de ne pas le dire gentiment et tranquillement, et respectueusement.

Oui, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER. - Merci Madame la Maire, merci avec Yves GUYEN, d'avoir reposé le sujet avec toute sa complexité, parce que c'est un sujet extrêmement complexe, et je crois que notre rôle est aussi de faire des propositions et qu'il ne faut pas évidemment s'interdire de faire des propositions.

Alors, quand j'ai évoqué un certain nombre de places de parking qui pourraient se faire à la place du camp des gens du voyage, je n'ai utilisé que des mots très respectueux parce qu'on doit du respect à tous, et certains se sont engouffrés pour créer une polémique. Et Madame ROCHDI encore un peu ce soir.

Mais j'apprends après, qu'en fait, cette option avait déjà été discutée dans le cadre du Syndicat mixte Micropolis, qu'elle avait été discutée aussi dans les réunions à la Préfecture. Je ne suis membre ni de

l'un ni de l'autre, je n'ai accès aux comptes rendus ni des uns ni des autres. J'ai participé aux débats. Je pense que, comme vient de le dire M. FAGAUT, on doit tout poser sur la table, sans arrière-pensée. Bon, certains en ont fait une polémique mais je crois qu'on peut proposer des solutions tout en regardant la complexité des sujets, et tout en respectant les uns et les autres. C'est un sujet qui mérite de l'unité, du rassemblement et de l'apaisement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez, tout ça pour ça, je vous propose de conclure sur ce dossier-là, parce qu'on est bien sur la bonne ligne avec Yves GUYEN.

Donc, rapport n° 22. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Seize. On va faire un peu de zapette, puis de toute façon on va la chauffer alors ce n'est pas mal. Allez, c'est parti !

Donnez-moi les résultats ! Merci :

Votants : 107 ; Votes : 107 ; Pour : 87 ; Contre : 19 ; Une abstention.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention annexé au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative au financement des travaux d'aménagement de la RN57 – 1^{ère} phase.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 87

Contre : 19

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

23. Déconstruction et reconstruction de la passerelle Jean Abisse – Autorisation de signer le marché

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je passe au rapport n° 23, déconstruction et reconstruction de la passerelle Jean Abisse - Autorisation de signer le marché ? Est-ce qu'il y a des questions ? Vous avez tous vu le magnifique projet.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- o autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres
- o autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. GER et surqualité de voirie – Autorisation donnée à Mme la Présidente de signer les conventions de fonds de concours – Programme 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Maintenant, le rapport n° 24, qui est le GER. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'autorisation donnée à Mme la Présidente pour signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Convention Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue Demangel à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 25 concerne l'enfouissement des réseaux électriques à Demangel Besançon.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **approuve la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport,**
 - o **la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle,**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Avenant 1 à la convention Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de Dole (SYDED)

LA PRÉSIDENTE.- Concernant la rue de Dole, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe au rapport,**
 - o **l'avenant n°1 à la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Avenant n°1 Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue des Longeaux à Deluz

Mme LA PRÉSIDENTE.- La rue des Longeaux à Deluz, on est toujours dans l'enfouissement.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Bilan du Projet de territoire 2022-2025

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le rapport n° 28, c'est le bilan du Projet de territoire ? Je donne la parole à Catherine.

(Diffusion d'une présentation)

Mme BARTHELET. - Merci, Madame la Présidente. Il y a normalement un support avec.

Alors, pour mémoire, le Projet de territoire, c'est notre document socle. Vous savez, on en a parlé, on l'a rappelé aujourd'hui, qui est décliné dans nos documents de planification et qu'on retrouve aussi dans la lecture de notre présentation du budget et dans notre PPIF.

Il a été pour mémoire approuvé en mars 2022 et il traduit notre ambition commune pour ce mandat.

À mi-parcours, vous vous en souvenez, je vous avais déjà présenté un premier bilan et il s'agit aujourd'hui de rendre compte de la progression de nos ambitions sur la période 2022-2025.

Je rappelle, parce que c'est important par rapport aux indicateurs, que ce bilan n'est pas un rapport d'activité exhaustif, donc ça génère des frustrations parce qu'on ne retrouve pas toutes nos politiques, et il n'est pas non plus une évaluation de l'atteinte de toutes nos politiques publiques. Là aussi, ça génère une frustration parce qu'on n'a pas partout, mais vous avez pu le voir, beaucoup de très bons scores, ce qui ne veut pas dire qu'on se considère comme excellents partout, mais bien qu'on soit là pour évaluer les objectifs que nous nous étions fixés, et surtout comment ils ont progressé.

Tout cela au regard des quatre orientations et des 19 projets structurants.

Donc, je rappelle qu'un score élevé voudra dire simplement, et c'est important, que nous avons atteint notre objectif.

Au total, à neuf mois de la fin de notre mandat, nous notons une progression globale de 82 %. Si l'on fait cette moyenne sur les 128 actions de notre Projet de territoire.

L'orientation qui a le moins bon score, si je peux m'exprimer ainsi, c'est « Alliances », et ce n'est pas illogique. C'était déjà le cas quand on avait fait notre bilan à mi-parcours, parce que là, il s'agit d'actions partenariales, et nous ne maîtrisons pas toujours forcément ni le calendrier ni la volonté de nos partenaires, il est plus difficile d'aller droit au but.

Le meilleur score, c'est toujours l'orientation « Transitions », avec un score de 86 % qui reflète bien la volonté forte de la Communauté Urbaine de s'engager dans tout ce qui est en matière de transition écologique. Et là, je vais faire vite en disant qu'on peut se référer tout simplement à la très belle présentation que nous a faite tout à l'heure Lorine qui a montré tout ce qui est fait en la matière.

Concernant la méthode, je rappelle que chaque service de Grand Besançon a participé, avec les élus porteurs de délégation pour établir ce bilan qui a été partagé comme traditionnellement en Bureaux-Débats, en Commission et pour arriver jusqu'à vous pour cette présentation.

Pour faciliter l'appropriation de tous, en plus du rapport que vous avez, on a bien sûr une délibération qui est une très grande synthèse. Vous avez dans vos dossiers un rapport plus complet qui est une synthèse aussi. Et pour que ce soit plus sympathique, facile à lire pour tous, notamment je pense aux conseillers municipaux, nous avons effectué cette publication.

Alors, j'en profite pour saluer tous nos services qui ont participé : la DST qui a coordonné et puis le service communication qui, bien sûr, a mis en page avec nous et choisi toutes les photos que vous avez dans ce document de publication qui est vraiment conçu comme la dernière fois. On a voulu essayer d'avoir quelque chose d'assez aéré, avec des chiffres clés, avec peu d'écriture pour aller vraiment à l'essentiel. Et je le redis bien, c'est normal que vous ne retrouviez pas tout. On avait déjà voulu que notre Projet de territoire, le document de base ne soit pas un énorme livre qui cale l'armoire, mais bien un document qu'on ait envie d'ouvrir et lire facilement.

Nous avons pris en compte, lors de ces différents moments, ces étapes de validation des amendements. Tout cela a été bien intégré dans le rapport et dans la synthèse. Par contre, on n'a pas pu tout remettre dans la publication tout simplement par rapport à des délais de validation et de la publication. Il y a quelques petites choses qu'il aurait fallu intégrer, et je m'excuse, ça n'a pas été possible, comme la réflexion autour de l'outdoor, la validation du stade VTT, ou les réflexions autour d'un équipement sportif multifonction type Vélodrome qui ne sont pas inscrits dans la publication mais bien dans le rapport par ailleurs.

Peut-être pour balayer rapidement parce qu'il est vrai que nous avons une soirée avec beaucoup de rapports intéressants, y compris le dernier, je vais essayer de ne pas être trop longue. Peut-être juste vous donner quelques éléments que vous avez et vous rappeler dans la partie « Alliances » ; vous

voyez les très bons résultats, et on peut, par exemple, citer forcément un des projets phares qui est l'investissement inédit de notre Communauté urbaine pour nos universités, la transformation du Campus Bouloie-Temis, la création de l'EPE dans lequel nous sommes. Ça, c'est important parce qu'il n'y a pas que l'argent, il y a aussi comment on réussit à être dans l'EPE ; l'inauguration récente de l'ISIFC et tous ces projets et implications importants de la communauté autour de la vie étudiante.

On peut citer dans le continuum des mobilités la labellisation récente du SERM, c'est important pour tout ce qu'on pourra faire en matière de mobilité à l'avenir.

Et tous nos engagements, toutes nos actions en faveur des lignes ferroviaires, de la RN57 dont on a beaucoup reparlé, la ligne des Horlogers, par exemple, et les pôles multimodaux créés récemment, par exemple, comme à Saint-Vit ou Saône, etc.

Je ne vais pas tout lire, mais vous rappeler que dans Alliances, on a aussi, par exemple, le Projet Alimentaire Territorial dont nous avons beaucoup parlé en Bureaux-Débats avec toute l'évolution de ce Projet Alimentaire Territorial, avec de nouvelles communes qui se sont impliquées, et 165 hectares, par exemple de ZAP qui ont été mis en place.

Et puis c'est aussi toute la partie de travail qu'on a pu faire sur UNESCO avec la création de notre fameuse structure franco-suisse Arc Horloger très importante, le renouvellement des 24h du temps, la décision importante qu'on a validée ensemble, d'être Porte du PNR, etc., Territoire d'industrie, et vous avez tout ça à l'écran.

Sur la partie « Cohésion ». C'est tout ce qui était mis en place dans le cœur d'agglomération avec l'engagement du chantier Saint-Jacques, Arsenal, vous connaissez bien ; la Grande Bibliothèque, on en a reparlé aussi et les renouvellements urbains qui sont lancés et les programmes Action Cœur de ville ; les territoires de proximité dont on a beaucoup parlé, notamment dans le SCoT, avec notre nouvelle armature territoriale.

On retrouvera ces éléments dans la partie Transitions, mais aussi toute la lutte contre les îlots de chaleur, toutes les actions qu'on a mises en place pour préserver la biodiversité.

C'est bien sûr aussi habiter mieux le Grand Besançon de demain avec l'adoption du PLH et le développement d'un parc locatif social à l'échelle de notre grand territoire et des interventions avec des dispositifs comme vous connaissez bien, comme Pamela, mais qui sont par exemple concentrés aussi sur les copropriétés, sur le volet du parc privé, c'est important.

Terre de solidarités, il y a beaucoup de choses à dire sur ce sujet aussi. On a évoqué ensemble la CTG, le Contrat local de santé, bien sûr, les subventions substantielles que nous versons au SDIS et qui permet d'assurer le secours et la sécurité dans notre territoire et bien d'autres politiques qui ont été menées, comme la politique en faveur des tiers-lieux pour essayer d'en initier sur le territoire.

La partie Transitions est celle qui est la plus aboutie, je l'ai dit, je crois que beaucoup de choses ont déjà été citées par Lorine tout à l'heure. Mais on peut rappeler bien sûr le Plan Climat, mais ça montre que tout ça est vrai, Lorine, c'est tant mieux.

Ce que tu as peut-être moins évoqué, c'est toute la stratégie numérique aussi, c'est pour ça que j'y reviendrai peut-être plus, là, avec par exemple la formation récente sur l'IA éthique, et tous les dispositifs qui ont été reconduits et développés comme Ordiclasse et développés comme Numéri et le bâtiment numérique à venir.

On peut aussi saluer l'établissement public de coopération environnementale qu'on connaît mieux sous le nom de Conservatoire botanique qui est à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Nos investissements dans la transition, c'est aussi le SPASER et les 85 % des marchés publics, social ou environnemental, avec le label Territoire engagé pour la transition écologique.

Vous savez que beaucoup de choses ont été faites également en matière de station d'épuration pour leur mise en conformité, création des STEP, pour préserver aussi notre ressource en eau, et toutes nos politiques en faveur de GeMAPI.

Et je ne l'oublie pas parce qu'on a vu un petit oubli malheureux qui avait fait beaucoup de peine à Antony, nous n'oublions pas bien sûr le réseau de chaleur qui a été réintégré partout.

Sur les projets des mobilités, c'est d'actualité, c'est l'acquisition des huit rames de tram. Bien sûr, le développement des itinéraires cyclables, le renforcement de la flotte GINKO Vélo. On va parler du PDM tout à l'heure, tout sera réexpliqué par Marie. Mais il est vrai qu'on a de très belles réussites avec l'IRVE aussi, le développement des bornes rechargeables partout sur le territoire qui a été beaucoup saluée par la Région.

Sur la partie Effervescence qui est plutôt tout ce qui est lié à la partie économie. Nous avons, ensemble, choisi de planifier 120 hectares de foncier économique. J'ai parlé tout à l'heure de territoire d'industrie, Alliances Luxe & Précision du Doubs dans lequel nous sommes engagés. Et puis bien sûr, il faut saluer

tout ce que nous avons poursuivi et mis en place pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans nos dispositifs, seul ou aux côtés du Conseil régional.

On peut rappeler aussi le Contrat d'Objectif Territorial et notre implication avec ces outils aussi des choses qui ont été fait spécialement par la Ville avec les ateliers le Temps du commerce, et les Journées Européennes des métiers d'art. Et c'est quelque chose sur lequel Frédérique avait insisté en Bureau parce qu'il est vrai qu'on n'y revient pas souvent, mais qui ont été importants et appréciés des commerçants.

Et puis bien sûr, on a tous les grands succès liés au bâtiment Bio-innovation, ISIFC, j'en ai parlé, les deux Campus des métiers, celui des Microtechniques et Sciences de l'ingénieur ou la santé, et toute la préfiguration aux côtés de la Région sur les biothérapies, l'Établissement Français du Sang, etc.

Et nos propres événements comme le Hacking Health, Micronora, Open business.

La Haute Qualité Culturelle. On a bien en tête avec Gilles la nouvelle compétence lecture publique. On a parlé de la Grande Bibliothèque, le maillage des écoles de musique partout sur le territoire, notre soutien au musée des Maisons comtoises, je ne cite que ça, mais bien sûr, vous connaissez par cœur. Nos programmes culturels comme Le Mardi des Rives ou les Livres dans la Boucle, qui ont tous énormément de succès et de plus en plus. Et c'est la même chose pour le Festival Grandes Heures Nature. Je crois que les chiffres ont été battus, comme à chaque édition. Même chose pour les 24h du temps, ça fait plaisir.

Et puis les grandes rénovations autour du Lac d'Osselle, la rénovation du camping de Chalezeule, les équipements sportifs. Et je l'ai dit tout à l'heure, on a réintégré les études autour de l'équipement sportif, le stade VTT, etc.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue, juste vous dire qu'effectivement c'est un travail qui est intéressant, qui nous permet aussi de faire le point entre nous régulièrement et qui nous aidera sans aucun doute à écrire une nouvelle feuille de route pour le prochain mandat, puisque le but de ces évaluations, c'est aussi de savoir revoir ce qui n'a éventuellement pas fonctionné et voir comment on peut faire mieux, ou une fois que les études sont faites, d'enclencher cette fois les projets.

Merci à vous pour votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation globale qui représente un beau bilan. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'entends pas de questions.

Je vous propose de prendre acte s'il n'y a pas de question particulière. Tout le monde a pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan du projet de territoire Action Grand Besançon et partage leurs observations éventuelles.

29. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mme LA PRÉSIDENTE. - Maintenant, c'est le rapport n° 29. Et là il s'agira aussi de prendre acte sur un dossier très important, là encore. Aurélien LAROPPE.

(Diffusion d'une présentation)

M. LAROPPE. - Bonsoir à tous. Une présentation est prévue justement pour vous présenter le projet d'aménagement et de développement durable. Je vais tâcher d'être concis puisque je sais que certaines communes en ont déjà débattu en Conseil Municipal sur l'agglomération. Et avant de commencer, je vous rappelle que vous devez avoir un débat dans vos conseils municipaux avant le 10 octobre, puisque ça doit se faire deux mois avant le Conseil d'agglomération qui arrêtera le PLUi, et l'arrêt du PLUi est prévu pour le 11 décembre 2025. Juste un petit rappel de contexte.

Je vais attendre que le diaporama apparaisse et puis je vais commencer.

Le planning, je vous en ai un peu parlé. Je ne vais pas être trop long sur le sujet. Rappeler ce qu'on a fait par le passé. Toutes les personnes présentes dans la salle ont beaucoup travaillé le dossier.

Au niveau de l'arrêt du PLUi, on prévoit un arrêt le 11 décembre 2025. Et ensuite il y a un avis qui est demandé aux communes sous un délai de trois mois (jusqu'au 11 mars 2026), sur lequel vous devez rendre un avis favorable ou un avis défavorable. Et en fonction du retour qui est fait, il y a une modification et un ré-arrêt qui est prévu à l'Agglomération, sauf si, bien entendu, l'ensemble des 67 communes sont d'accord dès le début.

Ensuite, on a un travail sur la consultation des personnes publiques associées que j'ai pu revoir encore ce matin, puisqu'on ne va pas leur proposer de documents d'un coup sec. On travaille en parallèle avec eux (l'État, la Région) et bien entendu d'autres partenaires (Architecte des Bâtiments de France et autres).

En parallèle, il y a une enquête publique qui est prévue entre l'arrêt et l'approbation. Cette enquête publique, bien entendu, les habitants peuvent y participer, mais il y a de nombreuses réunions publiques qui sont organisées. L'idée est de parler du PLUi avant l'arrêt, puisque quand on est en phase d'arrêt, on est sur un document qui est comme le dit le terme « arrêté », et c'est compliqué de mettre en œuvre de grosses modifications. C'est la raison pour laquelle on a souhaité consulter la population avant l'arrêt du document.

Et à partir du moment où l'approbation sera mise en œuvre, le PLUi fera foi et remplacera les documents d'urbanisme.

Sur le PADD très rapidement. On a eu un débat en juin 2023 au sein du Conseil d'agglomération et au sein de vos conseils municipaux. On a amendé le PADD par rapport à vos remarques et aujourd'hui, on vous propose justement de débattre à nouveau sur ce sujet.

Le PADD priorise les intentions du PLUi, que ce soit sur les questions de développement, mais de l'autre côté aussi des questions de préservation de l'espace et spatialise et fixe les objectifs à atteindre, que ce soit des objectifs qualitatifs et bien entendu quantitatifs sur le nombre d'hectares qu'on utilisera pour développer nos projets économiques, commerce, tourisme ou bien entendu habitat.

Ça doit être décliné ensuite dans les pièces réglementaires du PLUi et ça doit être en cohérence avec le SCoT, le PLH, le PCAET et le PDM et bien entendu on travaille en partenariat avec ces autres documents.

Il y a quatre enjeux fondamentaux qui sont traduits dans le PADD.

- Le premier, c'est le rayonnement et l'attractivité ;
- Le second, c'est la question de la consolidation de l'armature urbaine. Comment on construit une agglomération avec certaines polarités ?
- Répondre aux besoins de la population. C'est le rôle numéro un en tant qu'élus ;
- Et enfin réaffirmer notre territoire et les questions environnementales pour socle de tout projet de développement à venir.

Là, c'est l'ancien PADD qui vous a été présenté en 2023. Je ne vous le représente pas, et on a fait des modifications, ou on a pris en compte vos remarques et les modifications sont présentes juste ici.

Il y a trois grands axes. Je vais vous les décliner rapidement :

- Le premier, c'est la question de l'attractivité, du dynamisme. Concrètement, qu'est-ce qu'il y a derrière ? C'est assurer un développement économique prospère et résilient sur notre territoire. Parce que c'est ça qui apporte bien entendu une population qui vient travailler sur un territoire et également une économie qui fait ensuite, via des mécaniques d'imposition, rentrer de l'argent dans les caisses des différentes collectivités de notre territoire.
- Ensuite, la question de l'accessibilité est prise en compte
- Et également la question des paysages. Les communes les plus concernées sont en l'occurrence la Ville de Besançon, Montfaucon, Morre et Fontain, puisque là on a la covisibilité avec la Citadelle qui est importante et sur lequel il y a eu un travail qui a été fait récemment.

L'axe 1, je ne suis pas trop long, mais ça regroupe différents points que vous voyez ici sur les zones d'activités économiques, les tâches urbaines dans l'agglomération, et puis les pôles d'excellence et les grands donneurs d'ordres, que ce soit l'armée ou le CHU.

Ensuite, sur l'axe n° 2, c'est la question d'une Métropole vertueuse et solidaire. Sur ce point, on a différents axes :

- Le premier axe, bien entendu, c'est la question de la sobriété foncière. Comment on développe un projet ensemble pour que chaque commune puisse développer son projet sans à la fois urbaniser trop de terrains agricoles ?
- La structuration du territoire.
- L'habitat. Aujourd'hui, on a différents types d'habitats. Comment on les répartit sur notre territoire, à quels endroits et à quelle destination de population ?
- Les mobilités, ça a été travaillé justement avec le Plan De Mobilité pour faire en sorte qu'on propose de l'habitat le plus possible à proximité de ces mobilités, que ce soit des mobilités qui sont gérées par la Région, comme les TER ou des mobilités qui sont gérées par Grand Besançon Métropole via GINKO.

- Le développement cohérent des ZAE. On s'est appuyé sur le Schéma directeur des ZAE.
- Les commerces et les services. Un gros travail a été fait justement avec le SCoT pour décider où est-ce qu'on implantait nos futurs commerces et nos futurs services et en fonction de quelles réglementations.
- Les milieux agricoles et naturels. Comment on développe des activités dans ces lieux qui sont propres à ces lieux ? En l'occurrence, ça peut être bien entendu de l'agriculture ou des scieries.
- Les identités locales. C'est un point particulier, mais il y a eu un gros travail qui a été fait avec la Fondation du patrimoine pour relever tout le petit patrimoine, si je puis dire, de l'agglomération (fontaines, calvaires ou d'autres éléments qui sont sur vos communes) qu'on souhaite protéger justement et réaffirmer les identités locales de chacune des communes qui sont attachées. Je pense à chacun de vos citoyens.

Voilà pour l'axe 2.

On a mis une carte au centre-ville de Besançon. Il y a notamment le PSMV. Je parlais tout à l'heure des questions d'identité, là on est sur des patrimoines un peu plus importants avec la Citadelle. La question de l'intensité, justement, du développement et des bassins de proximité, là on voit les taches sur les communes, et puis aussi les questions de déplacements, j'ai parlé des TER, de GINKO, mais bien entendu, sans oublier le covoiturage.

Le troisième point : une métropole au cadre de vie sain. Différents points :

- La transition énergétique sur le territoire. Comment on construit des bâtiments qui prennent en compte ces éléments ? Ça a un double intérêt : on consomme moins d'énergie, et puis pour nos habitants, c'est aussi moins d'argent dépensé dans des dépenses récurrentes énergétiques.
- La protection des ressources naturelles, notamment de l'eau. Il y a un gros travail qui a été fait avec le département eau et assainissement justement pour faire en sorte qu'on réinfilte au maximum l'eau à la parcelle et qu'on retrouve des cycles naturels sur l'ensemble de nos territoires. Ça a un avantage écologique, et c'est aussi une économie pour le retraitement des eaux, puisque ça nous évite de retraiter des eaux pluviales.
- L'impact des risques. On a travaillé sur les risques karstiques. On l'a vu sur la rue de Vesoul par exemple, avec un effondrement ; les risques d'inondations ou encore les risques de chutes d'arbres et d'incendie. Et ça, ça a un impact sur les lieux de constructibilité, parce qu'il y a de gros travaux qui ont été faits sur ce point et dans certains cas, ça impacte les zones qui sont constructibles.
- Le développement de l'écotourisme, qui est important et qui toujours en termes de communication sur notre territoire, je pense que c'est un grand vecteur de communication pour faire venir d'une part des touristes et pour parler de manière vertueuse de notre territoire.

Voici une carte avec les trames vertes et les trames bleues que vous connaissez bien puisque j'ai pu la présenter dans chacune des communes et un travail sur le travail de restauration des continuités écologiques lorsque cela est possible dans le document d'urbanisme qui sera mis en œuvre jusqu'à 2040. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ADRIANSEN. - Tout d'abord, je félicite le travail qui a été fait parce que ce sont des documents qui sont synthétiques et qui sont très intéressants.

Alors nous, au niveau de la commune de Roset-Fluans, nous avons mené un débat autour de ce qui a été présenté. Il y a tout de même deux ou trois axes qui nous posent problème, en particulier celui sur la mobilité, celui sur la continuité de la trame verte et aussi sur l'écotourisme.

Roset-Fluans va pratiquement être coupé du Grand Besançon parce que des travaux vont commencer sur le pont de Roset-Fluans qui vont durer deux ans. J'ai interrogé plusieurs fois les services du Grand Besançon pour savoir s'il était possible d'envisager de mettre une passerelle à côté du pont qui permettrait aussi de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes. Sachant que c'est une route où il y a un passage vraiment inouï de vélos, de piétons. Il y a la véloroute qui se trouve le long du Doubs, il y a les grottes d'Osselle, il y a énormément de cyclistes qui passent par-là pour aller faire de grandes randonnées cyclistes. J'ai interrogé plusieurs fois les services. J'ai envoyé des courriers, et je n'ai jamais eu de réponse à quoi que ce soit. J'ai l'impression que personne ne se soucie de Roset-Fluans. J'en parle régulièrement mais je n'ai jamais de réponse. Qu'on me donne au moins une réponse.

Une fois on me dit que c'est le Département ; après, le Département me dit qu'il faut voir ça avec le Grand Besançon.

J'aimerais tout de même qu'on puisse une fois travailler autour de ce projet, parce que c'est bien gentil de parler de tourisme et tout. Les grottes d'Osselle reçoivent plus de 35 000 visites par an. Ils ont fait un travail considérable cet hiver à cause de la loi sur le radon. Ils ont revu tout leur système de visite. Si c'est pour ne plus pouvoir y accéder, c'est dommage.

Je prêche un peu pour ma paroisse, ce n'est peut-être pas trop le moment mais il faut savoir aussi se faire entendre.

Une deuxième chose, c'est qu'on a 2 500 pages de documents là. Malheureusement, je serais curieux de savoir combien d'élus ont lu les 2 500 pages. Est-ce qu'il y a moyen de faire des dossiers un peu plus synthétiques ? Parce que les présentations sont synthétiques, on a des éléments intéressants, mais tous ces documents-là personne ne les regarde. Je suis désolé, mais c'est comme ça.

On a vu le rapport sur les transports, il y a des tas de choses intéressantes, mais c'est tellement indigeste qu'on n'y va pas. Donc si vous pouviez rédiger des petites notes de synthèse pour nous aider à absorber tout cela parce que dans les communes comme les nôtres, on n'a pas 50 secrétaires pour faire le boulot.

Merci de la future réponse que le Maire de Roset-Fluans va recevoir. Bonne soirée.

M. GUYEN.- Alors cher collègue, je n'ai pas été destinataire de tes courriers. Je suis désolé, mais j'aurais pu t'apporter une réponse, comme je l'ai fait au moment où tu t'es plaint de la circulation et des dégradations sur les accotements, je suis intervenu auprès du Département et de sa Vice-Présidente et des services lors du CRT (tu n'étais pas présent, je crois), et ils ont dit qu'ils prenaient en compte.

Mais sur la deuxième partie, Voirie, je n'ai pas été au courant des courriers que tu as envoyés. Désolé. Alors, fais-les-moi parvenir pour que j'en prenne connaissance et puis on t'apportera une réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Sur la question des documents, je vous invite aussi un jour à être conseiller régional, et vous allez voir que là aussi que les documents sont importants.

Après, on va se dire les choses. Chacun voit le temps qu'il peut consacrer ou pas à la lecture complète des dossiers. Mais par contre, tous les dossiers sont faits de telle sorte que les rapports soient le plus synthétiques possible. Il y a différents niveaux de lecture, en particulier, la première page est extrêmement synthétique. Par contre, après, il y a toutes les annexes et vous imaginez bien que sur des dossiers complexes, si nous ne mettions pas l'ensemble des éléments détaillés, on viendrait nous dire que, en fait, on fait voter sur des choses qu'on ne maîtrise pas, qu'on ne connaît pas ; c'est tout l'équilibre qu'il faut avoir, effectivement.

Cependant, c'est aussi pour ça que vous participez tous à des commissions qui vous permettent de choisir les dossiers sur lesquels vous allez peut-être approfondir le questionnement, la lecture. Mais il est vrai qu'il est important de se dire qu'il y a vraiment différents niveaux de lecture. Mais il n'est pas imaginable qu'on ne vous donne que des éléments de synthèse, ça ne serait pas possible. Eloy.

M. JARAMAGO.- Je voudrais intervenir comme mon collègue pour remercier le gros travail qui a été fait sur le PLUi. Il est vrai qu'on a énormément de documents, mais ces documents ne sont pas arrivés d'un seul coup. Et aujourd'hui, on a des synthèses qui ont été faites sur les OAP, sur le zonage, etc., qui sont déjà un gros travail qu'ont fait les services avec nous. Et je tenais à remercier parce que ça n'a vraiment pas été facile, et très constructif.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

M. GUYEN.- J'ai une question justement par rapport à cet ordre du jour du Conseil, est-ce qu'on pourrait, sur la page de Conseil, avoir la pagination des rapports ? Parce qu'on est obligé de passer tout en revue, puis avec les annexes, on en rate, on revient, alors que si, par exemple, le rapport 1 va de telle page à telle page, ça serait beaucoup plus simple.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans le sommaire, on regardera. Oui, parce que déjà il y a tous les numéros de pages. OK, d'accord. On regardera effectivement. Mais quand vous êtes sur votre tablette, vous pouvez y aller direct. Si je pense que oui. Mais on vous fera une petite formation, Monsieur GUYEN, parce que c'est l'avantage du numérique.
Oui, Aurélien.

M. LAROPPE.- Si je peux juste rajouter un mot, d'un point de vue opérationnel comme Eloy l'a évoqué, il y a tout un tas de documents qui ont été transmis. On va tout compiler pour un arrêt en fin d'année. On vous invite à faire vos retours, s'il y a des modifications à prendre en compte, avant le 7 juillet parce qu'il faut que les équipes puissent travailler dans l'été, donc je vous invite à nous faire vos retours assez rapidement. Mais normalement pour la plupart des communes c'est finalisé. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce que je vous propose, c'est évidemment, s'il n'y a pas d'autre question, de prendre acte de ce document qui est important.

Mais je vous propose aussi d'acter ce qui a été dit, parce que, on est bien d'accord sur des documents aussi stratégiques. Bravo ! Le travail qui a été fait, en collectif ; je ne sais plus combien vous avez eu de réunions. Aurélien, tu as une idée du nombre de réunions que ça a nécessité ?

M. LAROPPE.- Je n'ai pas compté pour ma santé mentale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à vous d'y avoir tous bien participé parce qu'il faut que les questions soient toujours posées au bon moment.

Donc, je peux considérer que nous prenons bien acte de ce dossier.

Le Conseil de Communauté prend acte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Conseil de Communauté :

- débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

30. PLUi – Débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous passons au rapport n° 30. Là encore, c'est un débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols. C'est un exercice obligatoire.

Il y a peut-être quelques éléments que tu veux présenter.

M. LAROPPE.- Très, très rapidement, je ne vais pas être long. Alors, la loi oblige maintenant tous les trois ans à vous faire un retour sur le nombre d'hectares qu'on a artificialisés justement sur l'agglomération.

Sur la méthodologie, très simplement, on prend le portail national de l'artificialisation pour les comptabiliser, c'est quelque chose qui est complètement neutre puisque c'est quelque chose de national. Et sur Grand Besançon Métropole, on aura urbanisé entre 2011 et 2021, 502 ha, et il est projeté sur Grand Besançon Métropole entre 2021 et 2030, d'en urbaniser 250. Voilà pour tous les éléments.

À l'heure actuelle, pour donner aussi une autre tendance entre 2011 et 2023, ce sont les dernières données qu'on a, on a urbanisé 572 hectares, on est légèrement au-dessus du rythme d'urbanisation qui est prévu dans notre PLUi mais on est plutôt dans les clous. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Est-ce qu'il y a des questions sur ces questions d'artificialisation ? Non. Je vous propose de voter.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols joint en annexe,
- prend acte des débats portant sur ce rapport,
- approuve le présent rapport triennal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Commune de Pirey – Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 31 qui est une modification n° 2 pour la Commune de Pirey, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°2 du PLU de de la commune de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Dématérialisation des ADS : mise à disposition d'un téléservice "Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme" (GNAU) pour la saisine par voie électronique des Autorisations d'Urbanisme (AU) et des Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA) pour l'ensemble des communes du périmètre de GBM - Adaptations mineures

Mme LA PRÉSIDENTE.- La dématérialisation des ADS. Est-ce que tu fais une présentation ?

M. LAROPPE.- Non, je ne fais pas de présentation. Je vous donne juste un point pour la cinquantaine de communes qui est concernée. Il n'y a pas de modification, il y a juste une modification des conditions générales de vente, l'équivalent de la société qui opère pour nous, on est censé faire passer une délibération. Mais sinon, opérationnellement, pour les communes qui délèguent à Grand Besançon Métropole, il n'y a aucun changement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, s'il n'y a pas de questions, c'est un document très technique mais important.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve les nouvelles Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » (GNAU), telles que modifiées et jointes en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à procéder à la mise en ligne des CGU actualisées sur le guichet numérique et à prendre toute mesure utile à leur mise en œuvre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Politique d'accueil des activités économiques sur le territoire du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 33 avec une présentation à deux voix, je crois ? Nicolas BODIN.

M. BODIN.- On va faire une présentation à deux voix avec Catherine.

D'une part, un point sur l'activité économique et sur la situation de l'emploi sur notre territoire, et puis un certain nombre de points qui sont délibérés justement, dans la délibération qui vous est proposée.

C'est une situation très rapide sur l'emploi ; ce sont des chiffres qui datent du dernier trimestre 2024, puisqu'on n'a pas encore ceux du premier trimestre 2025.

Le taux de chômage en France, 7,3 %, 6,5 sur la région, 6,8 dans le Doubs et sur la zone d'emploi de GBM, 6 % ; il est toujours inférieur aux autres territoires.

98 000 emplois sur GBM dont 80 000 sont occupés par des habitants de la Communauté d'agglomération.

Un point sur les différents secteurs d'activité à la fois en nombre d'emplois, vous retrouvez bien sur la deuxième ligne le total de 98 000 emplois, répartis entre différents secteurs : économique, l'agriculture, l'industrie, la construction, les commerces, les transports et l'administration. Là, on voit que la part de l'administration et des services publics est très importante. Ça représente près de 40 000 emplois.

Une part également importante sur les commerces, les transports et les services. Les services sont tout ce qui est lié également à l'industrie, mais ce n'est pas l'industrie directement, là aussi, ça représente à peu près 40 000 emplois ;

4 500 sur la construction et près de 12 000 emplois sur l'industrie et à peu près 600 sur le domaine agricole.

Et après, vous avez une répartition. Ce sont les chiffres de l'AER par secteur thématique. En fait, on voit qu'on a différentes filières qui représentent, bon an mal an, à peu près le même poids en termes d'emplois entre le luxe, l'horlogerie (environ 3 400 emplois) jusqu'à la mécanique, la métallurgie qui représentent 5 900 emplois. Ce sont des ordres d'idée, ça veut dire que ce sont des chiffres à prendre également avec précaution tout simplement parce que suivant le chiffre d'affaires d'une entreprise, elle peut être affectée à tel ou tel domaine industriel, et suivant les années, ça peut potentiellement varier.

Sur la diapositive suivante. La situation actuelle sur les zones d'activités économiques : il y en a 59, ça représente 1 290 hectares, soit 2,5 % de l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

Un taux de vacance des unités foncières qui est très faible : 3,2 %. Donc, soit ce sont des unités qui ne sont pas encore urbanisées, soit ce sont des bâtiments qui sont actuellement disponibles et potentiellement en reconversion.

Ça représente 1 850 établissements et puis près de 29 000 emplois – 29 000 emplois sur les 55 000 emplois du secteur privé, c'est-à-dire plus d'un emploi sur deux dans le secteur privé est localisé dans une zone d'activité économique.

Et là, vous avez un rappel des cinq plus grosses zones d'activités : Trépillot-Tilleroyes qui représente par exemple près de 7 000 emplois. Ensuite, Châteaufarine, Thise-Chalezeule, la Zone de l'Échange et puis la zone de La Fayette.

Un bilan rapide des ventes au niveau de l'année 2024 : 6,8 ha ont été cédés, soit des ventes de terrains qui appartenaient à GBM, soit au privé. Et puis on a une disponibilité actuelle sur GBM. La question nous est souvent posée de 24,1 hectares. C'est-à-dire qu'au rythme de consommation actuelle, on a une réserve encore de trois années devant nous.

En termes d'immobilier, il y a eu 15 000 m² de bureaux qui ont été cédés et 70 000 m² de locaux d'activités et d'entrepôts.

Un point à retenir, c'est que sur l'ensemble des zones d'activités, il y a toujours un déficit d'opérations qui varie suivant le type d'opération.

Sur les Marnières c'est un déficit d'opération qui sera de l'ordre de 60 % ;

Sur Temis, c'est de l'ordre de 33 %.

En fait, la différence c'est quoi ? C'est le coût moyen d'aménagement qui varie de 50 à 100 € par m², et le prix de cession qu'il y a en face. Il y a toujours un déficit d'opération qui varie en pourcentage, avec un retour fiscal à moyen ou long terme pour la Communauté d'agglomération, notamment avec un certain nombre de taxes, que ce soit la CFE, la Taxe foncière ou bien le Versement Mobilité.

Diapositive suivante. J'en parle assez souvent, ce sont les procédures qui sont nécessaires et obligatoires par rapport à l'aménagement d'une zone. Là, vous avez une liste quasiment exhaustive des études et procédures qui sont nécessaires. Donc, vous avez 13 études ou procédures. C'est ce qu'on a actuellement sur une zone comme Marchaux-Chaufontaine ; ça varie sur des thèmes qui sont très différents entre le côté agricole de la zone, les espèces protégées, la géotechnique, le bruit, la loi sur l'eau, la révision nécessaire du PLU, l'évaluation environnementale, l'étude archéologique, etc.

Et puis trois temps de concertation : concertation préalable, consultation, enquêtes publiques. Vous voyez, la difficulté, c'est entre le temps long de l'aménagement, et le temps court des cycles économiques face à des chefs d'entreprise qui ont une visibilité parfois qui ne va pas au-delà de six mois.

Diapositive suivante, sur l'offre régionale actuelle. En termes de surfaces viabilisées disponibles immédiatement, vous voyez qu'entre Dijon, le Grand Besançon, l'Agglo de Montbéliard et l'Agglo de

Vesoul, on est du même ordre de grandeur, à peu près, entre 20 et 25 ha viabilisés et donc disponibles immédiatement. Un chiffre annoncé, plutôt très élevé du côté du Grand Dole, puisqu'ils seraient à 58 hectares.

Si on regarde globalement les surfaces économiques actuelles, déjà urbanisées, ça inclut également les zones commerciales, vous avez Dijon à 2 600 hectares, ensuite PMA à 1 500 hectares, GBM à 1 300 et puis Vesoul et Grand Dole entre 500 et 700 hectares.

Et là, je vais céder la parole à Catherine.

Mme BARTHELET. - Merci Nicolas. On vous rappelle quelle est la disponibilité que nous avons actuellement sur Grand Besançon. Là, on a, vous voyez, dans un bilan, 24 ha qu'il est possible d'exploiter dès maintenant, mais répartis, vous l'avez vu sur les différentes opérations, je ne vais pas toutes les citer, vous les avez à l'écran. Et ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'effectivement, on a des zones aussi très spécialisées sur lesquelles on ne peut pas mettre, bien entendu, n'importe quel projet. On ne va pas aller installer un garagiste sur Temis Microtechniques. Il faut donc relativiser la disponibilité par rapport aux besoins.

Nos services, dans la *slide* suivante, nous ont aidés à compiler et justement à qualifier la demande. Et on voit déjà que la plus grande partie, les 19 %, concerne des parcelles assez petites (2 000, 5 000 m²). Et si on additionne entre 2 000 et 10 000 m², on s'aperçoit qu'on est à 31 % de la qualification de la demande. On voit que c'est là qu'on a ces besoins, plutôt dans des projets endogènes et sur des terrains de plus petite taille. Mais il faut tout de même qu'on soit préparé à pouvoir répondre à la demande, plus rare, mais qui peut arriver sur des terrains de grande taille. Et c'est là qu'on est en difficulté.

On voit que la partie tertiaire représente la moitié des demandes, mais ce n'est pas là que nous avons souhaité vraiment développer le foncier puisqu'on estime que le tertiaire peut se faire sur ce qui est déjà construit. Par contre, on voit aussi que si on additionne la partie industrie, artisanat, logistique, BTP, petite industrie, etc., on est à 37 %. Et c'est bien là ce qu'on vise dans nos débats, que ce soit petit artisanat ou industrie. Et c'est là que sont nos besoins.

Forts de tous ces constats, on vous a fait un focus qui est à la fois plus avec un parangonnage et aussi le contexte Grand Bisontin. Nicolas a animé des COPIL pour établir une nouvelle stratégie, et c'est ce qu'on va vous présenter ce soir. Cette stratégie est faite avec quatre orientations qui vont être proposées mais toujours avec un objectif clair qui est de pouvoir développer du tissu économique sur tout le territoire, préserver la ressource foncière – c'est-à-dire qu'on est bien conscient qu'on est dans l'ère de la sobriété foncière, il faut donc forcément faire autrement –, et améliorer la qualité de vie au travail dans les zones d'activités économiques – c'est-à-dire faire beaucoup mieux qu'avant dans l'aménagement en termes de préservation de l'environnement qui va permettre aux salariés d'être dans un environnement plus agréable.

La première orientation s'appelle « Aménager autrement ». Vous nous avez souvent entendu dire cela, que ce soit avec l'agence d'urbanisme, dans les différentes réunions, que ce soit SCoT ou PLUi. Donc, il est vrai que vous êtes déjà bien acculturés à ces termes.

Il s'agit de poursuivre la spécialisation des zones, d'acquérir des fonciers publics pour porter des projets plus stratégiques, de faire cette classification des activités, de les cibler, notamment sur l'économie productive, et de vérifier toujours la bonne adéquation des projets par rapport à l'endroit où on pourrait les implanter, de faciliter la vie de notre écosystème économique particulier.

Et il est vrai que l'idée, c'est aussi de pouvoir permettre aux activités l'économie présenteielle – on l'a beaucoup évoqué avec les élus dans le cadre du PLUi – que chacun puisse trouver sa place dans les différents secteurs, et en privilégiant, bien sûr aussi, des bâtiments existants, des dents creuses en priorité, avant de toujours recourir sur des terrains en extensif.

On parle aussi de la densité des implantations. On était sur des schémas qui sont maintenant dépassés avec, vous savez, le petit bâtiment sur une très grande parcelle. L'idée est de faire maintenant autrement et d'encourager un modèle différent avec une offre immobilière différente multi-occupant, par exemple, pour l'artisanat. Et pour ça, on a déjà mis en place des études, et un projet, par exemple, à Pouilley-les-Vignes.

Aménager autrement, c'est faire mieux dès maintenant. Ça aussi ce sont des phrases et des façons de faire qu'on a déjà présentées plusieurs fois en améliorant la qualité des zones d'activités économiques, et on a des leviers pour ça. On a des leviers réglementaires et contractuels. Donc, on l'a dit, tout ça par le biais de notre planification et des règlements qui ont été évoqués tout à l'heure par Aurélien et régulièrement par notre Président du SCoT. Ça veut dire une meilleure gestion des eaux pluviales, la désimperméabilisation, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, mais aussi tout simplement la création

d'îlots de fraîcheur qui pourront être mutualisés au sein d'une grande unité, la mutualisation des parkings, le fait aussi, bien entendu, de prévoir systématiquement des modes doux, et la préservation de corridors écologiques comme on a su le faire, par exemple, à Temis.

Et faire mieux, c'est aussi « mettre le paquet », on peut dire ça comme ça, sur la qualité du bâti. Et pour ça, on a, vous le savez déjà, des collègues qui travaillent avec les porteurs de projet pour leur présenter une charte environnementale et paysagère qui s'ajoute aux règlements et pour les sensibiliser à la création d'EnR, à plus de verticalité, à la couleur des bâtiments pour une meilleure qualité architecturale au total, mais qui va être bénéfique à la fois pour une meilleure adaptation au dérèglement climatique, au changement climatique, et à la qualité de vie qui va être offerte aux personnes qui y travaillent.

L'idée, c'est toujours et c'est important – c'est écrit en gras, mais c'est important – d'être dans un urbanisme négocié, de projet, et de ne pas être non plus dans cette entrée que par la règle, mais bien par l'incitation pour montrer que tout le monde y est gagnant.

M. BODIN. - La seconde orientation concerne les prix de cession. Vous avez un tableau en haut à gauche ; vous avez un comparatif par rapport à ce qui se pratique sur les territoires adjacents aux nôtres.

Je rappelle que le poids du foncier dans un bilan de construction est de l'ordre de 8 à 10 %. Et puis on a comparé également avec des cessions privées récentes, c'est-à-dire que, par exemple, on est allé jusqu'à 60... là, je fais un correctif sur Mamirolle-Dannemarie, ce n'est pas de 2 à 60 €/m², c'est 60 €/m². Point. Et la ligne d'en dessous, c'est 100 €/m² à Franois, il y a eu deux cessions récentes à 100 €/m² à Franois.

Diapositive suivante. On voit qu'en fait on a des prix de cession. C'est ce qu'on voit sur la quatrième colonne. En fait, on a des prix de cession qui sont même en deçà de ce qui se fait à la périphérie. On a, sur proposition du COPIL, modifié les différents prix en les augmentant de manière assez nette, notamment sur les deux technopoles que sont Temis Microtechniques et Temis Santé sachant que là on parlerait en SDP (Surface de plancher). Mais l'objectif à terme, c'est d'arriver à deux prix : un tarif à 50 €/m² pour tout ce qui est hors technopolitain et 100 €/m² pour tout ce qui est Temis Microtechniques ou Temis Santé.

La troisième orientation sur la maîtrise des fonciers économiques, ça, c'est une politique qu'on va vraiment devoir mener, ça a un coût, en et hors de différentes ZAE, c'est à la fois de l'acquisition du foncier, c'est-à-dire qu'il faudra justifier juridiquement une préemption potentiellement, ou bien monter une DUP en parallèle. Donc, c'est-à-dire que là il faut retenir un certain nombre de critères pour classer les différentes zones qui seraient éventuellement éligibles, et puis également se lancer potentiellement dans l'acquisition d'immobilier. Vous savez que le foncier va devenir de plus en plus rare, et l'objectif c'est vraiment de garder des terrains et des bâtiments qui puissent permettre de développer des activités vraiment stratégiques pour le territoire ou pour le pays.

On a fait une analyse multicritère, c'est ce qu'on voit sur la diapositive suivante, avec un certain nombre de critères qui sont cités : la maîtrise foncière publique, la tension du marché par rapport à l'attractivité, l'existence ou le soutien à une filière spécifique, par exemple, le domaine biomédical. On a vu l'intérêt que représentait le fait de produire des vaccins pour le COVID. Mais vous savez que dans les vaccins pour le COVID, il y a une entreprise bisontine qui fournissait un composant qui est le plasmide, ça veut dire que si cette entreprise-là souhaite se développer, il faudra que l'on puisse répondre à d'éventuelles extensions ou des implantations.

Le potentiel de mutation, densification, remembrement et puis le secteur qui présenterait un enjeu fort de requalification.

On a classé ainsi l'ensemble des différentes zones. À court terme, il y a neuf zones qui présentent un enjeu marqué, c'est ce que vous voyez en bleu : Chalezeule, Thise, Mamirolle, Besançon et différentes zones (Franois, Pelousey, Saint-Vit et Pouilley-Pelousey).

Et puis dernier point, j'en ai déjà parlé, la mise en place potentielle du bail à construire. On le proposerait sur l'ensemble de nos cessions. Je vous rappelle, c'est quelque chose de très nouveau puisqu'un preneur s'engage à titre principal à édifier des constructions pour une activité économique sur le terrain du bailleur. Mais c'est le bailleur qui demeure propriétaire du terrain et il conserve – ce fameux preneur – en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail, son bâtiment, sachant que le bail peut varier de 18 à 99 ans.

Il est proposé que l'on puisse s'engager dans le bail à construire de manière facultative, sachant que c'est un vrai travail aussi, c'est une révolution. C'est-à-dire qu'il y a un démembrement entre la propriété du terrain et son usage, ça veut dire que c'est assez révolutionnaire. Il va falloir acculturer l'ensemble du territoire au niveau des acteurs économiques, puis également aussi de tous les autres acteurs qui

interviennent, les notaires, les banquiers, les experts-comptables, etc.. Ça se réalise déjà sur certains territoires, comme les territoires, notamment en Savoie ou bien en Vendée, ou bien l'agglomération de La Rochelle. À La Rochelle, par exemple, c'est obligatoire. C'est-à-dire que si vous souhaitez vous installer, que ce soit pour une activité industrielle, commerciale ou artisanale, il y a obligation de passer par le bail à construire. Il n'y a aucune autre possibilité de s'installer. Donc voilà, en résumé rapidement, ce qu'on souhaitait vous présenter avec Catherine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions sur le domaine de l'économie ?

Monsieur Anthony POULIN.

M. POULIN.- Je voulais prendre la parole sur ce dossier pour souligner, en effet, ce que vient de dire Nicolas sur l'importance de ces critères qui est le fruit d'un travail partagé et qu'on partage sur ce sujet et notamment sur la maîtrise publique du foncier économique, stratégique, et de la méthode de bail à construire. Je me souviens que dès les premiers temps où nous en discussions, Madame la Présidente, on était plusieurs à le porter, en disant c'est cette voie-là dans laquelle nous devons aller, et je suis satisfait d'observer qu'aujourd'hui cela s'inscrit dans la stratégie économique.

Je voulais souligner également le travail qui a été fait sur la qualité du foncier qui est proposé et sur le fait que ce qui fait notre singularité également, et j'en suis convaincu, c'est cette qualité que nous pouvons fournir dans nos fonciers qui n'est pas simplement une question d'hectares ouverts, mais de qualité que l'on peut fournir demain dans les zones d'activités économiques, puisque l'emploi est un attachement que nous partageons toutes et tous, et ici, dans ce rapport, on voit que ces critères permettent une conciliation entre les impératifs que nous sommes plusieurs à avoir portés de cette assemblée et la volonté de poursuivre l'implantation d'emplois sur notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Pas de questions ? Très bien, bravo Nicolas ! Et bravo Catherine ! Merci beaucoup sur cette belle dynamique économique du territoire. Alors, je mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la politique d'accueil des activités économiques sur le territoire du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. CRR - Convention de partenariat entre le CRR et le Lycée général et technologique Louis Pasteur pour l'organisation des classes de seconde à terminale de la série technologique «Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 34 concernant notre CRR, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Benoît CYPRIANI (1), Cyril DEVESA (2) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le partenariat entre le CRR et le Lycée général et technologique Louis Pasteur pour l'organisation en classe de seconde générale et technologique de l'enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, ou de la musique, ou du théâtre » et des enseignements des classes de première et de terminale de la série technologique «Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD),
- approuve la convention correspondante annexée au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

35. Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 35 concernant les attributions de subventions aux clubs sportifs de haut niveau, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2025-2026, soit :**
 - o **135 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;**
 - o **85 K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Mardi des Rives 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 36 qui est de prendre acte, concernant les Mardis des rives, je crois qu'il y avait une présentation, Gilles.

M. ORY.- Il y a une présentation, tout à fait, et une petite projection.

(Diffusion d'un film)

Mme LA PRÉSIDENTE.- IL y a un diaporama.

(Diffusion d'une présentation)

M. ORY.- Les Mardis des rives 2025. C'est notre 12^e édition, en juillet :

- Le 8 juillet à Saint-Vit,
- Le 15 juillet à Avanne-Aveney,
- Le 22 juillet à Thise,
- Le 29 juillet à Deluz.

En août :

- Le 5 août à Roche-lez-Beaupré,
- Le 12 à Byans-sur-Doubs,
- Le 19 à Montferrand-le-Château
- Et la soirée de clôture à Besançon - Parc de la Rhodiacéta le 26 août.

Tous les mardis soir, du 8 juillet au 26 août, on a 13 groupes régionaux et nationaux, huit soirées-concerts.

En 2024, nous avons accueilli 15 080 spectateurs, soit une moyenne de plus de 2 155 personnes par soirée, ce qui fait une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente (l'année 2023).

On rappelle qu'on a une programmation éclectique invitant à la découverte et mettant en lumière des groupes locaux, les groupes de rock, reggae, latino, pop, blues ou chanson, etc.

Ce sont toujours des soirées conviviales avec des stands et des animations. On a sur place le bibliobus du Grand Besançon Métropole qui permet de s'offrir une pause lecture, emprunter un livre sur place. On a le stand d'accueil de Grand Besançon Métropole qui est un point d'information, un stand de promotion de l'offre culturelle avec un quiz pour gagner des places et entrer aux événements dans des lieux culturels du territoire.

Et puis on n'oublie pas, on a la fameuse buvette et la restauration. Petite restauration et boissons proposées par des restaurateurs et associations du territoire.

Petite nouveauté : on accueille désormais à partir de 18 h 45 au lieu de 19 h 00. L'horaire d'ouverture a été avancé pour profiter encore plus longtemps de ces rendez-vous. Et le début du concert principal est à 20 h 00 ou à 19 h 10, au cas où une commune propose une première partie. Fermeture du site à 22 h 00.

C'est un festival qu'on veut aussi écoresponsable puisqu'il y a un accompagnement en mobilité douce. On a une navette de bus gratuite depuis Besançon jusqu'aux sites de concerts.

En 2025, une nouveauté : on aura une navette intra-urbaine qui circulera lors de la soirée de clôture à Besançon, du centre-ville au parc de la Rhodiacéta.

On rappelle que nous avons des parkings à vélos dédiés à disposition sur chaque site et que nous faisons la promotion du covoiturage.

Accessibilité : une navette de bus gratuite, adaptée, accessible aux usagers dotés d'une carte CMI « stationnement », qu'ils soient bénéficiaires ou non du service GINKO Access.

Sensibilisation aux pratiques écoresponsables pour les organisateurs et le public.

Communication du kit du festivalier (gourde, gobelet), conseils et outils ressources pour les partenaires de l'organisation, le tri et le matériel, éclairage scénique LED, toilettes sèches et points d'eau.

Une organisation partenariale : collaboration entre Grand Besançon et les communes. Les huit communes d'accueil mobilisent des élus, services, associations, bénévoles. On les rappelle : Avanne-Aveney, Besançon, Byans-sur-Doubs, Deluz, Montferrand-le-Château, Roche-lez-Beaupré, Saint-Vit, Thise.

Une organisation partagée selon un cahier des charges.

Et aussi la Rodia et le Bastion pour concocter la programmation ; le bibliobus de Grand Besançon Métropole et les bibliothèques des communes ; Keolis Besançon Mobilités pour les navettes de bus.

Budget. Enveloppe inscrite au budget culture pour les Mardis des rives 2025 : 134 800 €. Le montant est identique à celui de 2024. Il comprend 25 000 € de dépenses artistiques, 93 000 € de dépenses techniques, sécurisation, sûreté, et secours et 16 800 € de frais divers et communication.

Le budget global de l'événement comprend en sus les moyens financiers et en nature, les autres directions mobilisées et les communes d'accueil.

Donc huit rendez-vous, on le rappelle, en plein air à partir du 8 juillet, et toutes les infos sont sur mardisdesrives.fr. Un kit de communication est fourni à chaque commune de GBM, et nous disposons d'une chaîne WhatsApp.

Nous vous remercions de votre attention et nous remercions aussi le service Culture pour son engagement et pour l'organisation de ce Mardis des rives. Merci à vous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. C'est vraiment un événement qui se développe, il faut le dire. Ça me fait penser un peu comme les 24h du Temps, GHN, etc., c'est que tous ces événements ont mûri et ont pris pleinement leur place. Et franchement, on le sait, ce sont ces événements-là qui font qu'on est sur une trajectoire qui fait territoire. Aujourd'hui, tous nos grands événements concernent beaucoup de communes, et c'est important de le rappeler.

Et d'ailleurs, quand on remercie le service Culture, il y a aussi la logistique bien sûr, et aussi l'aide aux communes parce qu'il y a toujours beaucoup de services derrière des événements aussi importants. Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Je voulais abonder dans ton sens pour dire que c'est vraiment un événement populaire. On l'a vu aussi avec la Fête de la Musique. Les Mardis des rives au niveau du territoire drainent énormément de personnes. C'est un événement qui est attendu. Je remercie Gilles, les communes partenaires et les services. Remercier aussi les communes qui, pour faciliter les dates, ont fait le choix aussi de passer leur tour cette année parce qu'il y avait plus de communes volontaires pour les organiser, que de dates proposées. Pour faciliter l'organisation et débloquer la situation, certaines communes ont décidé d'attendre l'année prochaine pour les organiser. Ce qui montre bien qu'il y a un réel engouement pour les réaliser.

La culture existe aussi à GBM, on voit que dans cette période de contrainte budgétaire, parfois la culture fait les frais d'ajustements. Là, on voit que le budget a été maintenu même augmenté l'année dernière, je m'en félicite aussi et je me dis qu'à l'avenir, on pourrait peut-être même aller encore plus loin au niveau de la culture.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faudrait une réforme. Ce qu'on disait avec Gabriel, c'est qu'il faudrait plus de mardis sur les deux mois parce qu'il nous en manque. C'est une belle réforme ça ! Très bien. Alors, c'est prendre acte. Donc, vous avez tous bien pris acte de ces beaux événements.

Le Conseil de Communauté prend acte des modalités d'organisation des Mardis des rives 2025.

37. Festival Détonation 2025 – Soutien à la RAP La Rodia

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le Festival Détonation. Là encore, un bel événement. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 30 000 € à La Rodia,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec La Rodia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38. Tarification espace outdoor Grandes Heures Nature

Mme LA PRÉSIDENTE.- La Tarification espace outdoor Grandes Heures Nature. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Vincent.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. Alors, pas de questions, mais je profite de ce rapport, puisqu'on parle de Grandes Heures Nature, pour dire que l'équipe de Nancray est très fière, très, très, fière d'avoir gagné ce premier Ekiden des communes, et j'invite vraiment toutes et tous les collègues à présenter des équipes parce que c'est vraiment un moment sympathique. Je vois François qui se retourne, il ne s'est pas encore remis de la défaite (*Rires*). N'hésitez pas à participer, c'est vraiment un super moment !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, alors là, franchement, le vendredi soir, ça a été un moment de fête intense. Tout le monde était à fond, c'était un territoire à fond, et pourtant il faisait très, très, chaud déjà. Bravo ! Et il est vrai que là, c'est encore une fois une façon de montrer que ce sont les communes qui s'engagent. C'est super génial cette idée de faire des équipes par communes.

On a un territoire qui se construit dans le positif. On est très content.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les tarifs d'abonnement pour accéder aux vestiaires de la base outdoor :

- o 6 jours consécutifs – 9 €
- o Abonnement annuel – 79 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Avenant n°13 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, c'est le rapport n° 39, là, il est question d'eau. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°13 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant au contrat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40. Convention de déversement, de transfert et de traitement des effluents domestiques de Nancray sur la station d'épuration de Bouclans entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 40 concernant les questions de stations d'épuration, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

On voit avec la température qu'on a qu'il est intéressant qu'on soit dans des réponses en matière de station d'épuration et de pression sur notre milieu, étant donné les températures auxquelles on est confronté. Vous imaginez bien combien c'est précieux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de déversement, de transfert et de traitement des effluents domestiques de Nancray sur la station d'épuration de Bouclans entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Partenariat stratégique entre GBM et l'université Marie et Louis Pasteur pour une gestion innovante et durable des ressources en eau du territoire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport 41 présenté par Christophe.

M. LIME.- Alors on ne parle pas souvent d'eau et d'assainissement ici, je vais vous prendre deux minutes, il doit y avoir un *PowerPoint* qui devrait être présenté.

(Diffusion d'une présentation)

C'est un événement un peu particulier, je le présente avec Benoît VUILLEMIN au titre de l'université. C'est un nouveau partenariat qu'on va monter avec l'Université de Franche-Comté. Je vous laisse lire. L'idée un petit peu, c'est que sur l'évolution de l'eau et de l'assainissement, on va avoir et vous le situez bien, on a des actualités environ tous les quinze jours, trois semaines sur les problématiques de l'eau, de l'assainissement, des inondations, etc. Ce sont des problématiques de PFAS, ce sont des problématiques d'inondation, ce sont des problématiques de tuyaux, ce sont des problématiques de pression, et on voit bien que nos métiers vont changer.

Je dis souvent à l'encadrement, jusqu'à maintenant, on était essentiellement des techniciens, c'est-à-dire qu'il fallait mettre de l'eau dans les tuyaux pour que ça arrive et, de plus en plus, on va être obligé de se poser la question de savoir ce qu'on va mettre à l'intérieur de nos tuyaux en termes de quantité et en termes de qualité. Et je pense que nos métiers vont changer. Ils vont évoluer en fonction du changement climatique qu'on a y compris ce soir, sur ce type d'évolution. Et on a donc besoin des chercheurs. On a besoin des chercheurs ! Pour trouver un certain nombre de nouvelles solutions, il faut savoir innover, il faut savoir faire plutôt du préventif que du curatif, même si on sera obligé de temps en temps de passer par du curatif parce que le préventif prendra un certain nombre de temps. Et on a à

l'intérieur de notre université, pas très loin de chez nous, tout particulièrement à Chrono Environnement, des chercheurs de très haut niveau.

Et je le dis comme ça, on habitait à cinq kilomètres l'un de l'autre, sans trop se connaître. On se connaissait un petit peu, on travaillait un peu ensemble, mais on voit bien qu'on a à avoir à travailler d'une façon beaucoup plus importante, y compris avec les enjeux que je pouvais donner.

Donc, ce partenariat-là, va être lancé. C'est un partenariat un peu généraliste pour l'instant. L'idée est de travailler en fonction des chercheurs qu'on va trouver, de leur volonté, et de leur mettre à disposition l'ensemble de nos territoires. C'est aussi cette idée-là.

Le deuxième point qu'on cherche à travailler, c'est essayer de travailler aussi avec l'agence de l'eau. Alors on y travaille bien au niveau local. L'idée que j'essayais de travailler et on essaye aussi au niveau national, c'est de se spécialiser en fonction d'un certain nombre de collectivités, de recherches et d'universités pour servir à l'ensemble du territoire. L'idée un petit peu, ce sont des recherches qu'on fait sur Besançon ou sur Lyon, ou demain sur Montpellier ou sur Marseille, en tout cas sur notre périmètre puisse servir à d'autres.

L'idée est qu'on puisse faire rayonner, premièrement, notre université, ce qui est assez intéressant sur l'ensemble du territoire et deuxièmement, de mettre à disposition ce que l'on recherche. Et l'idée, justement, c'est notre grande différence par rapport à la gestion publique, par rapport à d'autres évolutions, c'est de mettre à disposition ces éléments pour les optimiser et pour être efficace sur l'ensemble de notre territoire.

Alors, on bute un petit peu sur l'agence de l'eau. Je suis en Conseil d'administration demain de l'agence de l'eau sur Lyon, où on sent qu'il y a une certaine réticence de l'agence de vouloir rentrer à l'intérieur de ce type d'organisation. On va essayer. On est deux ou trois élus demain au Conseil d'administration. On était ensemble aujourd'hui à Paris, on va essayer d'insister un petit peu, mais je pense que c'est un élément déterminant.

Et puis cette politique-là est aussi dans un cadre plus large de la gestion publique puisque depuis deux ou trois ans, on a essayé d'avoir la même politique dans les grandes collectivités (Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg, etc.). On est en train de mettre des partenariats. On a signé déjà deux partenariats avec les grandes écoles d'ingénieurs de France qui sont ENGEES sur Strasbourg et Poitiers. Pourquoi ? C'est dans ces domaines-là, mais c'est aussi de commencer à travailler pour récupérer les ingénieurs.

On a des problèmes de recrutement sur l'ensemble des strates de technique, toutes les entreprises publiques comme privées. Et demain, ça va être la chasse aux compétences ; ça va être la chasse aux compétences !

Il y a un rapport qui dit que dans les dix ans qui viennent, si l'on forme tous les ingénieurs qu'on a, et en fonction du départ de tous les ingénieurs en retraite, il nous manquera 30 % d'ingénieurs à niveau équivalent aujourd'hui. Vous imaginez, 30 % de moins !

Ça veut dire qu'il faut qu'on anticipe. Il faut qu'on soit connu à l'intérieur des universités. Donc on va faire des présentations de la gestion publique à l'intérieur des universités ; on va travailler avec des alternants, c'est-à-dire que, quel que soit le niveau aujourd'hui, on voit que l'alternance se développe et il faut qu'on arrive à récupérer des alternants à l'intérieur de nos structures, puisque, quelques fois on a aussi la possibilité de les garder à l'intérieur de l'ensemble de nos structures.

Et derrière toutes les écoles d'ingénieurs, derrière toutes les universités, il y a des startups, il y a un certain nombre d'évolutions, il y a du métier, il y a de la compétence et il y a de l'emploi. C'est un but un peu général.

On va aussi travailler avec des niveaux inférieurs – ce n'est pas du tout péjoratif ce que je suis en train de dire –, on va travailler avec l'ENILEA qui a aussi des problématiques de recrutement. Je le dis comme ça, on a des métiers qui sont fort intéressants. Ils font un BTS GMAO où à la sortie de ce type de formation, ils ont environ entre 2 et 2,5 propositions d'emplois sur chaque élève qui sort. Sauf qu'aujourd'hui, ils n'arrivent plus à attirer de jeunes à l'intérieur de ce type de filières. Là aussi, on va travailler avec eux pour que lorsqu'on fait visiter nos installations, on valorise ces écoles pour essayer d'emmener les jeunes qui sont aux alentours du collège, du lycée, à aller à l'intérieur de ce type de formation, puisque là aussi c'est du partenariat qu'on va avoir.

On va avoir aussi du partenariat avec des services techniques plus bas. On a des problématiques d'électromécaniciens, des problématiques de plombiers aujourd'hui ; l'idée c'est de développer.

Voilà, je voulais simplement insister sur cette collaboration un peu nouvelle qui va nous permettre de travailler dans les dix ans qui viennent ou dans les quinze ans qui viennent, qui nous donnent de la perspective et qui nous permettent de pouvoir anticiper les problématiques de changement climatique, les problématiques économiques et les problématiques d'emploi. Et je pense que c'était une belle valorisation de notre université, puisque je peux vous assurer qu'à l'intérieur de notre université, nous

avons de très grands chercheurs. Alors quelquefois, avec un peu de caractère, si vous avez remarqué quelques articles dans *L'Est Républicain* il y a quelques semaines, mais il faut faire avec les caractères qu'ils ont. En tout cas, il vaut mieux qu'on travaille avec eux que contre eux. Je vais le dire comme ça.

Mme LA PRÉSIDENTE. - En plus, on pourrait en profiter pour dire combien on est tous très fiers d'avoir une professeur d'université qui est justement directrice du laboratoire Chrono Environnement, qui vient d'avoir la Légion d'honneur, ce qui est absolument énorme et assez exceptionnel.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (2) et MM. Damien HUGUET (1), Franck LAIDIE (1), Jean-Emmanuel LARARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la convention de partenariat entre l'université Marie et Louis Pasteur et Grand Besançon Métropole jointe en annexe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

42. Enseignement supérieur et Recherche – Réaménagement et extension des locaux de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH-ENSMM)

Mme LA PRÉSIDENTE. - Maintenant, il est question du rapport du rapport 42. Benoît.

M. VUILLEMIN. - Juste un mot pour aller dans ce que vient de dire Christophe et juste avant d'enchaîner sur le rapport d'enchaîner sur le rapport 42, je crois que Sébastien va prendre la parole et avec un tout petit diaporama parce que nous pouvons nous féliciter d'une chose, c'est que Besançon vient d'être classée deuxième ville universitaire de France dans le classement de *L'Etudiant* pour la meilleure ville étudiante.

On voulait vous présenter un petit rapport qui explique pourquoi nous sommes classés deuxièmes. On a encore le droit, je crois, de se féliciter de notre bilan.

Présidente, est-ce que c'est moi qui félicite pour la deuxième place de ville universitaire ou tu veux le faire ?

Mme LA PRÉSIDENTE. - Tu es bien parti. Ce qui compte c'est qu'on sache sur quel territoire on est, et on est fier de ce territoire.

M. VUILLEMIN. - Voilà, je crois que c'est encore l'heure de pouvoir parler de notre bilan. Et quand nous avons pris en charge ce dossier de la rénovation du campus et ce dossier de l'enseignement supérieur avec Sébastien COUDRY, la ville de Besançon était classée 21^e. Nous avons travaillé avec les services, nous sommes passés sixièmes et aujourd'hui nous sommes la deuxième ville universitaire d'accueil étudiants à Besançon. Il y a tout un détail qui va être fait. Soyons-en fiers, tous ensemble, puisque c'est bien la démonstration que nous avons réussi à faire territoire.

Les 68 communes qui, sous le mandat précédent, s'étaient engagées dans ce grand dossier de la rénovation du Campus que nous avons porté. Je te remercie aussi, Présidente, de la confiance que tu m'as accordée en me confiant cette délégation alors que je ne viens absolument pas de ce milieu-là, c'était un sacré challenge. Je vois Frank qui rigole aussi, je me suis dit au début que c'était une blague et au final, merci beaucoup parce que j'ai beaucoup appris. On a extrêmement bien mené ce dossier. Je voudrais féliciter les services, Yaël KOUZMINE avec qui on travaille tous les jours sur ce dossier-là. Et la récompense, c'est d'être deuxième, c'est une récompense collective, bien évidemment. Merci pour cela. Et puis soyons-en fiers.

Sébastien, je te laisse peut-être présenter le rapport.

M. COUDRY. - Bonsoir. Le classement des meilleures villes étudiantes de l'année 2025 ne vous a sûrement pas échappé puisque Besançon arrive deuxième *ex aequo* avec Montpellier. C'est donc la première meilleure ville étudiante concernant les villes intermédiaires.

Plusieurs éléments éclairent ce classement, des causes qui nous incombent, mais aussi des mises à jour du classement, comme nous allons le voir.

Je crois que nous pouvons nous réjouir collectivement d'une dynamique ascendante depuis quatre ans et d'une conclusion historique avec cette seconde place.

Je voudrais en profiter pour rappeler l'importance de la thématique vie étudiante. Tout d'abord, pour que cette part importante des habitants réussisse leur orientation dans le meilleur cadre de vie, mais aussi parce que les étudiantes et les étudiants représentent un renouvellement pour la population et participent à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Enfin, je veux souligner, comme ça vient d'être fait, la dimension multipartenariale de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la vie étudiante, composée de l'Université Marie et Louis Pasteur, du Rectorat, des organismes privés, du CROUS et des collectivités dont la Région. Chacun, dans ses compétences propres, participe à cette synergie vertueuse et vitale.

Pour décrire un petit peu la méthode du classement, c'est le média *L'Étudiant* qui effectue ce classement depuis 20 ans avec des données très diverses, pas seulement celles des collectivités.

Vous voyez qu'on prend en compte les données de l'INSEE, des ministères et du CROUS notamment, et les services de la DEEES de Grand Besançon se sont impliqués. Et je veux aussi saluer nos services et nos agents qui ont travaillé sur ce dossier.

Il s'agit d'un classement avec 47 unités urbaines, comme vous pouvez le voir, classées en cinq grands critères et également réparties avec douze indicateurs.

Donc ces cinq grands critères sont : l'attractivité, la formation, la vie étudiante, le cadre de vie et l'emploi.

Concernant l'attractivité : l'évolution du nombre d'étudiants sur dix ans, la part d'étudiants internationaux.

Pour la formation : la densité de l'offre de formation des prépas et des grandes écoles, vous savez que c'est une des richesses de notre université.

Concernant la vie étudiante : la part d'étudiants dans la population, l'offre culturelle, les initiatives locales.

Pour le cadre de vie : les transports et les mobilités, la qualité de l'air, l'offre de logement, l'offre de santé également.

Et enfin, l'emploi et le dynamisme économique : pour un dynamisme de l'emploi sur dix ans.

Donc, comme je le disais, Besançon arrive deuxième *ex aequo* avec Montpellier, ce qui la classe parmi les premières villes de taille intermédiaire.

Alors concernant l'évolution de ce classement, vous pouvez voir qu'on a l'évolution sur trois ans.

Concernant l'évolution du nombre d'étudiants sur dix ans, une hausse. La part d'étudiants internationaux parmi les étudiants est stable – je rappelle qu'il y a 3 000 étudiants internationaux, ça représente 12 % des étudiants.

Pour la densité de l'offre de formation : un léger recul.

Concernant l'offre de formation des prépas et des grandes écoles : une légère hausse, une stabilité pour la part d'étudiants dans la population.

Pour l'offre culturelle : on a une légère baisse, certainement une marge de manœuvre à travailler. On n'a pas d'explication précise à ce stade pourtant on a une richesse culturelle sur les territoires : 17 salles de spectacles, 13 événements de plus de 10 000 participants, on l'a évoqué ce soir, et notamment 241 monuments répartis sur le territoire et dont deux au Patrimoine classé à l'UNESCO : la Citadelle et les savoir-faire en mécanique horlogère.

Pour les initiatives locales. Ça concerne l'accès des étudiants à certains services, grâce à la carte Avantages Jeunes. Les opérations d'accueil des étudiants « Bienvenue aux étudiants » ; le concert de rentrée, La nuit des Étudiants du Monde, les bourses à la mobilité internationale entrante, et aussi le nouveau dispositif d'appels à projets que nous avons voté ici, en soutien aux initiatives étudiantes.

Nous avons le transport qui a une évolution, une bonne évolution. Là aussi, la baisse de près de moitié du tarif annuel étudiant que nous avons voté en 2022 influence ce classement.

Sur la qualité de l'air : c'est une mise à jour du classement qui permet une petite hausse.

Concernant le logement, on est premier sur ce critère puisqu'un studio est loué 411 € contre 453 € en France, et on a une tension locale qui est faible.

Pour la santé : un nombre de services de santé pour 100 000 habitants et puis une mise à jour de ce classement.

Donc, vous voyez qu'en 2022, on occupait la 21^e place, et cette dynamique ascendante nous fait passer progressivement de la 11^e, 6^e, et aujourd'hui à la 2^e place. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Ce matin au Conseil de surveillance de l'hôpital, du CHU, justement, c'était quelque chose qui était important aussi. Quand il y a des classements comme celui-ci, ça participe aussi au fait de l'attractivité, évidemment, globalement du territoire, ça envoie un signal très fort pour l'accueil des internes, etc. Donc, vraiment, c'est un levier extrêmement fort et important. On en est très contents. D'autant plus que tu disais qu'on était sur des villes intermédiaires. Mais quand on voit qu'on est au même niveau, en dessous de Toulouse et Montpellier, on voit que là on est, très, très, fiers parce que nous, on n'a pas la mer, ça veut dire qu'on est très, très, fort. Très bien. Merci beaucoup pour cette présentation.
Pour le rapport 42, je vous propose de soumettre au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

M. Nicolas BODIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation financière de GBM à hauteur de 1 200 000 € au projet d'extension des capacités immobilières de SUPMICROTECH, projet inscrit au CPER 2021-2027,
- approuve sur la convention de cofinancement correspondante jointe en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de cofinancement annexée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

43. Convention portant sur l'animation du Contrat de Canal du Rhône au Rhin à compter de septembre 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Convention portant sur l'animation du Contrat de Canal du Rhône au Rhin à compter de septembre 2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Là encore, on reviendra dessus mais c'est important ce qui arrive là, c'est que nous sommes bien à développer aussi un tourisme d'itinérance extrêmement fort et qui nous caractérise.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant, à :

- signer la convention de partenariat avec les intercommunalités partenaires ;
- solliciter tous les financeurs potentiels du dispositif d'animation du Contrat de Canal ;
- solliciter les participations des 7 intercommunalités partenaires selon les règles établies dans la convention en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

44. Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions collectives PMT HEALTH 2 porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour les années 2025 et 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le soutien au programme d'actions collectives, PMT HEALTH.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « PMT Health 2 » porté par le Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

45. Enseignement Supérieur et Recherche – Contribution à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) 2025 – Délibération modificative

Mme LA PRÉSIDENTE.- Enseignement supérieur encore, sur la contribution à l'ISBA, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification des modalités de versement de la contribution de GBM à l'ISBA au titre de l'année 2025 (210 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Association Culture Action – Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour le programme d'animation de l'année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Association Culture Action parce que c'est une économie la culture et il faut accompagner aussi l'établissement et l'installation des artistes. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 53 000 € pour 2025,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Mise en application du dispositif de cotation de la demande de logement social sur Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant maintenant la mise en application du dispositif de cotation de la demande de logement social sur le Grand Besançon, vous connaissez maintenant ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise en application de la cotation de la demande de logement social sur le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Action Cœur de Ville – Renouvellement de la délégation de compétence de GBM à la ville de Besançon afin d'exercer la mise en œuvre et le suivi du permis de louer dans une partie du centre-ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'Action Cœur de Ville - Renouvellement de la délégation de compétence du GBM à la Ville de Besançon, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la demande de la Ville de Besançon afin de lui déléguer la compétence de maîtrise d'ouvrage permettant à la Ville de Besançon de suivre et de mettre en œuvre le permis de louer, dans une partie du centre-ville, pour une durée d'un an, reconductible un an.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Pacte territorial Anah – sollicitation de l'aide au financement de la Région et candidature à son appel à projet

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le Pacte territorial Anah, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la sollicitation de la demande d'aide au financement du volet « information-conseil-orientation » pour 2025 auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;**
- **approuve la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à projet relatif au volet « dynamique territoriale » de la Région ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette sollicitation et à cette candidature.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Contrat de Ville – Dotation Politique de la Ville 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville 2025, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Sadia GHARET (1) et Karima ROCHDI (2) et M. Hasni ALEM (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**
 - o **solliciter la participation financière de l'Etat,**
 - o **signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

51. Convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et ses annexes territoriales entre l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, les bailleurs sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- La GUSP, c'est-à-dire la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Aline CHASSAGNE (2), Carine MICHEL (1) et Myriam LEMERCIER (1), et MM. Florent BAILLY (2), René BLAISON (1), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve les projets de convention cadre et des six annexes territoriales tels que présentés,
- Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

52. Pré-Contrat de mixité sociale de la commune de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pré-Contrat de mixité sociale de la commune de Saint-Vit, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. J'essaye de voir si je n'oublie personne.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le pré-contrat de mixité sociale avec la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53. Convention de coopération relative au reversement des soutiens issus du tri des papiers entre le SYBERT et GBM

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pré-Contrat de mixité sociale de la commune de Saint-Vit, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. J'essaye de voir si je n'oublie personne.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de coopération relative au reversement des soutiens issus du tri des papiers entre le SYBERT et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Natura 2000 – Désignation d'un Vice-Président référent du territoire de Grand Besançon Métropole au Comité de pilotage du site « Moyenne vallée du Doubs »

Mme LA PRÉSIDENTE. - La désignation d'un Vice-Président référent du territoire de Grand Besançon Métropole au Comité de pilotage du site « Moyenne Vallée du Doubs », est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Lorine GAGLIOLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la désignation de Mme Anne OLSZAK en qualité de Vice-Présidente référente du territoire de Grand Besançon Métropole, au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

55. Réseau de chaleur Besançon OUEST – Avenant n°2 convention de fourniture de chaleur produite par l'UVE

Mme LA PRÉSIDENTE. - Réseau de chaleur, est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la signature par Grand Besançon Métropole de l'avenant à la convention de fourniture de chaleur.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56. Fonds « Climat » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-Français

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le Fonds « Climat », est-ce qu'il y a des questions ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours de 20 441 € à la commune de Pouilley-Français, pour l'aménagement d'un terrain multisports, au titre de l'axe 1 du fonds « climat »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57. Hausse du taux de Versement Mobilité au 1^{er} janvier 2026

Mme LA PRÉSIDENTE. - La question de la hausse du taux de Versement Mobilité, est-ce qu'il y a des questions ?

M. BAULIEU. - Il y a des interventions. On m'a noté rapporteur, mais qu'importe. On considère qu'il est connu le rapport, on peut intervenir dessus, sur le fond.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Tout à fait.

M. BAULIEU. - Je n'interviens pas pour rapporter, j'interviens pour exprimer une position sur ce rapport qui est bien évidemment en lien avec notre délibération précédente sur la gratuité partielle. Donc, je ne vais pas refaire le débat précédent, mais comme il y a un lien quand même très étroit, je rappelle mon étonnement sur cette évolution.

On a d'ailleurs tout à l'heure voté, revoté le Plan De Mobilité. On n'a jamais parlé de gratuité dans le Plan De Mobilité. Par contre, on met en évidence qu'il y a besoin de moyens considérables supplémentaires dans notre Plan De Mobilité et sans doute beaucoup plus que ce que nous saurons mobiliser dans tous les cas de figure.

Outre le fait que la gratuité désorganisera plutôt nos services, et nécessitera d'autres moyens et on n'est sans doute pas dans la bonne direction, mais sur la délibération que nous prenons aujourd'hui, qui est en lien avec la précédente. Je fais le lien là pour le coup, avec ce que je présentais tout à l'heure, en compte administratif ou en PPI.

Et il est vrai qu'à tous égards, dans notre maison, nous faisons beaucoup, je l'ai dit tout à l'heure, et nous considérons qu'il y a encore beaucoup à faire en matière d'attractivité, d'équipement du territoire. Et il n'y a pas beaucoup de réunions auxquelles je participe où l'on ne ressort pas ici ou là, des besoins nouveaux et complémentaires. Comme je le dis régulièrement, ce n'est pas la qualité des besoins ou des projets qui pose problème, ce sont les moyens qu'on peut mobiliser pour les satisfaire.

Et là, précisément, d'un seul coup d'un seul, nous décidons de scier un bout de la branche. On donne un vrai coup de canif à cette logique, qui nous mobilise depuis des années, de dégager des moyens pour équiper, pour moderniser, et c'est vrai, particulièrement dans les transports. Et là précisément,

sans raison réelle, mais c'est mon point de vue. Je sais que nous ne le partageons pas tous, mais nous faisons le choix de la gratuité et par voie de conséquence, puisqu'il faut bien la couvrir, bien évidemment, on fait le choix de mobiliser une recette supplémentaire pour ne rien faire de plus que de boucher le trou qu'on crée. Et je trouve que c'est une erreur stratégique majeure, et je pense que c'est une faute de gestion même, je le ressens ainsi. Mais encore une fois nous sommes tous libre arbitre de notre voix, notre choix. Mais je tenais à vous le dire très amicalement, mais avec gravité. Je pense que ce n'est pas une bonne décision que nous sommes en train de prendre.

D'ailleurs, on verra si les 3 millions – je n'accable personne – si c'est le vrai coût de cette opération, sur les 4,5 millions de recettes supplémentaires qui sont dans le rapport. Mais dans tous les cas, en gros, ce qu'on aura décidé dans cette affaire, si cela est confirmé, c'est à peu près de nous priver à chaque mandat de la capacité à faire une voie en site propre du type Viotte-Temis. C'est ce que nous sommes en train de décider, alors que nous disons qu'il fallait mobiliser davantage de moyens, ce que je crois. Et je ne comprends pas que nous prenions cette orientation-là. Je tenais à vous le dire mais on l'a déjà exprimé sur le coup précédent.

Bien évidemment, je ne voterai pas ce rapport pour les raisons que je viens d'évoquer, parce que je crois aux nécessités de faire plus dans notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît.

M. VUILLEMIN.- Pour aller bien évidemment dans le sens aussi de Gabriel. Nous pouvons effectivement, par la réglementation, augmenter ce taux de Versement Mobilité parce que Besançon a désormais un statut de ville touristique et nous en étions tous contents quand nous l'avons voté. Bien que j'avais déjà alerté sur le risque que cela pouvait faire venir cette hausse du Versement Mobilité.

Toutefois, je ne voudrais pas que nous travestissions l'origine de cette réglementation qui permet effectivement à certaines villes touristiques de pouvoir augmenter leur Versement Mobilité dans le cadre de services de mobilité qui doivent s'adapter dans les périodes touristiques. Ça peut être le cas du Grau-du-Roi qui va voir sa population multipliée par dix pendant les périodes estivales, et qui va investir dans un mode de transport, qui ne va servir que pendant les périodes estivales et pas le reste.

Et ce que je ne retrouve pas là aujourd'hui, et ça confirme exactement ce que vient de dire aussi Gabriel, c'est l'investissement qui est fait pour le transport de touristes en lien avec cette possibilité pour les villes touristiques d'augmenter le Versement Mobilité.

Je crois que là on fait une erreur. Je partage. Je pense qu'on se trompe parce qu'on est en train d'utiliser une réglementation plutôt à l'origine touristique simplement pour combler un coût d'une gratuité de transport.

Donc, de la même manière que Gabriel, et parce que je pense qu'on travestit la réglementation, j'appelle à ce que l'on vote contre ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Vous vous doutez bien, lors du précédent débat, on avait posé la question, et j'avais posé la question sur la soutenabilité financière de cette mesure qui, en fin de compte, est une erreur monumentale sur ce qui a pu être voté lors du précédent Conseil d'agglomération. Et je crois que Gabriel BAULIEU parle de faute de gestion. Et je n'enlève pas une virgule à ce qui vient d'être dit par le Premier Vice-Président.

Et en fin de compte, les masques tombent aujourd'hui, puisque vous allez impacter 900 entreprises qui vont être touchées par l'augmentation de ce Versement Mobilité.

Je rappelle aujourd'hui que ces 900 entreprises-là financent déjà quasiment à 66 % le budget Mobilités de notre territoire. Et on va encore leur mettre 11 % d'augmentation avec ce Versement Mobilité, c'est une erreur fondamentale.

Il ne faut pas oublier non plus que ces entreprises financent également à hauteur de 50 % les abonnements de leurs salariés. Donc tout ça réuni, je pense que c'est une erreur, encore une fois, de venir impacter le tissu économique qui, à mon avis, mérite d'être laissé un petit peu tranquille en ce moment.

Je ne vais pas revenir sur la CFE parce qu'on en avait déjà parlé, mais ils ont pris aussi pendant le mandat l'augmentation de 1,8 %, de l'augmentation de CFE.

Et d'ailleurs les entreprises que j'ai pu rencontrer, et on a tous reçu un élément et un document sur ce sujet-là, elles disent que c'est la taxe de trop ; elles disent clairement que c'est la taxe de trop ! Et vous tapez parce que c'est le terme... et vous tapez parce que c'est le terme sur ceux qui créent de la

richesse, sur ceux qui créent le développement économique de notre territoire, sur ceux qui produisent, et sur ceux qui font vivre vraiment Grand Besançon Métropole.

Et c'est pour cela, comme les deux Vice-Présidents qui se sont exprimés avant moi, j'appelle de mes vœux qu'on vote contre ce rapport parce qu'il n'est pas, en tout cas, sérieux, encore une fois, d'impacter ce tissu économique.

Et pour conclure, pour encore une fois ne pas alourdir les propos, on a tous porté ici, au sein de Grand Besançon Métropole, une volonté farouche de développer l'offre de services. Eh bien, nous n'allons pas la développer, cette offre des services. Au contraire, nous allons la réduire parce que derrière il va falloir encore une fois combler le trou que vous venez de créer avec cette gratuité que vous avez validée lors du dernier Conseil d'agglomération.

Je ne suis pas sûr que ça réponde encore une fois au Projet de territoire.

Je ne suis pas sûr que ce soit inscrit dans le Projet de territoire.

Je ne suis pas sûr que ce soit inscrit dans le plan des mobilités. Je regarde Madame ZEHAF qui l'a présenté tout à l'heure et je voudrais saluer aussi Madame ZEHAF qui a eu le courage, lors du dernier Conseil d'agglomération, de voter contre ce rapport alors que c'était elle qui le présentait. Ce qui est un petit peu cocasse.

Donc, simplement pour vous dire que vous allez trop loin dans les mesures que vous prenez aujourd'hui. Je sais que vous vous en moquez royalement de ce que je peux dire et de ce qu'on peut dire, parce que vous êtes attachés à vos lubies électoralistes, mais je crois que vous allez encore une fois trop loin aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien sûr, je vais donner la parole à Marcel, très volontiers.

Juste, est-ce que le vote d'une assemblée est une lubie d'Anne VIGNOT ? La dernière fois, c'est bien un vote qui a été fait, et ce n'était pas une lubie d'Anne VIGNOT. C'est pour dire les choses, parce qu'en fait, on abîme beaucoup la démocratie en réalité en disant des petits mots comme ça.

Il y a des choix qui sont faits à un moment donné et donc on respecte les choix qui sont faits par une assemblée. Et cette assemblée a fait un choix, aujourd'hui, elle va en faire un deuxième, mais ce n'est pas la lubie d'Anne VIGNOT. Voilà, c'est juste cela que je voulais bien rectifier. Marcel.

M. FELT. - Merci, Madame la Présidente. Bon, tout a été dit apparemment sur ce dossier éminemment politique, bien évidemment. Mais mon constat aujourd'hui est un constat un peu amer parce que j'ai un peu le sentiment qu'on est dans une position où l'on fait comme à l'Assemblée nationale, quelquefois à 2 heures du matin, on place un amendement qui va bouleverser un certain nombre de choses.

Parce que si vous voulez, je ne suis pas d'accord avec les choix qui ont été faits pour voter une décision aussi importante à... quelle heure est-il ? 22 h 25. J'avais noté 23 h 00 sur ma petite feuille, vous voyez, je n'étais pas très loin. Je ne comprends pas pourquoi ce dossier n'est pas arrivé, par exemple, dans les dossiers qu'on a traités au début. Tout le monde est un peu fatigué, si vous voulez, ça me fait un peu cette impression. Bon, on n'est pas au Parlement bien évidemment ! Mais ça arrive souvent au Parlement ce genre de choses. On glisse un truc à 22 h 25, c'est comme ça.

Donc, si vous voulez, je pense que celle ou celui qui a rédigé cet ordre du jour, alors le vote n'est pas acquis encore puisqu'on n'a pas encore voté, mais je pense quelquefois qu'il faut faire preuve de panache, c'est-à-dire avoir le courage de ses opinions et puis mettre ça à un moment où tout le monde a en tête son vote, bien évidemment, mais on ne le met pas à 23 h 00. On essaye d'être un peu conquérant si vous voulez, et dire : « Je veux ça, donc je le présente ». Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - L'ordre du jour, je vais le dire tranquillement, il est pensé chaque fois quand il y a de très gros dossiers dont on sait qu'il va y avoir des débats, on les met toujours à la fin, parce qu'autrement, qu'est-ce qui se passe ? Il y a de grands débats qui ont lieu, etc., et ensuite il y a des dossiers comme le PADD, par exemple, ou d'autres dossiers qui étaient importants, qui passent comme ça, vraiment...

Et puis c'est un ordre du jour qu'on travaille avec Gabriel aussi. Là, c'est toujours au cas où on imaginerait que je fasse des choses toute seule. C'est la première chose, même si c'est effectivement de ma responsabilité, on est bien d'accord.

Et puis la troisième chose, je me suis posé la question. Je disais tout à l'heure à Gabriel que, en fait, la majorité des assemblées ont lieu la journée. Ça éviterait peut-être qu'on ait des débats. Ma foi, ça, c'est très bien, ça dure, ça prend le temps que les uns les autres veulent. Parce que je vais revenir aussi sur comment ça s'est déroulé ce soir.

Et franchement, Jean-Louis FOUSSERET, n'acceptait jamais qu'il y ait des PowerPoint de plus de trois ou quatre diapositives, jamais. Je ne pratique pas ce genre de censure, mais c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait faire parce qu'effectivement il y a eu des présentations qui ont pris du temps, mais ce sont des choix. Et quand on commence à 18 h 00, évidemment, on a ce temps long et ça, ça pose la question, mais on ne reviendra peut-être pas pour ce mandat, mais pour le mandat d'après, sur la pertinence de continuer à faire des assemblées en fin de journée. C'est une vraie question.

Alors, je sais que ça pose la question de ceux qui travaillent, etc. On s'est dit qu'on allait regarder à Intercos et à France urbaine pour voir comment ça se passe, parce que j'ai rencontré pas mal d'intercos qui, en fait, ont décidé de faire ça, par exemple, l'après-midi. On commence à 14 h 00, même si ça dure, c'est tout à fait soutenable.

Je le dis, mais vous pourriez peut-être dire aussi, m'attribuer le fait qu'il fait très chaud, et que c'est sans doute moi qui ai coupé la température pour que vous vous assoupissiez, et que vous ne sachiez pas ce que vous allez voter. Peut-être ! Peut-être ! Vous y avez pensé, voilà.

Donc, je propose de donner la parole à Christophe LIME.

M. LIME. - Je pense que la dynamique des transports est un élément déterminant. Alors, on peut refaire les débats de la dernière fois. Je pense que la Présidente l'a dit, l'assemblée a tranché sur un certain nombre d'éléments. Simplement je fais le rapport, y compris tout à l'heure, avec la vie étudiante. Vous aurez remarqué que la problématique des transports est un élément important pour gagner un certain nombre de places. Quand on a baissé les tarifs sur les problématiques des étudiants, ça a amené un dynamisme immédiat sur la fréquentation. Ça veut dire que cet élément-là est un des éléments qui permet de développer les transports.

Alors Marcel, tu dis que c'est un nouveau débat. Non, ce n'est pas un nouveau débat. Le débat de l'évolution du Versement Mobilité a été amené régulièrement, y compris par les Vice-Présidents de l'extérieur de Besançon lors d'un courrier. Ce n'est pas moi qui ai fait le premier courrier. Quand on a proposé d'augmenter le Versement Mobilité, certes pas sur la tarification, a priori, ça ne posait pas de problème pour les entreprises sur l'ensemble des Vice-Présidents de l'extérieur, c'était simplement pour faire autre chose.

Et on voit bien que le débat sur l'augmentation du Versement Mobilité, c'est bien qu'on l'ait aujourd'hui parce que je ne suis pas sûr qu'on va l'avoir dans les prochains mois ou dans les prochaines années. L'évolution sur la fiscalité, on voit bien qu'on est restreint de plus en plus et que pour avoir une telle augmentation sur les impôts, il faudrait qu'on augmente la Taxe foncière de 100 %. Qui prend la décision d'augmenter la Taxe foncière de 100 % qui coûterait 4 ou 5 €, mais qui aurait un impact sur un certain nombre d'éléments ?

Deuxième chose : il y a 14 000 entreprises sur Grand Besançon Métropole. Cela va concerner moins de 7 % des entreprises et y compris le passage de 9 à 11, je le dis tout de suite, qui devait être compensé complètement par l'État, depuis cinq ans n'est pas complètement compensé par l'État par moitié. Ça veut dire que l'État nous doit 1 M€ ; 1 M€ qui n'ont pas été versés, ça veut dire que ça payerait les deux tiers de ce qu'on doit payer d'ici la fin de l'année sur les évolutions tarifaires.

Et nous, on ne les met pas en lieu et place de l'offre, et y compris en 2025, nous aurons l'évolution tarifaire, nous aurons l'évolution de l'offre, il y a de nouvelles rames, il y a un certain nombre de fréquentations sur un certain nombre de choses, et il y aura aussi l'augmentation du personnel pour pouvoir le faire. « Et », et pas « ou ». Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai.

Quand on dit « la tarification en lieu et place de l'évolution de la fréquentation », c'est la démonstration qu'en 2025, 2026, 2027, sur Grand Besançon Métropole, ça ne sera pas le cas.

Maintenant, par rapport aux entreprises. Alors, on étrangle les entreprises. On va prendre un exemple : une entreprise qui a environ 400 salariés sur Besançon : 35 000 € de plus. Moi, si une entreprise tombe parce qu'elle a 35 000 € de plus, ce n'est pas les 35 000 € qui l'a fait tomber, c'est autre chose. Mais à l'inverse, depuis deux ou trois ans, la baisse de la CVAE, de la CFE, c'est 275 000 € de moins par an ; 275 000 € de moins par an !

Et je m'étonne un peu que quand le MEDEF écrit aux maires extérieurs, il ne parle pas de ça. Il parle de mettre en difficulté, mais il oublie de dire que sur les impôts de production qui sont sur Grand Besançon Métropole, ça fait beaucoup moins.

On a le cas particulier de l'hôpital, parce que ça va venir dans la discussion, certes qui n'a pas de baisses d'impôts de production, sauf que Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, il y a quelques années, ont donné 3 M€, et que l'année prochaine, ou peut-être l'année d'après, on va redonner à l'établissement de transfusion sanguine environ 1,5 M€. Donc, non, nous ne mettons pas

en difficulté l'hôpital sur un certain nombre de dispositifs parce que nous versons de l'argent par ailleurs sur un certain nombre d'évolutions.

Donc, on voit bien que les évolutions qui sont proposées ce soir, c'est 4,5 M€ : 3 millions, a priori, pour la tarification, 1,5 M€ pour l'augmentation de l'offre. Et les élus bisontins, les élus bisontins, ont annoncé dans toutes les réunions qu'ils demandaient la réunion de nouveau du Comité de suivi sur les transports, et que nous acceptons que les 1,5 M€ permettent l'augmentation de l'offre sur les communes extérieures, donc ce n'est pas en lieu et place, c'est « et », « et l'offre », « et la tarification », « et la fréquence » sur un certain nombre d'éléments. Et ça, ce sont de véritables chiffres qui peuvent être donnés sur un certain nombre de points. Et ça, ce sont des engagements qu'on peut avoir et permettre un vrai développement harmonieux sur l'ensemble de notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Catherine.

Mme BARTHELET. - Il n'y a pas de souci pour qu'on se passe la parole les uns les autres. Et c'est à celui qui termine peut-être, il y a des enjeux des fois.

Pour répondre à Christophe sur le courrier de la Périphérie des Vice-Présidents que j'avais signé, on avait été très clairs sur ce pour quoi éventuellement on accepterait de mobiliser cette augmentation, c'est pour effectivement pouvoir développer une offre capacitaire, pour acheter davantage de matériel, ou remplacer l'existant, parce que les bus aussi ont besoin d'être remplacés, offrir un meilleur cadencement. Ce n'est pas du tout pour que cette somme très conséquente parte tous les ans uniquement dans du fonctionnement.

Donc voilà, moi, comme certainement certains collègues qui s'étaient opposés à la mise en place de la gratuité, c'était notamment pour cette raison qu'on ne l'a pas fait. Ce n'est pas parce qu'on est des méchants qui n'avons pas envie d'offrir les choses. C'est juste parce qu'on savait très bien qu'on n'avait pas les moyens de le mettre en place, et que très vite arriverait cette proposition d'augmentation du VM et qu'on n'y serait pas favorable parce que ce n'était pas prévu pour ça.

Benoît a rappelé pourquoi on peut le faire sur le volet touristique. On rappelle que ce sont les entreprises qui vont payer. Alors que font les entreprises ? Elles reviennent vers nous parce que les entreprises ne sont pas situées qu'à Besançon. Et puis elles nous disent « on vous écrit », et c'est vrai, et apparemment ça n'émeut personne les difficultés financières et la fragilité des entreprises cette année, et apparemment, il ne faut pas en tenir compte d'après Christophe.

Tu as parlé du CHU, tu aurais pu parler de l'université parce qu'effectivement les plus grandes entreprises, la première arrive en 11^e position, mais c'est aussi de grandes structures qui ne sont pas spécialement riches qui vont devoir à la fois honorer cette taxe, mais aussi, comme on l'a dit, payent aussi les abonnements, et des fois au-delà de 50 %. Donc c'est un peu une double peine, surtout si l'on envisage à l'avenir aussi d'augmenter les tarifs.

Je voulais revenir sur un élément. Tu dis Christophe, on ne va pas refaire le débat. On a quand même le droit d'évoquer surtout quelque chose que tu as beaucoup dit pendant ce débat, c'était l'équité. Et moi, quelque chose qui m'a beaucoup heurtée, parce que je reviens sur l'idée que, notamment la gratuité pour les moins de quinze ans a créé une grande fracture : fracture au niveau des votes dans cette assemblée, parce qu'effectivement il y a une majorité, mais courte, et qui n'est pas la manière habituelle qu'on a de travailler. On voit bien qu'on reste très clivé sur ce dossier, alors qu'on recherche d'habitude beaucoup plus le consensus dans nos décisions. C'est vrai, elle a été votée, on ne revient pas dessus. Mais je n'ai pas du tout accepté cette idée d'équité parce qu'il n'y a rien d'équitable là-dedans. On a au contraire accentué la fracture entre les enfants de la Ville de Besançon et les enfants de la Périphérie.

Pourquoi ? Parce que maintenant, tous les enfants de la ville de Besançon, et tant mieux pour eux, pourront profiter de toutes les activités scolaires, extrascolaires gratuitement. Alors là, on sait très bien qu'en plus dans ces sorties, c'est le transport qui coûte cher, ce n'est pas l'entrée aux musées, etc. Et par contre, nous, effectivement, nos enfants continueront à payer plein tarif leur bus, et ça tout le monde s'en fiche.

Et de la même façon, les entreprises qui représentent les 80 000 habitants en dehors de Besançon qui vont devoir honorer cette taxe, elles se retournent vers nous en nous disant « mais c'est quoi le service en plus que je vais avoir ? ». Et Christophe, on le sait très bien, si tu veux essayer de saupoudrer un petit peu de millions par-ci par-là, on n'arrivera jamais à restructurer – d'ailleurs, ça n'a pas du tout été proposé dans le PDM – l'offre dans la périphérie. On va donc rester avec les bus, c'est ainsi, qui desservent plutôt les horaires scolaires pour nos collégiens et lycéens. Tant mieux si ça peut correspondre aux horaires de quelques travailleurs, mais bien évidemment ça ne sera pas le cas pour la majorité et au mieux, on fera ce qui est prévu dans le PDM, c'est-à-dire des parkings relais, etc. Mais

il ne faut pas essayer de nous faire croire qu'on va apporter de nouvelles solutions de mobilité pour toutes ces personnes qui travaillent dans les entreprises qui vont payer beaucoup plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Suite au dernier débat, j'ai rencontré à la fois le Président de la CCI et le Vice-Président du MEDEF qui effectivement m'ont exprimé leurs regrets par rapport au fait d'avoir une taxe supplémentaire, sachant que la question qu'ils remettent, en fait, c'est la manière dont sont fiscalisées globalement les entreprises. Est-ce qu'il est normal que les entreprises soient finalement les principales contributrices par rapport aux transports en commun ?

Mais une fois ce débat-là posé – là, on nous parle effectivement d'une recette supplémentaire de 4,5 millions. Sur les 4,5 millions, il y en a 3 millions qui effectivement seront payés par les entreprises de plus de 11 salariés et 1,5 million qui globalement seront payés par les acteurs, je dirais parapublics, que ce soit l'université, le CHU, la Ville, le Département, la Région.

Et si on regarde le classement des 30 plus grands contributeurs, les entreprises ne représentent que 11 établissements parmi les 30, sachant que les 19 autres étant des employeurs globalement publics. Donc, ce que je défends, c'est que par rapport à l'augmentation de l'offre, puisqu'évidemment sur les 4,5 millions que rapporterait cette nouvelle recette, il y en aurait 3 qui seraient dédiés aux nouvelles mesures et 1,5 million lié à l'offre, c'est qu'on développe une offre supplémentaire correspondant globalement à ceux qui seront les plus impactés en termes du Versement Mobilité.

Donc à la fois le CHU, le secteur des Hauts de Chazal entre l'université et le CHU, ça représente globalement à peu près 10 000 emplois ou 10 000 étudiants et puis mieux desservir les différentes zones d'activités. J'en ai parlé tout à l'heure, mais une zone comme Trépillot-Tilleroies, c'est 7 000 emplois ; Châteaufarine, 2 000 ; Lafayette 2 600 ; et Thise-Chalezeule 1 200. Là on pourrait comprendre qu'il y a effectivement un impôt supplémentaire, en contrepartie, il y a bien une offre supplémentaire par rapport à ceux qui sont les principaux contributeurs.

Mais au-delà de ça, je m'adresse aussi à Monsieur CROIZIER, c'est un débat sur l'ensemble de la fiscalité qui est appliquée globalement aux entreprises. On a des entreprises qui sont les plus fiscalisées visiblement au niveau européen et en termes de compétitivité, ça pose un problème. Et donc, on se retrouve dans un débat totalement à côté de la plaque puisque là on est en train de parler de transport en commun, on demande à ces acteurs-là de payer, ça veut dire que l'impôt a été totalement dévoyé par rapport à son origine.

Mais malgré cela, je voterai ce rapport, en espérant vraiment, et je l'ai déjà défendu auprès de Marie ZEHAF, le fait que ce soient les principaux contributeurs qui aient une offre supplémentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vincent.

M. FIETIER.- Merci Madame la Présidente. Je n'étais pas là au débat sur la gratuité. Alors, au départ, je suis un peu quand même surpris qu'on revienne sur cette décision, comme ça a été dit tout à l'heure, puisqu'elle est prise démocratiquement, me semble-t-il.

J'entends parler d'équité et je pense qu'on ne parle pas tous de la même chose.

J'ai souvenir d'une chose, j'ai souvenir d'avoir mené un combat il y a quelques années, c'était avant 2014, parce qu'à Nancray on payait le transport pour aller au collège, et le territoire d'à côté, Bouclans, ne payait pas. Et là, ça posait un vrai problème d'équité.

J'avais d'ailleurs rencontré à l'époque Gaby et le Vice-Président en charge des transports et je me souviens parfaitement que lors du transfert de compétences, le Département versait 3 millions à l'époque à GBM pour assurer le transport scolaire. Cette somme n'était pas utilisée pour le transport scolaire, pour créer de la gratuité, pour maintenir la gratuité, mais elle servait à l'ensemble du service de transport. Je crois que quand Saint-Vit nous a rejoints, c'est 1,5 million supplémentaire qui est arrivé dans la gamelle.

Bref, si on parle d'équité, de quelle équité parle-t-on ? Si on parle à l'échelle du service global, il est vrai qu'on peut rejoindre ce que tu disais complètement. Mais les parents, les parents de Nancray, s'intéressent plus au fait de pouvoir envoyer leurs enfants gratuitement au collège comme ceux de Bouclans qu'au fait qu'ils ne pourront pas bénéficier d'autant de services qu'un citoyen va pouvoir avoir. Ça, c'est un sujet. Je reviens sur un précédent débat mais manifestement c'est dans l'air du temps de ce soir, donc je me permets.

Deuxième point par rapport à ce que nous avons à voter ce soir. J'ai contacté tout à l'heure un ami qui a deux sociétés, une vingtaine d'employés. La question, c'était... J'ai commencé comme ça : « Le

Versement Transport, ça te dit quoi ? » Il m'a dit : « C'est quoi le Versement Transport ? » Voilà. Je m'arrêterai là parce qu'une fois que j'ai commencé à lui expliquer, évidemment, « c'est une taxe, ce n'est pas sympa... ». Mais à la base c'était : « c'est quoi ? ». Alors, il y a d'autres contre-exemples à amener, sans aucun doute, mais malgré tout, celui-là, il existe. Merci.

M. VUILLEMIN.- Juste un petit rectificatif Vincent, excuse-moi, mais s'il a deux sociétés et 20 salariés, c'est normal qu'il ne connaisse pas, il ne la paye pas...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, deux sociétés de 20 salariés.

M. VUILLEMIN.- Ah, mais alors s'il ne sait pas ce qu'il paye comme fiscalité, il faut qu'il s'interroge !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bon, on ne va pas commencer comme ça. Pardon, Monsieur DEVAUX Chut ! Pardon. Il fait très chaud.

M. DEVAUX.- Merci, Madame la Présidente. Je reviendrai juste... Il faut que ça nous interpelle. Aujourd'hui, je dirais qu'il y a deux organisations patronales qui ne sont pas forcément alignées sur beaucoup de choses (le MEDEF et la CPME) qui ont écrit – derrière, il y a des fédérations et principales fédérations, si on prend le bâtiment, l'UIMM, le Syntec, etc. Donc, je veux dire, globalement, il faut que ça nous interpelle. Si on pense que la méthode dans laquelle on a amené le sujet comme on l'a traitée est la bonne, si elle était réellement la bonne, on n'aurait pas eu cet effet-là.

Je pense qu'à un moment donné, quand on a lancé le débat, on a parlé de gratuité principalement. On n'a pas parlé d'autres avantages, d'autres choses qui allaient se mettre en place, etc. Et aujourd'hui, voyant la vague qui nous arrive, on commence à revenir un peu en arrière en disant « mais attendez, avec le reste de l'argent, on fera autre chose etc. »

Et c'est un peu ça, c'est la méthode qui est surtout, je dirais qu'il faut que ça nous serve de leçon parce que, je pense, ce n'est pas la bonne méthode pour approcher le monde économique.

Donc, en ce qui concerne l'impôt de production, je ne reviendrai pas là-dessus parce qu'en France c'est le plus cher d'Europe. Il faut savoir que les produits se vendent en Europe et partout. Et la complexité qu'on a aujourd'hui, c'est lié à la concurrence. Vous fabriquez des produits et malheureusement, quand vous les fabriquez, la première personne qui les achète regarde le prix.

Donc aujourd'hui, croire que l'accumulation continue de taxes ou d'impôts va développer le monde économique, ça va vite se tarir tout ça.

Donc, je dirais qu'il faut être conscient de pourquoi ces gens-là nous ont écrit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour dire que la dernière fois, on a parlé de gratuité et il avait bien été décomposé les 4 millions et quelques. Comme quoi il y en avait 3 qui étaient pour la gratuité et 1,5 million, c'est pour dire qu'on en avait bien parlé et on n'a pas attendu la vague.

M. DEVAUX.- Pour faire un retour là-dessus il y avait plusieurs points, il y en avait quatre si je me rappelle bien, ou trois à voter, et en fait on ne connaissait pas le résultat, donc on n'a pas pu trop en parler puisqu'en fait c'est le résultat total qui donnait la somme totale à donner pour régler le problème, puisque pour chaque ligne qu'on a votée, il y avait une somme.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est écrit dans le rapport qu'il y avait une part qui allait être consacrée ; vraiment, je vous le dis.

M. DEVAUX.- Mais c'était délicat parce qu'on votait en quatre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On est d'accord. Mais en attendant, c'était bien écrit. Enfin voilà, je préfère le dire.

Alors, qui veut prendre la parole ? Olivier GRIMAITRE

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Ce que je voulais dire d'abord, c'est que les mesures de gratuité sont partielles. Elles ont reçu un écho favorable dans la population du territoire. Oui, mais ce qui n'est pas forcément à négliger non plus.

Je pense avoir écouté sans interrompre les personnes, donc j'aimerais bien que vous en fassiez autant également et que je puisse m'exprimer aussi à mon tour.

Je pense avoir écouté sans interrompre les personnes, donc j'aimerais bien que vous en fassiez autant également et que je puisse m'exprimer aussi à mon tour.

Je pense aussi que les mesures qui ont été votées permettent de favoriser l'attractivité de notre territoire. Il l'a été dit aussi concernant les étudiants que c'était une mesure précédente qui n'était pas une mesure de gratuité, mais aussi une avancée tarifaire.

Je pense que la gratuité le samedi permettra aussi d'être attractif et peut-être de faciliter la fréquentation de nos commerces sur le territoire.

Je pense que les mesures de tarification permettront, à terme, le report modal qui est recherché à travers le Plan De Mobilité qu'on a évoqué tout à l'heure, parce que je vous rappelle qu'on doit passer normalement à 12 % sur les transports en commun, alors qu'on est plutôt autour de 10 % aujourd'hui, donc je pense que ça va aussi dans le bon sens concernant l'écologie.

Sur l'augmentation du Versement Mobilité, il l'a été rappelé, certains Vice-Présidents ou la quasi-totalité ont demandé son augmentation. Alors effectivement pour le flécher sur l'investissement. Ce courrier je l'ai encore, mais je ne sais plus de quand il date, mais depuis étrangement, on n'en a plus entendu parler. Et je me demande bien aujourd'hui comment vous comptez, pour ceux qui développent cette idée, développer l'offre puisque rien n'a été proposé pour augmenter le Versement Mobilité pour le flécher sur l'investissement ? Et aujourd'hui, vous êtes prêts à voter contre l'augmentation du Versement Mobilité, ce qui viendra grever le budget principal puisqu'il faudra augmenter la subvention d'équilibre sur le budget annexe Transports, donc on mettra en difficulté finalement le budget principal de 3 M€. Il faudra à un moment donné, m'expliquer.

Quand on nous dit aussi qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité par rapport à la Taxe foncière parce qu'il y a eu certains débats au niveau du Bureau de GBM sur la fiscalité. Bon, on était peu nombreux, mais on disait qu'il fallait peut-être envisager une augmentation de la fiscalité pour mener à bien certains projets. Et là, il y a une certaine forme d'hypocrisie parce que cette augmentation qui n'a pas eu lieu pendant ce mandat, tout le monde dit qu'elle devra avoir lieu pendant le mandat suivant. Les moyens, il faudra aller les chercher, que ce soit par la Taxe foncière ou par le Versement Mobilité.

Aujourd'hui, oui, pour financer ces mesures de gratuité, on propose l'augmentation du Versement Mobilité, mais aussi pour développer l'offre parce qu'on n'oppose pas l'un et l'autre.

Le problème, ce n'est pas la gratuité, c'est le développement de l'offre. Et il faut effectivement trouver les moyens de développer l'offre. Je pense que cette augmentation permet de jouer sur les deux volets. Et puis nous ne sommes pas contre les entreprises. Alors la richesse, certes, elle est créée par les entrepreneurs, mais aussi et surtout par les salariés qui travaillent au sein de ces entreprises. Il ne faudrait peut-être pas l'oublier non plus.

Voilà ce que je voulais ajouter au débat. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER. - Merci, Madame la Présidente. Alors, il y a deux mois, on a voté une gratuité et deux mois après, mince ! Mais comment va-t-on financer ? La gratuité, elle coûte 4,5 millions. Voilà, on a la réponse ce soir. Belle gratuité ! Et quelle nouvelle offre pour 4,5 millions ? Aucune. J'entends Gabriel et je partage complètement son analyse.

Les 3 millions qui ont été évalués pour la gratuité, ils sont sous-évalués. On sait tous que ça va coûter plus cher. Pour 4,5 millions, il n'y aura aucune offre supplémentaire dans les communes du Grand Besançon, aucune offre supplémentaire dans les quartiers de Besançon qui sont déjà mal desservis. Et il faut que nos habitants sachent, en tout cas, ceux qui n'ont pas aujourd'hui accès à un service de transport en commun, soit parce que leur commune est mal desservie, soit parce que leur quartier, quand ils sont bisontins, est mal desservi, que ça va leur coûter 4,5 millions.

Je trouve qu'on a une formidable gestion de l'argent public et je trouve qu'on a une formidable façon de résoudre la fracture territoriale parce que finalement ça va donner une offre encore meilleure dans les zones qui sont déjà bien achalandées, et puis on écarte, en fait, la fracture territoriale, on l'amplifie.

Et cette taxe, elle est calculée sur la masse salariale. Mais alors, qui peut croire une seule seconde qu'elle ne va pas se répercuter in fine sur soit sur l'attractivité, soit sur les salariés, soit parce que si ça me coûte plus cher, je vais faire de moindres augmentations de salaire dans mon entreprise, soit parce que « Je comptais m'installer à Besançon, ils viennent d'augmenter les impôts, finalement, je vais m'installer ailleurs » ou soit ça va être le consommateur qui va payer parce que l'entreprise va répercuter sur ses prix. Quand c'est une entreprise qui travaille avec nos communes, elle va augmenter les prix de ses devis pour nos communes.

Donc je crois que la situation, elle n'est ni raisonnable, ni responsable, et je ne suis pas sûr qu'elle soit soutenable très longtemps.

Christophe LIME l'a dit tout à l'heure : 450 000 € d'augmentation de taxes pour le CHU. L'année prochaine, il y aura le Versement Mobilité Régional, donc le CHU, en deux ans, va avoir 450 000 une année, et 450 000 fois deux l'année d'après. Enfin, en tout cas, je ne prends pas cette décision irresponsable.

Alors, j'ai une pensée aussi pour les entreprises situées dans les zones où l'offre de transport est insuffisante. Je pense à l'entrepôt de Super U à Saint-Vit. Il a des difficultés de recruter localement, directement aux problèmes de transport. C'est 50 recrutements en 2025, c'est 300 CDI d'ici 2028. Ces salariés qui, je crois, viennent majoritairement de Besançon, ils ne pourront toujours pas embaucher à 5 heures du matin à Saint-Vit, tout simplement parce qu'on n'aura pas réussi à développer l'offre sur ce secteur.

Donc, je crois que la démonstration est assez claire. Je crois que ça serait une décision responsable de ne pas voter cette augmentation de taxes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je voudrais juste qu'on soit d'accord sur quelque chose parce que j'ai l'impression qu'il nous manque quelque chose. Avant cette augmentation, qu'est-ce qui était prévu ? Il était prévu que dans la somme globale de ce Versement Mobilité, il y ait une partie qui paye un certain nombre de choses, mais il y avait bien des investissements qui étaient prévus. On est d'accord ? Il y avait bien un développement d'offres qui était prévu. Ou alors vous êtes en train de m'expliquer qu'on avait un budget qui allait rester bloqué et qu'il n'était pas question qu'on augmente l'offre, je ne comprends pas le raisonnement, là.

On ne fait que raisonner sur une partie du Versement Mobilité. Nous sommes en train de parler de l'ensemble du Versement de Mobilité, donc la capacité qu'il y avait à proposer de l'investissement et de l'offre n'a pas été affectée. C'est le plus qui permet d'aller sur la gratuité et qui permet encore en plus de dégager 1,5 million. Donc là, il y a quelque chose qui ne va pas dans le raisonnement de ce que j'entends ici. Vous avez bien compris ? Vous n'avez pas compris ?

Attends, Catherine, je reviens sur ce que je viens de dire.

Le Versement Mobilité tel qu'il était calculé jusqu'à présent, on était tous d'accord qu'il permettait d'assurer le service tel qu'il a été envisagé dans la DSP, mais aussi il y avait dedans de l'investissement et l'augmentation d'un certain nombre d'offres. D'accord ? On est bien d'accord ?

Là, ce qui s'est passé, c'est qu'à un moment donné, il y a eu une discussion qui a consisté à dire par contre, si on voulait aller sur de la gratuité et là c'est un surplus, on amène un surplus par le surplus du VM supplémentaire qui lui, effectivement, se partage en deux éléments : un élément qui est de payer cette gratuité et l'autre qui continue à amener des éléments pour augmenter en matière d'investissement. On est bien d'accord ou pas ?

M. BAULIEU. - Il y a une réalité, c'est que dans la démarche globale qu'on est en train de conduire, on est en train de se priver d'entre trois et sans doute un peu plus 2 M€ de ressources. C'est ça ? Point final. Non. On sait même très bien que tout ce qui est dans le plan de mobilité, à l'heure qu'il est, on n'est pas capable de le financer. On le sait ! On le sait ! Le PPI, il n'a pas inscrit tout ce qui est dans le plan mobilité. On est loin du compte. On avait une ressource possible pour faire plus, on a décidé de ne pas l'utiliser puisqu'on a fait de la gratuité par ailleurs. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne fais que répéter. Je ne voudrais pas qu'on interprète mal mon propos et mon analyse. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Et moi je dis que ça veut dire que vous envisagiez d'aller sur les versements mobilité pour augmenter des éléments, mais ça, vous ne l'aviez pas dit.

M. BAULIEU. - Ce n'est pas la question qui est posée ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Non, non, non, je parle au moins pour qu'on s'explique bien ce qu'on est en train de faire.

Catherine.

Mme BARTHELET. - Je veux bien répondre à cette question. Nous, je crois vraiment, je le redis, ce qu'on a écrit dans ce courrier, c'est si on doit un jour valider cette augmentation, c'est pour développer de l'offre, investir davantage, etc. Ce n'est pas pour aller sur du fonctionnement.

Et par ailleurs, ce qu'on montre aussi, c'est qu'on a été capable très récemment de faire l'acquisition de huit rames avec un coût conséquent (huit nouvelles rames de tramway) sans avoir recours à une augmentation du VM grâce à notre bonne gestion, et ce qu'on appelle de nos vœux. Et en disant si vraiment on valide ensemble un nouveau projet dans le cadre du PDM, de changement de matériel,

etc., qui nécessite, parce qu'on n'y arrive plus, avec les recettes qu'on a actuellement, à ce moment-là, on aura une augmentation du VM. Ce qu'on a dit depuis toujours et c'est pourquoi on reste sur nos positions et qu'on n'a pas voulu cette gratuité, c'est qu'on ne souhaitait pas que l'augmentation du VM serve simplement du fonctionnement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony POULIN.

M. POULIN.- Du coup, je constate une chose, c'est que tout le monde est d'accord sur le fait d'aller sur du Versement Mobilité. Simplement, vous n'êtes pas d'accord sur l'affectation de ce Versement Mobilité, c'est-à-dire que vous refaites le débat...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est vraiment tard, mais, s'il vous plaît, on continue un débat.

M. POULIN.- ...vous refaites le débat qu'on a eu la dernière fois. Je le comprends. Vous n'étiez pas d'accord avec les mesures qui étaient proposées, vous refaites ce débat-là. Le constat que nous faisons ce soir, c'est que nous augmentons significativement le budget qui est dédié aux transports et que dans ce budget dédié aux transports, il y a une partie qui financera les mesures de tarification, et une partie qui restera à arbitrer sur les nouvelles mesures.

Les investissements qui étaient programmés sur du renouvellement, etc., pour une bonne partie, sont déjà inscrits dans notre PPI. Et demain nous aurons peut-être des débats et des arbitrages à avoir ensemble sur les grands investissements que nous devons faire avec cette collectivité vis-à-vis des besoins énormes en investissement. Les choses ne s'annulent pas, les choses ici sont en plus. Je comprends l'idée que ce n'est jamais agréable quand il y a une hausse d'une taxe, ce n'est jamais agréable.

Mais je reprends les principes que j'avais entendus, y compris au sein du comité PPI, qui étaient que quand nous avons un levier fiscal, il convient de l'activer puisque demain nous les perdrons tous, ces leviers fiscaux. Et je fais partie de ceux qui pensent que les collectivités doivent continuer à obtenir des leviers fiscaux, à repenser la fiscalité locale pour avoir des moyens. Et je ne désespère pas que demain, nous portions ce même débat.

Et permettez-moi, Monsieur CROIZIER, parce que je suis particulièrement choqué, vous êtes sans doute le moins bien placé dans cette salle pour venir dire que l'hôpital ne pourrait pas équilibrer son budget parce que nous mettons un Versement Mobilité. L'hôpital aujourd'hui est dans une situation budgétaire compliquée, en grande partie par les décisions que vous avez fait voter à l'Assemblée nationale.

J'en prends une dernière sur l'augmentation du point des retraites des fonctionnaires de l'hôpital : c'est un coût beaucoup plus important que ce dont on est en train de parler. La réalité, elle est celle-là.

Un autre élément : toutes les agglomérations qui ont un tramway sont déjà à 2 % du Versement Mobilité. C'est-à-dire que quand elles ont fait le tramway, elles sont allées sur du 2 % de mobilité. Moi aussi je peux refaire tous les schémas. Ça veut dire pendant combien de temps on n'est pas allé chercher cette ressource qui aurait été nécessaire pour améliorer notre offre de manière durable.

Donc, ce que l'on fait aujourd'hui, c'est également permettre, en effet, notamment sur le samedi – et je peux vous dire que ça satisfait, y compris des commerçants – de faire en sorte que la gratuité des samedis soit possible. Et nous voyons sur d'autres territoires que quand il y a des mesures de gratuité comme celles-là, générales, sur un jour ou sur une période, ça permet sur l'année d'avoir des personnes qui prennent le réflexe de l'abonnement et qui au final génèrent aussi un certain nombre de recettes.

Donc, pour moi, le débat était en grande partie tranché la dernière fois, j'ai entendu que c'était toujours cela qu'on remettait sur la table et du coup je plaide pour qu'on aille au bout du sujet.

J'entends qu'il y ait des désaccords, comme ils se sont exprimés la dernière fois. J'ai juste vu la dernière fois un grand acte de démocratie dans cette assemblée où chacun a pu s'exprimer pour dire ce qu'il pensait de ces mesures, eh bien là, c'est l'accompagnement de ces mesures.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Denis et après, je n'avais pas vu, excuse-moi Nathan.

M. JACQUIN.- Pour ma part, quelques réflexions déjà par rapport à ce thème. Alors il n'y a pas de bonne solution. Parce que c'est vrai, on l'a dit, le Versement Transport a priori n'est pas là pour venir financer la gratuité. Et dans le même temps, l'alternative, c'était d'augmenter les impôts. Or, les impôts locaux, maintenant, il n'y a plus que les propriétaires qui les payent, on est un peu dans une nasse.

Alors, je voulais un petit peu élargir cette question au financement des services publics en général, et également sur la notion de l'impôt. L'impôt, quand on entend de beaucoup de bouches, c'est quasiment devenu un gros mot.

Alors, je voudrais juste faire un petit retour sur 2017. Dans cette salle, il y a des soutiens de ce Président qui nous avait assuré qu'il y aurait un ruissellement qui se produirait de par la suppression de je ne sais plus quel impôt, parce que les gens plutôt que de payer cet impôt allaient l'investir dans l'industrie et ça allait ruisseler. Or, de fait, le ruissellement a eu lieu, c'est avéré, mais dans l'autre sens. Et ça, ce n'est plus vraiment un ruissellement. Il est vrai que les études ont montré, et c'est documenté, qu'en 2024, l'impôt sur le revenu a augmenté pour tout le monde sauf pour les plus riches. Ce sont eux qui ont payé moins.

Ensuite, les versements de dividendes. On l'a vu, ils ont encore augmenté en 2024. Et Monsieur ARNAULT qui est un très large bénéficiaire de cette masse de dividendes, est venu pleurer à la télévision, quasiment pleurer la michotte en nous expliquant que les entreprises croulaient sous l'impôt. On avait presque envie de créer un « Arnaulthon » pour lui venir en aide.

Ensuite, le crédit impôt recherche. On sait là aussi, et c'est documenté par un article du *Monde*, que c'est une manne qui a été très, très, mal gérée, sans aucun contrôle et très souvent détournée.

Ensuite, sur le paysage financier de notre pays, les 500 plus grandes fortunes de France sont passées de 200 Mds€ à 1 200 Mds€ en 15 ans, donc, il y a un vrai enrichissement. Mais pour autant, pour autant, les sénateurs récemment ont refusé d'appliquer la taxe Zucman qui allait juste permettre de récupérer 20 milliards en augmentant très légèrement la contribution de ces gens-là. Je vous renvoie aux articles du *Monde*, si vous voulez.

Bien sûr, il y a la suppression de la taxe de la TH qui, elle, a creusé un déficit dans l'État, déficit qui n'a pas été comblé.

Alors, ce déficit record qui a été laissé par le ministre des Finances qui est parti enseigner la bonne pratique libérale en Suisse. On va commencer à plaindre les Suisses, et nous serons sans doute à plaindre également le jour où les réformes nécessaires qui nous attendent épargneront sans doute à nouveau les plus grandes fortunes de France.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU. - Bonsoir à tout le monde. Alors ça tombe bien parce que...

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pardon, mais par contre il faut respecter le débat. Je suis désolée, il fait chaud, il est tard, mais il faut respecter le débat, tenez-vous, parce que c'est nécessaire. On est en démocratie, donc on va jusqu'au bout. Nathan.

M. SOURISSEAU. - Merci, Madame la Présidente. Ça tombe bien puisque le propos que je souhaitais tenir s'inscrit dans la droite lignée de ce que viennent d'évoquer, à la fois, Anthony POULIN et Denis JACQUIN.

D'une part, commencer par deux petits points sur ce qu'évoquait Denis. Je pense qu'il y a aussi une part de responsabilité importante de la baisse des impôts au niveau national depuis quelques années sur le poids de la dette qu'on a aujourd'hui. Et je pense que ça, il ne faut pas l'éluder, c'est un point dans le débat, à mon avis, qui nous concerne moins, mais qui malgré tout complète ce que tu évoquais. Et par ailleurs, indiquer qu'en début de discussion sur ce point, Monsieur FAGAUT parlait de lubies. Ça m'interpelle particulièrement, questionnant la mesure de gratuité, sachant que lui-même proposait évidemment dans son programme des mesures de la sorte. Bon, évidemment, c'est une lubie quand ce sont les uns, par contre, ça ne l'est pas quand ce sont les autres. Dont acte.

Le débat de ce soir, dans mon esprit, ce n'est pas ou plus, est-ce qu'on est pour ou contre la gratuité ? On l'a eu en effet lors de la dernière séance. Le débat, c'est plutôt : est-ce que nous souhaitons avoir 4,5 M€ en plus ou pas pour notre budget transport au général ? Et comme ça a été dit, sur le fond, on n'a pas 36 000 leviers à notre disposition pour augmenter notre budget de transport et mener des politiques publiques ambitieuses en la matière.

On a effectivement soit l'augmentation du VM, soit l'augmentation des tarifs, soit l'augmentation de la subvention d'équilibre depuis le budget général. Mais ça se fait soit au détriment d'autres politiques publiques portées par notre établissement, soit en augmentant d'autres impôts locaux, la Taxe foncière a été évoquée, etc. Donc finalement, on n'a pas vraiment d'autre alternative et c'était important pour moi de le dire. En fait, on n'a guère le choix. Et je crois que quand on regarde effectivement le PDM qui vient d'ailleurs être voté à l'unanimité il y a quelques rapports, on n'a guère le choix à un moment que d'activer ce levier pour financer un certain nombre de politiques.

Deuxièmement, ça a été évoqué par Anthony POULIN. Toutes les villes, sans exception avec un tramway, ont un taux de Versement Mobilité de 2 %. Grand Besançon est la seule, la seule à l'échelle française, exception à ce stade. Et autour de nous, des villes qui sont comparables, y compris par rapport à leur activité économique, au poids de l'administration et des collectivités localement, je pense à Dijon, Metz, Nancy, Mulhouse ou Reims sont à 2 %. Et je constate que ces villes qui ont une organisation similaire à la nôtre n'ont pas spécialement vu leur activité économique baisser après avoir augmenté leur taux de Versement Mobilité à 2 %, et le MEDEF en tout cas l'a accepté sur le long terme. Et pourquoi ce qui est possible là-bas ne le serait pas ici ?

Et troisièmement, nous ne sommes pas les seuls eu égard à ce qui a été voté lors du dernier Conseil à vouloir fléchir une partie, et c'est important, une partie de ces augmentations sur des évolutions tarifaires ce 1er juillet 2025, en plus de notre territoire. Sachez que Nice passe à la gratuité des moins de 11 ans ; Caen passe à la gratuité des étudiants boursiers ; Limoges à la gratuité le week-end dans une même temporalité et les couleurs politiques de ces différentes agglomérations sont particulièrement variées, ça me semblait aussi important à évoquer.

Et le débat, comme je l'évoquais, est-ce qu'on veut 4,5 M€ en plus pour mener à bien notre politique de transport ? Et eu égard au PDM, c'est indispensable de pouvoir voter cette mesure, ce que je ferai.

Concernant l'augmentation de la desserte et de l'offre que propose le PDM, ce que je soutiens, je constate que le travail a été entamé avec l'augmentation du nombre de rames de tramway à Besançon – ça a été évoqué –, et avec les moyens supplémentaires que nous dégagerons, nous pourrions envisager de déclencher une option de la DSP ou, par exemple, pour répondre à Catherine, je pense que c'est quelque chose d'intéressant à étudier, mettre en place un service de transport à destination des écoles pour les sorties scolaires et finalement les 1,5 million pourrait être utilisé aussi et mobilisé dans le cadre de cette réflexion.

Et enfin, je finirai là-dessus, il faut le rappeler, que nous ne faisons pas cette proposition contre nos établissements publics ou les entreprises en leur tapant dessus, comme certains ont pu le dire. D'ailleurs, j'ai fait le calcul par fiche de paie, cette augmentation représente environ moins de 6 € par fiche de paye pour les entreprises concernées. Mais on le fait bien parce que nous croyons en des politiques de transport structurantes qui serviront à l'ensemble du territoire pour permettre de booster le report modal là où il est possible, c'est bien pour ça qu'on le fait, pour que notre territoire soit plus dynamique, apaisé et agréable à vivre. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Oui, Antony.

M. NAPPEZ. - Merci, Madame la Présidente. Ce qui est bien Nathan, c'est que tu viens de citer les autres sources de financement de cette mesure, et c'est là que moi, ça me chiffonne sur notre fonctionnement et notre transparence dans le fonctionnement de notre institution. On a voté ce rapport à une majorité, certes pas une énorme majorité, mais une majorité, et avec l'aide des maires de la périphérie. Parce que si les maires de la périphérie ne l'avaient pas voté, ça ne serait pas passé, on le sait tous, mais ils avaient tous une bonne raison de le voter, ça, je ne le remettrai pas en cause, il n'y a aucun souci là-dessus.

Par contre, on a pris une délibération, comme on le fait de temps en temps, sans fléchir le financement, donc on a créé une dépense nouvelle qui est approximativement de 3,3 millions et pas 3 millions, ça ne change pas grand-chose, mais voilà, et sûrement un peu plus, certains l'ont dit. On n'a pas affecté le financement derrière.

À l'époque, on a parlé un peu Versement Mobilité, mais on n'a jamais dit comment on le ferait.

Aujourd'hui, on doit voter. Sauf qu'on nous présente une délibération qui s'appelle « augmentation du Versement Mobilité ». Pourquoi aux élus éclairés que nous sommes, pourquoi ne nous propose-t-on pas les différentes solutions de financement qu'on a ? On a le Versement Mobilité, certes, on a le budget général, potentiellement, indirectement, la fiscalité, mais en tout cas le budget général, et on a l'augmentation des tarifs. Bon, pour moi, quelqu'un qui a voté lors du dernier Conseil la gratuité des transports n'a peut-être pas envie de voter l'augmentation du Versement Mobilité, il a peut-être envie d'augmenter les tarifs de ceux qui continuent à le payer. Et moi ça me chiffonne. J'ai du mal à comprendre pourquoi aujourd'hui on nous présente qu'une seule des possibilités des autres leviers de fiscalité et pas les deux, ou les trois ou les quatre, si on parle fiscalité.

C'est pour ça que je voterai contre l'augmentation du Versement Mobilité pour ces raisons-là et sur ce fonctionnement-là qui n'est pas totalement transparent pour moi et pour les personnes qui nous regardent.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors peut-être quelques éléments malgré tout.

Pour la procédure, parce qu'il y a eu plusieurs questions, je voudrais revenir sur la procédure.

Vous vous rappelez qu'on a voté. Je n'ai jamais entendu d'ailleurs que quand on vote pour la Grande Bibliothèque, on se pose la question du budget. Excusez-moi, mais jamais, on ne s'est jamais dit « Tiens, est-ce qu'il va y avoir d'autres financements, etc. ? » Jamais. Jamais, jamais ! Mais bon. Et là on sait que sur les transports, par contre, il y a une mesure qui est dédiée, ça, on le sait, elle existe, elle existe partout, etc., la question c'est de la mobiliser.

Pour pouvoir mobiliser le Versement Mobilité, il était nécessaire déjà de se donner l'orientation budgétaire dans laquelle on s'est mis avec cette gratuité, pour en connaître le volume, pour savoir si elle allait couvrir, peut-être qu'elle aurait pu ne pas couvrir. Et puis on aurait pu aussi faire appel à des budgets d'équilibre, parce que je rappelle qu'on paye aussi régulièrement des subventions d'équilibre d'ailleurs.

Et la deuxième chose, c'est qu'il fallait entre les deux, entre la dernière fois et maintenant, que ça passe par le Comité de partenaires en matière de transport. En tout cas, c'est la règle. Et ce Comité de partenaires a eu lieu ; on a entendu les partenaires qui ont dit des choses. Le débat a eu lieu.

Alors, l'avis qui en est sorti, le vote qui en est sorti, il est ce qu'il est mais il existe. Je le dis parce que tout le monde ne le connaît pas, je vais le donner puisqu'en fait c'est une étape nécessaire dans l'ensemble du processus.

Donc, il y a eu à la fin 4 contre le versement de mobilité, je crois, 7 pour et 18 abstentions. Alors certains disent tant d'abstentions... ! Oui, mais n'empêche que dans la procédure de vote, c'est « Pour ». Voilà, je le dis parce que s'ils se sont abstenus, c'est sans doute qu'il y avait quelque chose qui est du domaine de se poser un certain nombre de questions, parce que c'est souvent ce qui se passe quand on s'abstient ; ça ne veut pas dire que ce n'est pas un vote, c'est un vote. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose que je trouve intéressante à redire aussi, c'est que ce que j'entends par rapport à tout ça, c'est qu'en fait, au vu des objectifs qu'on s'est donnés, d'avoir le plus d'équité possible, je rappelle que malgré tout, sauf certaines fonctions, sinon le reste, toutes les lignes GINKO ont toutes le même traitement. C'est pour dire ça, elles ont toutes le même traitement. Elles sont toutes avec une gratuité pour les enfants de moins de 15 ans et pour les familles.

Je rappelle que nous avons sur tout notre territoire des familles avec des enfants et avec des besoins divers.

Et l'autre chose, c'est que nous avons aussi cette gratuité pour le samedi. C'est le choix qui a été fait. Par exemple, il n'y a pas eu le choix d'aller sur la gratuité pour le RSA. C'est bien la preuve qu'il y a eu des choix qui ont été faits la dernière fois.

Et donc ce que je peux entendre, c'est qu'effectivement il y a aujourd'hui la gratuité et je peux vous assurer franchement que les commerçants, mais pas que, moi aussi, les commerçants, les théâtres, cinémas, etc., ils attendent tous, parce que c'est pour aller peut-être au cinéma aussi, à différents endroits, l'après-midi, ou à Ecole-Valentin je n'en sais rien. Le samedi, tous ces acteurs économiques là attendent cette gratuité. Je le dis, le samedi.

Et bien sûr, ce qui est aussi intéressant, c'est revenir sur le CHU. On en parlait ce matin-là, par exemple la CNRACL, elle est compensée une année, mais pas la deuxième année. Une année, par contre, elle sera payée tout le temps. D'accord ? Juste pour dire quand même qu'il faut remettre les compteurs là où ils sont. Parce que les sommes, elles sont beaucoup plus considérables.

Par contre, j'espère que cette taxe-là permettra de résoudre les problèmes d'assurance chômage, etc. J'espère, je le dis parce qu'on prélève, puis après on nous dit qu'il manque encore beaucoup d'argent. Et là on se pose plus de questions. Je voulais juste revenir sur les choses de cette nature.

Et je pense qu'il y a un autre levier pour le tourisme, et j'ai demandé qu'on regarde à le faire connaître. Figurez-vous que depuis des années – mais depuis des années, il faudrait que je retrouve depuis quand – il y avait eu un choix qui avait été fait par la Ville de Besançon de proposer à nos villes jumelles, que ce soit Neuchâtel ou Fribourg-en-Brisgau, qu'on puisse venir visiter gratuitement nos équipements, nos équipements culturels, etc.

Et aujourd'hui, s'ils viennent le samedi, ils peuvent aller voir le musée gratuitement, ils peuvent se déplacer dans tout le territoire gratuitement et vivre dans notre territoire pendant toute la journée du samedi et peut-être bien le dimanche. Et pour moi, c'est un levier qui devrait avoir un retour sur investissement, en tout cas sur le fonctionnement en l'occurrence, sur le territoire. Et regardons bien ce qui se passe derrière des mesures comme celles-ci pour un territoire et pour tout le territoire. Je le dis pour tout le territoire.

Sébastien COUDRY.

M. COUDRY. - Merci, Madame la Présidente. Donc, concernant la jeunesse et les transports, je voulais rebondir sur la question de l'iniquité des sorties scolaires sur le Grand Besançon. Oui, les enseignants

et les parents d'élèves de Besançon se réjouissent de la gratuité des transports en commun pour les enfants qui vont pouvoir bénéficier pleinement des richesses culturelles, scientifiques et sportives du territoire. C'est un investissement dans l'éducation. J'entends qu'il n'est pas satisfaisant, mais on a aussi vu au cours de ce débat qu'il existait différents systèmes mis en œuvre par les communes. Je lance simplement un appel : lançons une réflexion sur le sujet pour s'assurer que l'ensemble des écoliers puissent avoir accès aux richesses éducatives du Grand Besançon sans contrainte de transport.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Frank.

M. LAIDIE. - Juste très rapidement, parce qu'on entend plein de choses, on refait partiellement le débat de la dernière fois. Ce que je retiens, c'est oui, le Versement Mobilité obligatoirement on y vient. Ce n'est pas que pour payer la gratuité, on est à 3 millions, 3,3 millions, on n'est en tout cas pas à 4,5 millions comme ça a été dit. On a entendu des choses et des propositions qui me semblent intéressantes.

Je rebondis sur ce que vient de dire Sébastien. C'est important pour nos communes et pour nos RPI, c'est ce que tu évoquais Nathan. Je l'entends.

J'entends aussi Christophe qui évoque par rapport à ce développement de l'offre le 1,5 million qui manquait dans le total fait tout à l'heure. Il y a des perspectives. Je crois que ce n'est pas effectivement simplement la gratuité dont il est question. On a vu le rapport sur la perception de l'enseignement supérieur à Besançon et de la vie étudiante. Je crois que c'est effectivement indispensable de rappeler cela. La question des transports, c'est ce qui nous avait plombés sur les classements précédents. Et on progresse, et on progresse. Et ça, c'est de l'attractivité. Si, si, Benoît. Et c'est important de garder tout ça en tête. Ce n'est pas que de la gratuité, il y a plein d'autres choses derrière.

Et la question de l'équité, je la partage effectivement, je me suis assez battu par rapport à ça. Je pense qu'il faut continuer à réfléchir par rapport à ces problématiques-là, ces problématiques nouvelles, pour que sur le territoire tout entier, on arrive à bénéficier de ces transports scolaires gratuits pour, nous aussi, bénéficier dans les extérieurs, dans la Périphérie de ces apports-là.

Et puis forcément, on pense aux entreprises. Je trouve que c'est forcément très, très, important.

Il y a aussi un rapport à faire, forcément, forcément un rapport à faire. 4,5 millions d'augmentation du Versement Mobilité, mais si on se ramène à ce que la baisse de la fiscalité a généré au profit des entreprises, c'est assez ridicule. Rapporté à la feuille de paie, forcément, ça percute. On se rend compte de la réalité. Ça, c'est important à garder en tête, je trouve. Les entreprises, on les a beaucoup aidées et on les aide beaucoup. Et je crois qu'il n'y a pas grand monde ici qui ait voté contre les aides qu'on ait pu apporter aux entreprises. C'est aussi une question d'équilibre global dans notre fonctionnement et je crois que ça, c'est très important. Je tenais à le dire, à le rappeler, même s'il est tard et qu'il fait très chaud.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Olivier.

M. GRIMAITRE. - Je voulais juste ajouter un mot. Comme l'a dit Anthony POULIN tout à l'heure, tout le monde semble d'accord pour augmenter le Versement Mobilité, mais pas sur son affectation. Certains disent uniquement l'investissement, d'autres disent investissement et développement de l'offre et certaines mesures tarifaires.

Si vous dites aujourd'hui qu'il ne faut pas augmenter le Versement Mobilité, il faudra nous dire comment vous comptez financer le développement de l'offre sans dans le même temps augmenter les impôts ou les taxes. Enfin, où allez-vous trouver l'argent ? Sauf à faire certaines coupes dans des projets ou dans les services. Mais il faudra nous dire aussi où il faut aller chercher les économies.

Ensuite, sur le Versement Mobilité Régional, Monsieur CROIZIER, que j'entends parler et qui n'écoute pas forcément non plus, ça a été mis en place par le gouvernement BAYROU, je crois. Donc, si à un moment donné il vient impacter les entreprises, c'est bien aussi par le biais d'un gouvernement que vous soutenez. Alors je ne sais pas quelle a été votre position personnelle, mais je pense que globalement, vous êtes en accord avec les décisions qui sont prises par ce gouvernement.

Ensuite, sur les 3 millions qui ont été cités, il ne faudrait peut-être pas oublier que le Pass à 2 € pour les minima sociaux, c'est certains Vice-Présidents qui l'ont proposé, c'est 620 000 € tel que présenté dans la délibération du mois d'avril et comment était-il proposé de les financer ? Avec l'augmentation tarifaire. Qui doit payer à un moment donné les évolutions tarifaires ? C'est bien les usagers. Là, ça ne pose pas de problème quand il s'agit d'aller taxer les usagers, mais quand on veut éventuellement mettre à contribution les entreprises, c'est un peu plus compliqué. Et c'était 380 000 € qui étaient proposés d'augmentation tarifaire, je vous laisse faire le calcul : 620 - 380, il manquait un petit peu d'argent, ça

venait impacter le budget d'équilibre, à quel endroit allait-on trouver cet argent si on n'augmentait pas les impôts ? Il y avait également aussi un trou budgétaire sur cette proposition, donc sur les 3 millions, il y a certains Vice-Présidents, ici, qui disent ce soir qu'il ne faut pas voter le Versement Mobilité. Pourtant, ils ont proposé cette mesure qui n'est pas aujourd'hui financée. Donc il faut aussi être cohérent un moment donné sur les positions qu'on peut prendre dans le groupe de travail et sur certains votes lors du dernier Conseil Communautaire du mois d'avril.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Simplement, je le redis aussi, c'est que le versement de mobilité, pour qu'on soit bien d'accord, fait un total d'aujourd'hui de 41 millions à peu près, c'est à peu près 41 millions. D'accord ? Marie, je t'entends parler. Oui, oui, non, c'est 41, oui, plus 4 millions, ça donnera cet élément-là. C'est simplement pour vous dire que sur la question d'un budget mobilité de 2024, vous avez en fait 104 M€ qui aussi réunissent des questions de voirie, évidemment. Mais ça veut dire aussi que de toute façon, il est bien évident qu'on est amené tous à continuer pour avoir les services que l'on a, d'avoir effectivement des investissements qui sont importants et améliorer l'offre. C'était juste pour rappeler que l'on parle que de ces 4 M€ qui ne peuvent pas nous empêcher de continuer à investir et à payer du fonctionnement puisque c'était déjà le cas, et que si ce n'était pas le cas, ça veut dire qu'il fallait effectivement envisager d'autres financements. Et le débat était à peu près le même que celui qu'on avait aujourd'hui.

Monsieur CROIZIER, vous avez parlé deux fois ?

M. CROIZIER.- Non, je n'ai parlé qu'une fois, mais je vais utiliser ma deuxième fois parce que je me suis fait pas mal attaquer là sur les différentes positions et avec beaucoup de contrevérités. Permettez-moi de remettre un petit peu de vérité dans les propos.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y.

M. CROIZIER.- Parce que j'avais le sentiment qu'on était sorti du débat du Versement Mobilité pour un débat qui se rapproche plus de l'Assemblée nationale. C'est-à-dire c'est la faute de MACRON, c'est ce que j'ai entendu dans beaucoup de propos.

Monsieur GRIMAITRE, concernant le Versement Mobilité, il a été proposé et discuté au sein du Parlement lors des débats budgétaires au Sénat. Ce n'est pas le gouvernement... Ah oui, je suis désolé, ce n'est pas le gouvernement. Donc, première contrevérité. C'est vous qui nous dites...

Mme LA PRÉSIDENTE.- On a dit qu'on se respectait.

M. CROIZIER.- C'est vous qui nous dites comment vous voulez financer ? Et puis, c'est vous qui proposez de la gratuité à tous les étages. Vous renversez complètement le débat, j'ai trouvé ça absolument exceptionnel.

Je me suis fait après attaquer par Monsieur POULIN, la casse de l'hôpital, le Ségur de la Santé, c'est juste 27 Mds€, 19 d'investissement, et puis 8 de revalorisation pour le personnel ; casse de l'hôpital.

On ne m'a pas fait le coup de la casse de l'Éducation nationale, c'est 14 Mds€ de plus de budget depuis 2017. On ne me l'a pas fait.

Le transport des écoles. Moi qui suis prof des écoles, alors je vous mets à défaut dans une école... je vais prendre Noironte, de trouver un transport qui vous emmène au musée en centre-ville et de vous ramener avant 16 h 30. Donc si on veut faire ça, les 4,5 millions d'impôts, il faut les mettre dans l'investissement et pas dans la gratuité.

Après, on m'a parlé de politique pour les riches de Monsieur JACQUIN.

Alors l'impôt sur les sociétés. Il est très bon cet exemple. 2016, le taux il est à 33 %, ça a rapporté 45 milliards à l'État. 2022, le taux passe à 25 %, on a donc baissé le taux d'impôt sur les sociétés, ça a rapporté 64 Mds€ à l'État, donc on peut baisser les impôts et que ça rapporte plus à l'État. Donc, ça, si c'est ça, une politique pour les riches, excusez-moi, mais ça va bien cinq minutes.

Alors, on ne m'a pas fait le coup des emplois précaires, mais le taux de CDI, il n'a jamais été aussi haut qu'aujourd'hui. Je vous rappelle que le taux de chômage avant était à quasiment 10 %, aujourd'hui, on l'a vu tout à l'heure, c'est 7,3 %.

Je veux bien qu'on me fasse le coup de l'Assemblée nationale, mais ça, je pense qu'il faut lire d'autres journaux que *Mediapart* ou que *l'Humanité*. Ouvrez un peu vos esprits, lisez aussi *Le Figaro*, lisez aussi d'autres journaux.

En tout cas, pour conclure, je trouve que c'est super habile d'avoir divisé le débat en deux. La première fois, on nous a dit : vous voulez la gratuité, mais on verra ensuite comment on fait. Aujourd'hui, on est devant le mur, comment on fait ?

Et puis attention à la responsabilité budgétaire parce que d'ici la rentrée, c'est un mur budgétaire qui est devant nous. Arrêtez de me dire que c'est une mauvaise gestion parce que tous, vous avez tous dit qu'il n'y a pas assez de dépenses, c'est peut-être ces 6 ou 7 dernières années.

Quand sur l'hôpital, on a mis l'argent, vous avez tous dit que ce n'est pas assez. Là maintenant, tous ceux qui ont parlé veulent passer à 32 heures par semaine, donc ça va rapporter moins d'argent et moins de richesse pour le pays.

Vous voulez mettre de la gratuité partout, les transports, les cantines, les piscines. Absolument totale. Et à un moment donné, un petit peu de responsabilité budgétaire. Je vous rappelle que la dette par Français, c'est 50 000 €. Notre pays vit structurellement au-dessus de ses moyens.

Un peu de responsabilité, s'il vous plaît.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pardon ? Oui, vas-y.

M. DERIOT. - Je voudrais simplement préciser parce que ça, on n'en parle pas, c'est qu'au niveau de la communication, c'est un signal très fort. Toutes les personnes que j'ai rencontrées dans ma commune et même à Besançon, puisque j'ai rencontré aussi des commerçants, d'autres personnes m'ont parlé de cette mesure-là. Cette mesure du 1er juillet. Alors je sais que du côté de la droite, de la gauche, du milieu, tout ce qu'on veut, on se dit « Ah mince, il y a les élections au mois de mars. Si jamais Madame Anne VIGNOT fait passer ça, elle va récupérer toutes les louanges de la population ». Parce que c'est une mesure très populaire, très populaire, le fait d'avoir la gratuité le samedi. Alors je sais, ça coûte mais en fait, les retombées c'est tout GBM qui va en profiter, ce n'est pas uniquement la gauche, la droite, etc. Ça coûte un peu évidemment, ça change certaines habitudes au niveau du budget. Voilà, je pense à notre Vice-Président. Il y a le Concorde qui est tombé sur ses pieds. Excuse-moi, mais voilà, ça peut arriver et puis ça nous réveille tous. Je trouve qu'il y a eu un débat très intéressant. Je vous rappelle que la première fois, on a voté pour cette gratuité. Il faut être cohérent et il faut voter pour parce qu'encore une fois, c'est une mesure très populaire. Les gens l'attendent, les commerçants l'attendent depuis longtemps, je l'ai dit.

Mais puisqu'on refait le débat la dernière fois, les commerçants ont subi, et j'ai ici des gens de droite aussi qui défendent toute l'année les commerçants, et qui vont voter contre une mesure comme ça alors que ça va les aider. On ne sait pas demain ce que ça va donner à Besançon, on ne sait pas demain ce que ça va donner Les Nouvelles Galeries, on sait qu'il y a trois moteurs à Besançon, ce sont Les Nouvelles Galeries, Monoprix et puis les Halles. Le jour où il y en a un qui se casse la figure, ce sera dramatique. Et qu'est-ce qu'on aura ? Des posters sur les vitrines ? C'est ça que vous voulez ? Pour une fois, on aide aussi les commerçants. Pour une fois, on aide aussi la population en général. Je sais, on dit que c'est gratuit, ce n'est pas gratuit, il faut qu'on fasse un effort, et c'est une formidable communication. Et les gens attendent ça. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup.

M. VUILLEMIN. - Une seconde Présidente, ce n'est pas le sujet, je suis désolé. On parle de la hausse de la taxe du Versement Mobilité. On n'est pas en train de refaire le sujet, je veux bien que tu mettes en parallèle les commerçants et les gens qui vont voter contre, mais là on parle de la hausse d'une taxe pour les entreprises de plus de 11 salariés, celle qui représente déjà 41 millions de recettes fiscales pour notre Communauté urbaine. On n'est pas en train de dire c'est bien la gratuité du transport pour les commerçants. Je suis moi-même commerçant et je vais voter contre cette taxe, cette hausse du Versement Mobilité.

M. DERIOT. - Je serais curieux de savoir qui vote contre à Besançon.

M. VUILLEMIN. - Je suis désolé Pascal, le sujet ce n'est pas aujourd'hui et ce soir la gratuité du transport, ça a été fait. Dont acte. Le sujet c'est de voter une surtaxe ou de ne pas voter cette surtaxe.

M. DERIOT. - Il y a d'autres sujets où je trouve qu'on a voté de l'argent qui est parti ailleurs et qui n'était pas justifié non plus. Alors, si on dit ça.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien, alors tout le monde a usé de son temps de parole. Je le dis simplement, je répète que c'était nécessaire de dissocier le Versement Mobilité de l'acte de gratuité, tarifications, etc. Ça, c'était absolument réglementaire. Je le dis pour que ce soit très clair.

Donc aujourd'hui, nous sommes bien effectivement sur la deuxième étape, parce que c'est de ça dont on parle. Et si demain, pour le 1er juillet, le Versement Mobilité n'était pas voté, il serait pris sur le Budget Primitif. D'accord. Comment ?

Budget général, si vous voulez.

Donc aujourd'hui la question est de se donner cette respiration et d'aller sur ce versement de mobilité. Et je rappelle aussi, et on termine là, il y a une taxe Zucman qui n'a pas été acceptée, et franchement, là, on ne parlait pas de nos petites économies et de nos entreprises, nous allions sur les ultras riches, donc je te rejoins Denis, et ça, c'est un choix qui n'a pas été fait par la France.

Allez, je vous propose de soumettre au vote.

Donc il y a un petit truc sympa qui s'appelle une zapette et qui va pouvoir vous permettre de voter en toute conscience par rapport à ce qu'on vient de se dire.

Donc : 51,9 % pour, et 48,1 % contre. Voilà, c'est adopté.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- **fixe le taux de Versement Mobilité à 2 %, conformément à l'article L 2333-67 du CGCT, à compter du 1er janvier 2026,**
- **autorise Madame la Présidente à informer, avant le 1^{er} novembre 2025, les organismes de recouvrement du Versement Mobilité de la présente délibération et à adopter toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 54

Contre : 50

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

Alors, je vous propose d'aller grignoter quelque chose parce que les personnes qui nous attendent en bas doivent être désespérées aussi d'ailleurs. Merci.

La séance est levée.

La secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseiller Communautaire

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon